

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 – N° 41

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES, D'INFORMATIONS GÉNÉRALES,
JURIDIQUES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES DEPUIS 1898

8, RUE SAINT AUGUSTIN – 75002 PARIS ☎ 01 47 03 10 10

www.JSS.FR – 1,50 € – I.S.S.N. : 2491-1897

CRIMES : LES PREUVES NUMÉRIQUES, UNE MINE D'OR COMPLEXE À EXPLOITER

RETROUVEZ ÉGALEMENT

JUSTICE

Les procès filmés arrivent
à la télévision - p.7

JUSTICE

Le détail du PLF 2023
pour le budget de la
Justice - p.8

ENTREPRISE

Zoom sur le risque pénal
dans les entreprises - p.20



**Confiez au JSS
vos annonces et
formalités légales**

 WWW.JSS.FR

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
01 47 03 10 10
www.jss.fr

contact@jss.fr
annonces@jss.fr

formalites@jss.fr
redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 0623 I 83461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : hebdomadaire (mercredi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi
Journal imprimé sur papier recyclé – Certification PEFC

Vente au numéro : 1,50 € TTC
Abonnement annuel bi-média : 52 € TTC
Abonnement annuel numérique : 29 € TTC

Copyright 2022 :

Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

ANNONCES LÉGALES

Par arrêté des préfets des départements concernés, le *Journal Spécial des Sociétés* est habilité à publier les annonces judiciaires légales dans les départements de Paris (75) du 30 décembre 2021, des Yvelines (78) du 28 décembre 2021, de l'Essonne (91) du 13 décembre 2021 des Hauts-de-Seine (92) du 16 décembre 2021, de la Seine-Saint-Denis (93) du 22 décembre 2021, du Val-de-Marne (94) du 31 décembre 2021, du Val-d'Oise (95) du 24 décembre 2021.

Les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans notre journal, sont automatiquement mises en ligne sur www.actulegales.fr.

Les prix sont fixés par l'Arrêté du 19 novembre 2021.

La direction décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIFS HT DES PUBLICITÉS AU CARACTÈRE

- Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne : 0,237 euros
- Yvelines, Essonne et Val-d'Oise : 0,226 euros

TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES CONSTITUTIONS :

- EURL : 121 €
- SAS : 193 €
- SARL : 144 €
- SCI : 185 €
- SNC : 214 €
- SC : 216 €
- SA : 387 €
- SASU : 138 €

TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES DISSOLUTIONS :

- Dissolution : 149 €
- Clôture : 108 €

SOMMAIRE

JUSTICE

- ▶ Les preuves de crime numériques, une mine d'or complexe à exploiter dans les enquêtes judiciaires 3
- ▶ Les procès filmés arrivent à la télévision le 19 octobre 7
- ▶ PLF 2023 : 9,6 milliards d'euros et une nouvelle hausse de 8 % pour le budget de la Justice 8

SOCIÉTÉ

- ▶ Réseaux sociaux : le Conseil d'état appelle à placer l'utilisateur au centre des préoccupations 10
- ▶ De la technocratie liberticide 12

AU FIL DES PAGES

- ▶ Procédures amiables et collectives 60 thématiques juridiques financières, fiscales et comptables 14
- ▶ Le système monétaire et financier international aux prises avec de nouveaux chocs 15

ENVIRONNEMENT

- ▶ Le dispositif Éco-énergie tertiaire, actualités 2022 16

ENTREPRISE

- ▶ Dernière ligne droite avant le lancement du Guichet Unique des formalités des entreprises 19
- ▶ Zoom sur le risque pénal dans les entreprises 20

EMPREINTES D'HISTOIRE

- ▶ Pourquoi la Petite Sirène, héroïne littéraire, a-t-elle été statufiée ? 26

CULTURE

- ▶ Le plaidoyer passionné de François Mauriac pour l'humanité des juges 28

ÎLE-DE-FRANCE

- 95 Le 95 soutient le monde agricole 31
- 78 Difficultés de recrutement : la CCI Paris mène des actions dans les quartiers prioritaires de la ville 32
- 93 Le département prend en charge la hausse des dépenses énergétiques des collèges 33
- 94 Finances : le Val-de-Marne dans le rouge 34
- 91 La médiathèque Olivier Léonhardt inaugurée à Sainte-Geneviève-des-Bois 34
- 78 Les Yvelines font le bilan de leur fréquentation estivale 35
- 92 Un nouvel espace collaboratif dédié aux avocats ouvre à Nanterre 36

AGENDA

33

ANNONCES LÉGALES

- ▶ Paris (75) _____ 37
- ▶ Yvelines (78) _____ 48
- ▶ Essonne (91) _____ 50
- ▶ Hauts-de-Seine (92) _____ 52
- ▶ Seine-Saint-Denis (93) _____ 58
- ▶ Val-de-Marne (94) _____ 60
- ▶ Val-d'Oise (95) _____ 63

Les preuves de crime numériques, une mine d'or complexe à exploiter dans les enquêtes judiciaires

L'École normale supérieure de Paris organisait en septembre dernier une « nuit de l'ENS » consacrée à l'incertitude. L'une des conférences s'interrogeait sur la scène de crime numérique et la complexité de l'extraction, l'analyse et l'expertise de ces nouvelles preuves, utiles voire déterminantes pour résoudre certaines enquêtes.

L'incertitude est une pièce maîtresse des droits de l'accusé. Le Code de procédure pénale indique que « le juge ne peut fonder sa décision que sur des preuves qui lui sont apportées au cours des débats et contradictoirement discutées devant lui ». Quand une preuve intervient dans une enquête, une partie va tâcher de démontrer sa certitude scientifique pendant que l'autre va s'efforcer de montrer sa part d'incertitude. C'est la notion de doute acceptable ou non acceptable qui va être discutée en fonction des éléments de preuve qui seront apportés devant les juridictions. Toujours dans le Code de procédure pénale, il est rappelé aux jurés d'assises le principe d'incertitude lors de leur prestation de serment : « Vous jurez et promettez de vous rappeler que l'accusé est présumé innocent et que le doute doit lui profiter. »

Une expertise scientifique qui évolue au fil des époques

C'est ici qu'interviennent les experts judiciaires. Leur rôle : montrer et quantifier cette part d'incertitude avant le procès pénal. « L'expertise judiciaire scientifique a pour but d'éclairer le juge et les jurés d'assises sur des questions d'ordre technique ou scientifique utiles à la manifestation de la vérité », affirme Thibaut Heckmann, doctorant au département informatique de l'École normale supérieure



et chef d'escadron au Centre de recherche de la Gendarmerie nationale. Le métier d'expert a connu un gain de popularité à partir des années 2000, notamment grâce aux différentes séries *Les experts*. « Beaucoup d'étudiants se sont présentés à nos concours d'entrée en gendarmerie en nous disant que leur motivation pour intégrer la police technique et scientifique venait des séries qu'ils ont pu voir et qui les ont passionnés. »

Toutefois, ce domaine existait bien avant l'apparition des séries télévisées. Déjà au XVI^e siècle, avec la naissance de la médecine légale, on commence à chercher des éléments scientifiques par l'analyse des corps. À partir de 1808, on analyse les autres éléments de preuve qui vont pouvoir être retrouvés sur une scène de crime. En 1832, le marquage

au fer rouge des délinquants devient interdit, ce qui rend l'identification des récidivistes plus complexe. Des personnes étaient payées pour repérer les suspects. Le taux d'identification était devenu très fort, la rémunération se faisant selon le nombre d'identifications, mais l'incertitude était maximale et les vrais coupables rarement retrouvés. Alphonse Bertillon, à l'époque simple employé à la Préfecture de police de Paris, était chargé de copier le nom des personnes arrêtées. Il constatait que les mêmes personnes revenaient souvent, mais avec des noms différents. Cependant, aucun moyen n'était disponible à l'époque pour le prouver. Il a donc eu l'idée d'apporter de la science afin de caractériser au maximum ces délinquants. Il a commencé à donner des descriptions un peu plus scientifiques

des personnes arrêtées, en prenant neuf mesures anthropométriques, par exemple la longueur de l'avant-bras ou des oreilles. Un peu plus tard, des mesures plus visuelles ont aussi été utilisées, comme la couleur des yeux, les tatouages ou les cicatrices.

Sont ensuite intervenues les empreintes digitales, puis, à partir de 1986, l'ADN. L'expertise devient technique et scientifique. L'idée de la fixation de la scène de crime s'est également imposée, notamment en raison du délai entre une action criminelle et son procès qui empêchait de savoir précisément ce qu'il s'était passé et de se souvenir de l'image de la scène. *« C'est exactement la même chose dans le domaine numérique, assure Thibaut Heckmann. Par exemple, quand on effectue un prélèvement sur un téléphone portable, on extrait les données, et on fait ensuite des manipulations dessus. On fait en quelque sorte une fixation numérique de la scène de crime. »*

Le numérique comme nouvelle aide pour réduire l'incertitude

Avec l'évolution du numérique, les experts utilisent désormais des lasers pour modéliser en 3D les scènes de crime. Cela permet de prendre des mesures à présenter en cour d'assises afin que juge et jurés puissent avoir une vision de ce qu'il s'est passé.

Le médecin légiste Edmond Locard a lui émis l'hypothèse que tout individu séjournant à un point donné y laisse forcément la marque de son passage, ce que l'on appelle la contamination de la scène de crime, et qu'à l'inverse, ce qu'il touche sur la scène de crime peut se retrouver sur lui. Le premier laboratoire de police technique et scientifique est créé en

1910 dans les locaux du palais de justice de Lyon. À l'époque, très peu de matériel adapté existe pour caractériser les scènes de crime ou pour réaliser des expertises. Edmond Locard va développer plusieurs instruments scientifiques en conséquence. Il écrit un traité de criminalistique en plusieurs volumes représentant les départements encore actuels de la police technique et scientifique.

Le numérique est maintenant venu se greffer comme complément à tout cela, devenant omniprésent sur les enquêtes criminelles. Des scènes de crime numériques existent désormais, et les experts vont utiliser énormément de matériel numérique et scientifique afin de les aider dans les différentes expertises, que ce soit sur l'ADN, la balistique ou le numérique avec l'extraction des données et la fixation des scènes de crime. Ce principe de trace et d'incertitude récoltée se retrouve dans le domaine numérique, notamment sur les téléphones et GPS, mais également les cryptomonnaies ; une diversification des preuves appréciable pour confirmer ou infirmer des doutes lors d'une enquête. *« Généralement, quand un expert se trouve en présence d'une preuve, le jugement ne va pas se fonder uniquement sur celle-ci, mais sur l'ensemble des preuves que l'on va pouvoir récolter sur une scène de crime, explique Thibaut Heckmann. Les avocats vont pouvoir discuter de ces preuves avec des expertises et des contre-expertises. »*

Ces preuves inédites font partie de la criminalistique numérique, nouvelle branche des sciences criminalistiques portant sur la recherche, l'acquisition, le traitement et l'analyse des données stockées sur un support numérique. Le premier objectif va être d'extraire l'information d'un support. *« Cela peut déjà être un challenge puisque les supports que l'on va recevoir peuvent varier »,* d'après Nicolas

Hugget, doctorant à l'ENS et officier de gendarmerie au Centre national d'expertise numérique. Son rôle : extraire des données d'un appareil, les analyser et fournir un rapport pour que les juges et les jurés puissent se faire un avis sur une enquête. Ces éléments peuvent provenir d'un ordinateur ou d'un téléphone tout à fait classique, avec les difficultés que cela peut représenter en termes de mot de passe et de protections sur le système. Cela peut aussi être des éléments plus atypiques, comme des objets connectés, des véhicules, ou des supports endommagés. *« Notre travail consiste à faire parler ces supports et à récupérer de l'information sans l'altérer. On va devoir transformer le renseignement que l'on extrait en une information exploitable pour que ça soit parlant, avec une interface utilisateur. »* En clair, rendre des données informatiques, composées de code indéchiffrable par un non-professionnel, lisibles par tous, et principalement par les parties travaillant sur une enquête, qu'il s'agisse d'un juge, d'un plaignant, d'un accusé ou d'un avocat.

Des éléments de preuve multiples...

Plusieurs éléments vont être recherchés par les experts judiciaires pour analyser une scène de crime : échanges par SMS, adresses IP, informations de géolocalisation via le GPS ou le bornage d'un téléphone, photographies et vidéos présentes dans un appareil.

Derrière tous les fichiers et systèmes informatiques, se cachent des métadonnées. Mises en place à la base dans les bibliothèques pour retrouver rapidement l'emplacement, l'auteur et la thématique d'un ouvrage, elles sont basées sur le même principe en informatique lorsqu'on prend une photo. Le système de fichiers de l'ordinateur

ou du téléphone reçoit la date, l'heure, la localisation avec d'autres informations pour classer des prises de vue. Des informations qui peuvent s'avérer très utiles aux enquêteurs. *« Ça nous permet d'avoir des informations assez intéressantes sur les photos : la date de création ou de dernière utilisation d'un fichier et des coordonnées géographiques du lieu où la photo a été prise, sous condition que ce soit mis en place sur l'appareil »*, assure le Nicolas Hugget. Dans ce contexte, la CNIL a toutefois donné aux utilisateurs des protections. Il est notamment possible de refuser un tel marquage sur ses propres documents.

Tout cet arsenal d'informations disponibles peut permettre, dans le meilleur des cas, de confondre un suspect ou d'innocenter un accusé. Pour illustrer son propos, Thibaut Heckmann cite en exemple une fausse accusation. Un homme est accusé par sa femme de consulter des sites pédopornographiques. Les gendarmes effectuent alors une analyse sur l'ordinateur de la personne et retrouvent en effet des traces de consultation de ces sites. Pourtant, le mari, une fois en garde à vue, dément les avoir consultés. *« On doit donc aussi enquêter à partir de ses déclarations pour voir s'il peut dire la vérité ou non. »* Comme preuve de son innocence, l'accusé réussit à fournir aux enquêteurs des photos de lui prises avec son téléphone portable. Dans les métadonnées de la prise de vue, il est noté que la création de la photographie s'effectue au même moment qu'une consultation d'un site pédopornographique depuis son propre ordinateur. Ces mêmes métadonnées indiquent également que le selfie a été pris à 100 kilomètres de là. Une enquête a ensuite été menée sur son épouse, durant laquelle l'équipe d'enquêteurs a découvert que cette dernière avait



consulté, quelques mois auparavant, des sites d'astuces pour inculper son mari et obtenir un divorce favorable. Elle a donc consulté ces sites pédopornographiques pour faire accuser son mari. *« Si on s'était basé simplement sur les déclarations de l'épouse, on aurait pu envoyer le suspect en cours d'assises, et il aurait pu être condamné »*, assure l'officier de gendarmerie, qui souligne par cet exemple qu'il faut en fait *« aller beaucoup plus loin avec la concordance de tous les éléments. Ce n'est pas simplement une seule extraction de données sur un téléphone qui va apporter les preuves. »*

C'est donc l'environnement numérique dans son ensemble qui doit être examiné, avec l'intégralité des téléphones, des photos qu'ils contiennent. Il peut aussi s'agir d'objets présents sur la scène de crime, comme des caméras de vidéosurveillance qui auraient capté le passage d'un véhicule. Pour faciliter le travail des enquêteurs, la reconnaissance d'images peut notamment être utilisée, si un ordinateur contient un grand nombre de photographies, pour effectuer un pré-tri ne conservant que les images suspectes, comme la détection d'une arme par exemple. *« Si on a, grâce*

à un premier filtre, réussi à extraire suffisamment d'informations pour émettre un doute et faire apparaître que l'information que l'on a est intéressante pour l'enquête, ça peut nous suffire », explique Nicolas Hugget. La concordance de tous ces éléments, avec des preuves physiques quand il peut y en avoir, et des expertises réalisées par des enquêteurs spécialisés dans chacun des domaines, va amener à constituer un dossier. *« On ne doit pas faire une expertise à charge. On arrive à prouver la culpabilité dans le domaine numérique, mais ce n'est pas simplement une seule analyse qui va le démontrer. »*

... mais manipulables

Et comme tout autre type de preuve, ces données peuvent être manipulées pour innocenter le vrai coupable, voire pour faire accuser un innocent. Le lieutenant Hugget a pris l'exemple d'une photographie semblant, d'après certains éléments visuels, montrer l'hôtel des Invalides un soir de septembre 2022.

Pour les photos, le format standardisé EXIF (exchangeable image file format), utilisé sur la grande majorité des téléphones

et ordinateurs, contient beaucoup d'informations : GPS, date, fabricant et modèle de l'appareil, ou encore paramètres de réglage de l'appareil photo. Pour lire correctement ces données, les enquêteurs utilisent un logiciel open source qui permet de lire, d'écrire, mais aussi d'éditer des métadonnées. Toutefois, « *Le fait de pouvoir modifier ces données peut être problématique pour nous* », regrette Nicolas Hugget.

Et justement, selon ce logiciel, la photo en exemple a été prise le 12 novembre 2037, ce qui est illogique. Le colonel explique qu'avant de prendre cette photo, il a tout simplement modifié la date sur son téléphone. « *On se rend compte que le paramétrage d'un support est essentiel. Ici, toutes les photos ou toutes les informations que je vais trouver sur le téléphone auront un horodatage potentiellement faux. Le technicien doit donc prendre en compte les paramètres de configuration d'un appareil.* » Même chose pour les coordonnées GPS : d'après les métadonnées, la photo aurait été prise au Canada. Une application installée sur le smartphone a permis de modifier virtuellement l'emplacement de l'appareil, pour le faire apparaître à 5 000 kilomètres de sa position réelle. Les données EXIF permettent certes d'avoir une carte d'identité de notre photographie, mais cet exemple met en évidence qu'il faut les utiliser avec précaution, notamment en relevant les paramètres de réglage du système. « *Il faut garder en tête que les informations peuvent toujours avoir été modifiées.* », précise l'officier.

Un mis en cause dans une affaire criminelle pourrait-il pratiquer cette manipulation de preuve numérique dans le but de s'innocenter ? « *C'est toujours possible, mais il ne le fera probablement pas, car il a d'autres choses à penser dans son intention criminelle. Mais c'est une démonstration assez simple qui montre qu'il faut faire attention aux données* », nuance le lieutenant.

En revanche, les photos publiées sur certains réseaux sociaux comme Facebook perdent leurs métadonnées. Si l'enquête s'effectue principalement autour d'un compte Facebook, les informations de contexte ne pourront pas être utilisées. Sur certaines messageries comme Whatsapp, la photo étant chiffrée, les métadonnées le seront également. « *Notre travail va alors être de déchiffrer cette application et sans la clé, cela peut s'avérer compliqué* », explique Nicolas Hugget.

La question de l'éthique

La Gendarmerie travaille également sur les questions d'éthique des nouvelles technologies utilisées dans le cadre d'une enquête, par exemple la comparaison d'images ou des reconnaissances faciales. « *Le Code de procédure pénale est assez flou à ce sujet, reconnaît Thibaut Heckmann. Dans le Code de cybersécurité sorti récemment, on voit qu'il y a des éléments qui ne sont pas encore pris en compte.* » L'intelligence artificielle est utilisée dès que c'est possible par les enquêteurs, mais aussi par les gendarmes, pour leur faire gagner du temps au quotidien, notamment en les aidant dans leur prise de décision, ou en leur proposant des hypothèses auxquelles ils n'auraient pas forcément pensé, mais qui peuvent être proposées par l'intelligence artificielle au regard de l'ensemble des enquêtes du même domaine, dans un système d'archivage numérique donné.

La scène de crime numérique aussi peut être contaminée

Dès que les experts vont travailler sur un ordinateur, ils peuvent potentiellement,

comme pour une scène de crime physique, contaminer la scène de crime numérique. En accédant à des fichiers, ils peuvent en modifier les métadonnées. Par exemple, un SMS qui est lu ou non dans le cadre d'un jugement peut avoir une importance majeure, notamment sur la préméditation des faits. L'information de lecture est présente dans les métadonnées. Si le SMS est ouvert par mégarde par un expert sans avoir consulté ces informations avant, ces dernières peuvent être par conséquent faussées. Par le même système, si un enquêteur modifie la photo sans le vouloir, on peut alors perdre des informations. Une toute petite erreur peut ainsi avoir un impact énorme sur l'issue d'une enquête. Pour éviter cela, les gendarmes utilisent des systèmes de blocage en écriture, bloquant toute modification des fichiers et protégeant les métadonnées. « *Tous les enquêteurs numériques, qu'ils soient dans le public ou le privé, ont des logiciels qui permettent de réaliser ce genre d'action* », assure Nicolas Hugget.

Tout le travail des enquêteurs numériques est d'extraire les informations et de les remettre dans un contexte, sans pour autant cacher aux magistrats les doutes qu'il pourrait y avoir. « *Si un enquêteur n'a pas pu relever les paramètres de configuration du système en termes d'horodatage, il va préciser dans son rapport qu'il est incapable de certifier ces informations par le paramétrage de l'appareil. Même en donnant correctement ces informations, c'est aux jurés et magistrats de se faire un avis sur la valeur de la preuve, en se demandant si l'utilisateur de l'appareil n'aurait pas pu y effectuer des modifications, peut-être non intentionnellement d'ailleurs* », précise Thibaut Heckmann.

Alexis Duvauchelle

2022-8929

Les procès filmés arrivent à la télévision le 19 octobre

Annoncés il y a plus d'un an, les premiers procès filmés vont être diffusés à la télévision le 19 octobre prochain sur *France 3*, après la signature d'une convention entre le ministère de la Justice et France Télévisions. L'émission « Justice en France » s'installera dans un premier temps à la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

France 3 va diffuser ses premiers procès filmés. Après la signature, en mars 2022, d'une convention entre le groupe France Télévisions et le ministère de la Justice, la série documentaire « Justice en France » sera programmée pour la première fois le mercredi 19 octobre à 23h10. Pour cette première émission, les équipes de production ont suivi, à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, des audiences pénales liées aux délits routiers : excès de vitesse en récidive, conduite sans permis ou sans assurance à répétition, conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, délit de fuite, etc.

D'une durée de 52 minutes et programmée une fois par mois, l'émission sera « *en immersion au cœur de la justice du quotidien dans tous les territoires* », affirme France 3 dans un communiqué. Le chroniqueur judiciaire Dominique Verdeilhan interviendra au cours de l'émission et sera accompagné d'avocats ou de magistrats qui décrypteront chaque affaire. « *En rendant compte de la complexité, des difficultés, des souffrances, des doutes qu'expriment les victimes, les personnes mises en cause comme les témoins, l'émission restituera tout ce qui fait l'humanité d'un procès comme aucun compte rendu ne peut le faire.* », précise la chaîne.

Cette série documentaire s'inscrit dans le cadre du souhait du garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti de



rendre la justice plus transparente et plus pédagogique. « *L'objectif est simple et clair : faire rentrer la justice dans le salon des Français* », avait-il lancé devant la commission des lois du Sénat en juillet 2021.

Un encadrement strict

Un décret publié le 1^{er} avril dernier encadre strictement ces captations d'audiences (voir *JSS* n° 14 du 6 avril 2022). Les médias souhaitant en diffuser doivent procéder à une demande très précise auprès du ministère. Après avis consultatif de la Chancellerie, la demande est transmise au Premier président de la cour d'appel concernée qui doit rendre sa décision dans les 45 jours. En cas d'accord, le média

doit informer le bureau de presse du ministère huit jours ouvrés avant la diffusion. Les captations des audiences pourront être vues à la télévision uniquement lorsque l'affaire aura été définitivement jugée, avec l'accord et dans le respect des droits des parties : droit à l'image, respect de la vie privée, présomption d'innocence, intérêt supérieur des mineurs ou des majeurs protégés. Toutes les personnes filmées, professionnels comme justiciables, devront remplir un formulaire de consentement concernant la diffusion de leur image. Un droit à l'oubli est prévu : aucun élément d'identification ne pourra être diffusé après cinq ans à compter du premier passage de l'émission.

Alexis Duvauchelle

2022-8907

PLF 2023 : 9,6 milliards d'euros et une nouvelle hausse de 8 % pour le budget de la Justice

Comme les deux précédentes années, le budget du ministère de la Justice profitera en 2023 d'une augmentation de 8 %, soit 710 millions d'euros supplémentaires, qui devraient notamment être utilisés pour financer la création de 10 000 emplois supplémentaires d'ici 2027 et soutenir la revalorisation de la rémunération des agents.

Le 27 septembre dernier, quelques jours avant la fin des consultations mises en place dans le cadre des États généraux de la Justice, et presque un an après la publication de la tribune des 3 000, le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti a présenté à la presse le projet de loi de finances 2023. À cette occasion, le ministre a parlé de « *triplé historique* », en référence aux augmentations de budget dont a bénéficié son ministère ces trois dernières années. En effet, la hausse des crédits de 8 % devrait de nouveau être reconduite en 2023, une augmentation qui équivaut à 710 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2022, pour atteindre une enveloppe globale de 9,6 milliards d'euros. En trois ans, c'est-à-dire depuis la nomination d'Éric Dupond-Moretti à la tête du ministère, la Justice a profité d'une hausse cumulée de 26 % (+40 % depuis 2017), soit 2 milliards d'euros supplémentaires. « *De telles augmentations n'ont jamais eu d'équivalent dans la justice moderne* » s'est réjoui à cet égard le garde des Sceaux. Une décision qui s'inscrit dans la continuité des conclusions émises par le comité des États généraux de la Justice, lequel pointait le manque de moyens dont souffre la Justice. « *Avec ce budget de presque 10 milliards d'euros, le ministère de la Justice poursuit son changement de dimension avec des moyens à la hauteur de ses missions* » a assuré le ministre. Une réponse attendue par les acteurs du monde judiciaire qui, depuis plusieurs années, alertent sur la situation de crise de la Justice. Ces augmentations « *permettront de*



Éric Dupond-Moretti présente à la presse le budget 2023 de la Justice

poursuivre le rattrapage de 30 ans d'abandon budgétaire, humain et politique de la Justice », a réagi le locataire de la place Vendôme. « *Je m'étais engagé à redonner à la Justice les moyens de travailler. Promesse tenue !* »

Ce budget permettra d'alimenter les trois grandes directions métiers, à savoir le service judiciaire (3,4 milliards d'euros, +9 %), l'administration pénitentiaire (3,9 milliards d'euros, +7 %), et la protection judiciaire de la jeunesse (917 millions d'euros, +10 %).

10 000 emplois supplémentaires d'ici 2027

En juillet dernier, le rapport des États généraux de la Justice, et plus récemment, le dernier rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice, ont soulevé

le manque d'effectifs dont souffre le monde judiciaire. Pour le garde des Sceaux, « *La justice, c'est d'abord une question de femmes et d'hommes qui rendent un service public indispensable à la nation* ». Le ministère prévoit donc la création de 10 000 emplois supplémentaires (soit une baisse de 11 % en cinq ans), dont 1 500 magistrats et 1 500 greffiers d'ici à 2027.

Rien qu'en 2023, 2 253 postes devraient être créés, principalement rattachés aux services judiciaires et à l'administration pénitentiaire, auxquels s'ajouteront 60 emplois au bénéfice des opérateurs du ministère.

80 millions d'euros pour revaloriser les salaires

Ce nouveau budget réserve également 80 millions d'euros à la revalorisation

de la rémunération des agents. « Ceci représente un doublement de l'enveloppe catégorielle par rapport à 2022 », précise le ministère dans un communiqué.

À partir du 1^{er} octobre 2023, une enveloppe de 117 millions d'euros sera réservée à la valorisation salariale des magistrats. Cela équivaut à 1 000 euros brut par mois, en moyenne. 50 millions d'euros seront alloués aux fonctionnaires du ministère (personnels judiciaires, pénitentiaires, de la protection judiciaire de la jeunesse et du secrétariat général), en fonction des concertations en cours.

Les greffiers, quant à eux, bénéficieront d'une enveloppe de 10 millions d'euros. Un projet de revalorisation qui s'inscrit sur le long terme, permettant d'aboutir à une augmentation de 12 % sur trois ans.

Prison : poursuite du programme 15 000

En 2023, 441 millions d'euros permettront de poursuivre le financement du plan de construction lancé par le président de la République lors du précédent quinquennat, visant la construction de 15 000 places de prison supplémentaires, pour atteindre les 75 000 places en 2027.

Sur la cinquantaine de chantiers en cours, au total dix établissements (sept structures d'accompagnement vers la sortie et trois centres pénitentiaires) seront livrés en 2023, s'ajoutant aux quatre autres qui devaient être finalisés d'ici la fin de cette année.

Une enveloppe sera également allouée à la réhabilitation des établissements les plus vétustes, à commencer par le centre pénitentiaire de Fresnes, au centre des polémiques cet été avec l'affaire « Koh Lantess ».



Pour une justice numérique et plus efficace

Bien que le plan de transformation numérique 2018-2022 du ministère de la Justice élaboré en 2017 ait été qualifié de « très ambitieux » par le comité des EGJ et doté de « moyens exceptionnels » (530 millions d'euros de crédits d'investissement et 260 emplois), la Cour des comptes, en début d'année, pointait dans un rapport¹ le retard numérique du ministère.

« L'amélioration du fonctionnement de la justice, avec notamment l'ambition de développer la justice numérique », a donc été considéré comme une priorité par le comité des EGJ.

Ce dernier appelait de ses vœux « une redéfinition de l'approche des politiques numériques du ministère. Outre la remise à niveau indispensable des infrastructures et des applicatifs, le numérique est insuffisamment pris en compte dans la conception des réformes et peut freiner leur mise en œuvre et leur réussite, entraînant le découragement dans les juridictions. Pour y remédier, le comité formule des propositions pour refonder la maîtrise d'ouvrage des

applications informatiques et renforcer la place du numérique au sein du secrétariat général et des directions métiers du ministère ». Dans cette optique, le PLF prévoit une hausse des crédits d'investissement informatique de 195 millions d'euros.

660 millions d'euros seront également consacrés aux frais de justice, « pour renforcer notamment les moyens d'enquête et d'expertise judiciaire ».

Vers un meilleur accès au droit

Enfin, le budget prévisionnel 2023 prévoit d'allouer 73 millions d'euros (+33 millions par rapport à 2022) pour l'accès au droit et à la médiation. 61 millions (+26 millions) seront réservés à l'aide juridictionnelle, et 43 millions à l'aide aux victimes (+7 %).

660 millions d'euros seront dédiés aux frais de justice, afin de « renforcer notamment les moyens d'enquête et d'expertise judiciaire », précise le ministère dans son communiqué.

Constance Périn

2022-8900

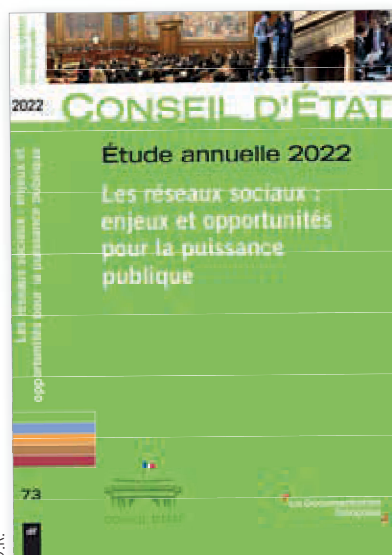
1) Point d'étape du plan de transformation numérique du ministère de la Justice, Cour des comptes, janvier 2022.

Réseaux sociaux : le Conseil d'État appelle à placer l'utilisateur au centre des préoccupations

Les réseaux sociaux ont bouleversé notre société et nous confrontent à des défis démocratiques, économiques, sociétaux mais aussi écologiques. Alors que l'Union européenne vient d'adopter un cadre juridique ambitieux pour leur régulation, le Conseil d'État lui consacre son étude annuelle 2022, et formule 17 propositions pour permettre « le rééquilibrage des forces en faveur des utilisateurs, armer la puissance publique dans son rôle de régulateur ainsi que penser demain ».

Les réseaux sociaux, comme la plupart des grandes innovations technologiques, sont porteurs du meilleur, comme du pire. Au moment où l'Union européenne vient d'adopter deux règlements européens très importants, le Digital Services Act (DSA) et le Digital Markets Act (DMA), qui ont mis en place un cadre de régulation européen ambitieux pour les réseaux sociaux visant à préciser les obligations à la charge sur les grandes plateformes, le Conseil d'État est la première institution publique à proposer une analyse de ce nouveau dispositif et à faire des propositions opérationnelles pour qu'il soit utilisé de la manière la plus efficace possible. Son étude annuelle, après avoir décortiqué ce que sont les réseaux sociaux et le cadre juridique complexe qui s'applique à eux ainsi que les enjeux soulevés par leur spectaculaire développement au cours des dernières années, formule ainsi 17 recommandations. Ces dernières pour l'essentiel, ne tendent pas à l'adoption de nouvelles normes, mais proposent de rééquilibrer les forces en

faveur des utilisateurs, d'armer la puissance publique dans son rôle de régulateur et également de penser les réseaux sociaux demain.



D.R.

Redonner le contrôle à l'utilisateur

L'étude souligne la nécessité de rééquilibrer le rapport de force entre les utilisateurs et les grandes plateformes, dont certaines ont acquis la puissance économique d'États. Elle propose en particulier de redonner à l'utilisateur le contrôle sur l'exercice de ses droits. Aujourd'hui, celui-ci n'a pas d'autre choix que d'accepter l'ensemble des conditions

générales d'utilisation (CGU) qui lui sont proposées, sans pouvoir, à aucun moment, les négocier. C'est pourquoi l'institution recommande notamment la création au niveau de la Commission européenne d'une instance de concertation regroupant l'ensemble des partenaires (associations d'utilisateurs, plateformes...) afin de permettre d'élaborer conjointement des standards minimums pour les CGU et les politiques de confidentialité. L'objectif, à terme, serait l'instauration d'un véritable « droit à la participation » des utilisateurs ou de leurs représentants.

En parallèle, la haute juridiction administrative suggère de favoriser les fonctionnalités et de faciliter les paramétrages permettant à chacun de connaître ses droits et de contrôler l'usage qu'il souhaite faire du réseau social, en particulier sur les contenus recommandés, bloqués ou notifiés. Dans cette logique, le « design attentionnel » des interfaces devrait être amélioré pour sensibiliser l'utilisateur à son mode de consommation (temps d'écran, valorisation des contenus avant transfert, alertes des propos virulents...).

Garantir la protection des droits et protéger les victimes

La question de la protection des mineurs et des victimes d'infractions sur les réseaux sociaux fait également l'objet de plusieurs préconisations. Sans remettre en cause l'anonymat de l'expression, le Conseil d'État propose notamment la généralisation du recours aux solutions d'identité numérique et aux tiers de confiance. À terme, ce recours pourrait être rendu obligatoire au niveau européen dans une version révisée du DSA.

L'étude insiste par ailleurs sur l'importance pour les utilisateurs de savoir vers qui se tourner en cas de comportement malveillants ou de pratiques illégales, ou s'ils constatent que leurs droits (effacement et portabilité des données) sont insuffisamment respectés par les plateformes. La haute juridiction administrative estime que le dispositif actuel de plainte et de signalement, trop dispersé et trop peu lisible, n'est pas satisfaisant : c'est pourquoi il invite à une coordination entre les différentes plateformes de signalement par la création d'un portail unique de signalement, mais aussi en rendant plus accessibles les boutons de signalement sur chaque application.

En parallèle, l'étude recommande d'investir dans la recherche pour améliorer les outils techniques permettant de détecter les infractions et de

prendre en compte la masse des signalements. Concernant les infractions plus spécifiques au RGPD, l'institution préconise l'élaboration d'une doctrine d'emploi pour la réutilisation des données personnelles par les administrations et les entreprises, ainsi que le renforcement des moyens de la CNIL afin de lutter contre la méconnaissance du RGPD.

Organiser la puissance publique pour une régulation efficace

La puissance publique doit pouvoir se mobiliser pour mettre en œuvre au mieux les cadres de régulation ambitieux instaurés par l'Union européenne avec le DSA et le DMA. Le Conseil d'État recommande la mise en place rapide d'un groupe de travail informel réunissant régulateurs nationaux et Commission européenne, ainsi que la création d'un comité de suivi transversal auprès de la Commission.

Il propose, au niveau national, la création d'un service interministériel d'expertise, disposant d'une compétence technique renforcée en la matière, ainsi que d'un réseau national des régulateurs du numérique afin de permettre aux différents acteurs compétents (Arcom, Cnil, Arcep, DGCCRF, etc.) de mieux se coordonner.

Il recommande par ailleurs un usage plus intensif des réseaux sociaux par les administrations,

pour mieux toucher certains publics, mais aussi de favoriser un fonctionnement interne moins vertical et plus coopératif.

Préparer demain, dès aujourd'hui

Si le DSA et le DMA constituent d'importants pas en avant, la puissance publique se doit de rester attentive à la problématique des réseaux sociaux, qui connaissent des mutations extrêmement rapides et ne se laissent pas facilement réguler. Il est par exemple indispensable que la recherche de la « sobriété numérique » guide l'ensemble des décisions futures sur le numérique.

Il paraît également nécessaire de poursuivre les chantiers sur la publicité ciblée, les messageries privées et les métavers qui interrogent notamment la continuité entre le monde réel et le monde virtuel.

Se pose enfin la question de nouveaux droits en lien avec la technologie numérique, par exemple le droit à la mort numérique ou le droit pour les héritiers d'accéder aux données du défunt. La haute juridiction administrative recommande la mise en place d'une négociation européenne, voire internationale permettant d'élaborer une charte des droits fondamentaux à l'ère du numérique.

2022-8902

De la technocratie liberticide

Jean Castelain, président du Cercle, et Danielle Monteaux, déléguée générale, ont reçu François Sureau. Tour à tour auditeur au Conseil d'État, financier, avocat, chroniqueur, militaire, son parcours professionnel alambiqué et son goût pour la littérature l'ont conduit à la fonction d'écrivain, aujourd'hui membre de l'Institut. Il nous détaille ses observations sur les transformations de notre société.

Le conférencier débute son propos par une anecdote : « *Quand l'impératrice Eugénie, encore Mademoiselle de Montijo, allait épouser Napoléon III, elle parlait bien le français qui lui avait été appris par Mérimée. Cependant, elle ne connaissait rien à l'histoire de France. Avant les noces, elle s'enquiert d'un professeur pour y remédier. Ernest Lavisse est retenu. Il réalise pour elle un enseignement érudit et complet. Mais la jeune femme se lasse et lui réclame un résumé en une phrase. Il répond : "Madame, au fond, ça ne s'est jamais très bien passé."* ». « *Voilà qui relativise ce que nous connaissons à l'heure actuelle* », épilogue François Sureau. Nous nous prétendons au pays des droits de l'homme alors que, comme le dit Robert Badinter, nous sommes seulement celui de la Déclaration des droits de l'homme. Nous vivons sous le régime du contrôle administratif. Nous avons choisi non pas de construire l'édifice juridique de défense du citoyen contre les puissances, mais celui reposant sur l'idée absurde que l'État est susceptible d'affranchir l'individu des contraintes de tous ordres, économiques et sociales, qui pèsent sur lui, estime l'invité du Cercle. Cette vision nationale unique dans l'univers démocratique, libéral et classique, oppose en permanence le camp de l'avenir à celui du passé [cf. *L'illégitimité de la République*, Fabrice Bouthillon (1851-1914)], rendant inconciliable deux populations



Danielle Monteaux, François Sureau et Jean Castelain

divergentes, constate-t-il. L'une privilégie la tradition et l'autre l'émancipation. L'anathème jeté par les premiers sur les seconds, et réciproquement, explique que nous détenons le record européen des systèmes constitutionnels et que nous sommes sans cesse au bord de l'insulte ou de la guerre civile. Notre pays est une des rares nations où la condamnation portée sur le camp politique adverse prend l'aspect d'une sentence morale, souligne François Sureau.

Quelle situation ?

Les évolutions françaises, depuis une vingtaine d'années, montrent que nous avons renoncé à l'idée du citoyen libre et responsable. L'écrivain énonce une priorité : « *Pourquoi le droit pénal est-il*

important ? Pas simplement parce qu'il est bon d'être jugé dans les formes, par des juges indépendants, en garantissant la présomption d'innocence... Il est important plus profondément parce que si le citoyen présumé innocent est susceptible d'être intimidé par les institutions, alors il n'exprime plus valablement son vote, et ne choisit pas librement ses gouvernants. C'est assez incontestable. Si le citoyen est soumis à une forme de pression générale, au fond, progressivement, son libre arbitre est contraint et le suffrage faussé. » Considérons le délit d'entreprise individuelle terroriste. Supposez que vous consultiez *jihad.com*. Après cela, ayant chez vous un couteau de poche, arme par destination, vous seriez réputé susceptible de commettre le délit d'entreprise individuelle terroriste. Un pan entier de la population pourrait donc faire l'objet de cette poursuite

pénale, alors même qu'il n'a commis aucun acte et qu'on ne peut lui reprocher aucun commencement de passage à l'acte, non pas simplement l'élément intentionnel, mais même le commencement d'exécution. En droit criminel, insiste l'académicien, depuis le Moyen Âge, une idée de base pose qu'il existe une frontière intangible entre avant et après la commission de l'acte. Certes elle a bougé en intégrant le commencement d'exécution assorti d'intention et cetera, mais elle demeure. En littérature, dans *La lettre à mon juge*, Georges Simenon fait dire au criminel : « Avant le crime, j'étais le même que les autres. » Le déplacement de la frontière du crime possible en remontant dans le passé aboutit à supprimer la présomption d'innocence. Raison pour laquelle nombre de penseurs du droit (Beccaria, Jefferson, etc.) tiennent à une démarcation absolue entre l'innocent et le coupable. Or, elle s'efface sous nos yeux, constate François Sureau. Idem avec l'association de malfaiteurs à caractère terroriste. Si vous prenez un auto-stoppeur qui a dans son sac trois grenades et quatre pains de C4, vous pouvez faire l'objet d'une incrimination, pour complicité ou recel, ou blanchiment d'association de malfaiteurs en vue de commettre un acte terroriste. Beaucoup de cas se présentent de cette manière. L'extension du champ d'investigation envisageable au sein de la population réduit à néant l'existence même du citoyen libre. Autre sujet, l'individu qui a purgé sa peine était réputé susceptible de s'être amendé. La répression se concentrait sur la personne et sa conscience, et non pas sur sa dangerosité sociale. Franchir cette barrière paradigmatique, passer du côté de la responsabilité sociale rend n'importe quoi répréhensible. L'antisocial devient passible d'enfermement. Quand l'écrivain considère notre évolution sous l'aspect du droit pénal, il y voit désormais une prévalence de l'ordre social sur la responsabilité individuelle et pose la question : « *Voulons-nous vivre dans la civilisation où cette voie nous*

Prochains dîners débats du Cercle :

- Le 20 octobre avec Georges de Habsbourg-Lorraine, ambassadeur de Hongrie en France ;
- Le 23 novembre avec Shaye Lu, ambassadeur de Chine en France.

Renseignements auprès de Danielle Monteaux, danielle.monteaux@wanadoo.fr

emmène ? ». Il répond : « *Eh bien, pour ma part, la réponse est non. Je préfère traverser la forêt de Bondy libre comme au 18^e siècle, m'exposer à l'action de bandes organisées tirant à la kalachnikov. À la fin des fins, s'agissant de la démocratie, quel prix nous sommes prêts à payer pour elle ?* » Une idée absolument convenue consiste à prétendre qu'elle est le régime parfait, le meilleur d'entre tous ; toutefois elle a un coût. Nous la préférons parce que nous pensons que c'est de la dialectique, de la confrontation permanente, des intérêts, des passions et des principes que jaillit la possibilité d'amélioration et de bien commun. Aussi, en accord avec cette vision, il est indispensable de faire vivre la démocratie représentative.

Démocratie représentative ?

Il s'agit de représentation et d'action. Malheureusement, la fin du cumul des mandats, le quinquennat et la coïncidence temporelle des mandats parlementaire et présidentiel ont tué à la fois la séparation des pouvoirs et la représentation, estime François Sureau. « *Les présidents, le général, Mitterrand, Giscard, Pompidou étaient assortis d'une propagande. Ils avaient globalement un projet, une inquiétude pour la France, l'un plutôt ceci, l'autre plutôt cela, mais ils donnaient vaguement l'impression d'être guidés par une vision transcendante qu'ils se souciaient d'expliquer. Après eux, nous sommes entrés dans le domaine de la pure communication. C'est extrêmement gênant parce que, en réalité, nous avons créé un système où l'Assemblée*

nationale ne sert à rien, et en plus, elle sert mal à rien. » Ainsi, début 2022, la grève du personnel pénitentiaire a entraîné un débat à l'Assemblée nationale. Schématiquement, pour les uns, les prisonniers sont là parce qu'ils sont malheureux et pauvres. S'ils devenaient riches, ils ne commettraient pas de crime (à croire qu'il n'y a aucun nanti derrière les barreaux). Pour les autres, la construction de cellules supplémentaires est la solution. Ces propos de gestion sont sans commune mesure avec les réflexions humaines menées par les députés au 19^e siècle, par exemple sur la fonction de la peine ou sur les sanctions applicables aux délits non intentionnels. François Sureau insiste sur un autre thème : « *Le métier de soldat reste pour moi un vrai trouble. J'ai servi plusieurs fois en Afghanistan. Une chose m'a énormément frappé. Nous avons dépensé plusieurs milliards d'euros là-bas. Je suis revenu trois fois avec les cercueils de mes camarades, et nous n'avons pas eu le droit à un seul débat parlementaire sur les raisons d'y aller, sur les raisons de n'être pas parti plus tôt, sur toutes ces raisons. Ça m'a paru absolument révélateur de la bassesse du monde comme il va.* »

De plus, la responsabilité politique, pendant le mandat, a disparu, celle des ministres devant l'Assemblée nationale et le président de la République, ou celle de ce dernier devant quiconque. Face à ce vide, la population insatisfaite se tourne soit vers l'émeute, soit vers la mise en accusation pénale. Il faut bien que la responsabilité passe quelque part. De plus, le déni de réalité électoral inquiète l'académicien. La mission de l'exécutif ne

l'autorise pas à outrepasser le Parlement durablement. Or, depuis la révision constitutionnelle de 2008, la maîtrise de l'ordre du jour a disparu et le vote en commission est devenu beaucoup plus complexe que le vote en public.

Nous sommes actuellement un pays incroyablement normatif, le seul qui assimile l'efficacité gouvernementale et la norme. Pourtant, souvenons-nous que le programme électronucléaire français, ancien et vaste domaine, n'a pas nécessité d'article de loi à l'époque. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus résister aux injonctions de la conjoncture. Il se passe quelque chose, il nous faut un état d'urgence. Le premier confinement aurait pu être acté par arrêté conjoint de deux ministres, c'était l'État de droit. En surface, l'état d'urgence court-circuite le temps de consultation et de délibération nécessaire à l'exercice de la vie

démocratique. En profondeur, il prouve que nous ne faisons plus confiance à la règle puisqu'en période difficile, nous préférons la suspendre. Faut-il stopper les garanties de la personne pour être efficace ? Peut-être sommes-nous à la fin d'une ère. Nous avons pensé pendant plus de 2 000 ans que notre option politique n'était pas statique mais dynamique. Maintenant, relève l'écrivain, nous ne croyons plus que de la confrontation puisse jaillir quelque chose de meilleur et d'utile. Nous avons égaré notre capacité à transformer nos passions en raison politique agissantes. Si bien qu'en réalité, nous nous contentons d'une sorte de gestion centrale technocratique du monde. Nous avons cessé d'y croire, et nous nous refusons à en payer le prix. Cela nous ôte les capacités d'espoir, d'action et de responsabilité.

À propos de la dernière élection présidentielle, il note : « C'est la première

fois que j'assiste à une campagne électorale qui traite de tout, sauf des vrais sujets. Personnellement, j'en vois trois. Comment refaire fonctionner une démocratie politique dans un monde qui en compte si peu ? C'est une question de réforme institutionnelle. Comment faire de la transition écologique intelligente sans décroissance pour autant ? C'est un exercice conceptuel énorme. Et comment faire fonctionner une Europe à 28 raisonnablement ? C'est également un domaine fondamental. Ces trois dossiers difficiles supposent de l'investigation, du débat, de la réflexion. Ils ont été complètement absents au bénéfice de deux types de programmes : les uns chimériques et les autres administro-technocratiques. »

C2M

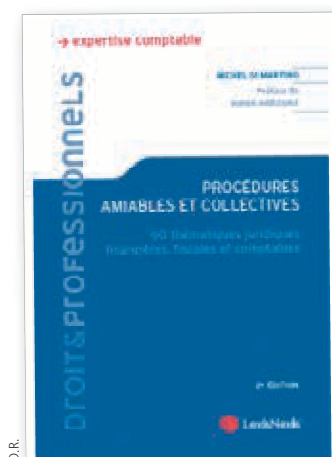
2022-8853

AU FIL DES PAGES

Procédures amiables et collectives

60 thématiques juridiques financières, fiscales et comptables

Michel Di Martino est expert-comptable, commissaire aux comptes et président honoraire du tribunal de commerce de Lons-le-Saunier. Depuis de nombreuses années, il met son expérience et sa réflexion au service des entreprises en difficulté. Pragmatique, son livre expose clairement les problèmes qui attendent l'entrepreneur dont la société se porte mal. Les 60 chapitres de l'ouvrage sont classés en quatre grandes parties : juridique, financière, fiscale et comptable. Vous y trouverez notamment les précisions utiles concernant :



- les niveaux de difficulté de l'entreprise pris en compte par le droit des entreprises en difficulté ;
- la caution dans les procédures amiables et collectives ;

- la poursuite des concours bancaires dans les procédures collectives ;
- la procédure de traitement de sortie de crise (PTSC) ;
- l'étude et l'analyse des plans de sauvegarde et de redressement ;
- la nouvelle cotation des entreprises par la banque de France ;
- la TVA dans les procédures amiables et collectives ;
- Bilan et cessation de paiement
- ...

Procédures amiables et collectives, 2^e édition,
Michel Di Martino, Préface de Sonia Arrouas, présidente de
la Conférence générale des juges consulaires de France,
LexisNexis, 386 pages.

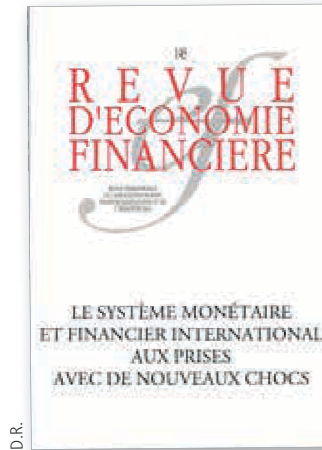
2022-8843

Le système monétaire et financier international aux prises avec de nouveaux chocs

« Trois raisons principales peuvent expliquer la crise financière qui frappe les économies avancées : la première est celle de l'augmentation et la persistance de l'excès généralisé de l'endettement public et privé, la seconde réside dans un sentiment de confiance et de tranquillité excessive tant dans le secteur privé que public, et la troisième renvoie au progrès impressionnant de la science et des technologies de l'information et de la communication qui amplifient considérablement les multiples dimensions économiques et financières de la mondialisation. »

À bien des égards, ce que le président Jean-Claude Trichet¹ concluait, dès 2019, retrouve une actualité saisissante à laquelle s'est greffé « l'impensable » d'une guerre sur le sol européen...

Aussi, la question est posée de savoir si, et dans quelle mesure, le système monétaire et financier international est à même de répondre aux risques globaux actuellement prévisibles et aux chocs que connaîtra inévitablement l'économie mondiale, à court et moyen terme. Cette nouvelle publication de la Revue d'Économie Financière, éclairée par les contributions



D.R.
Le système monétaire et financier international
aux prises avec de nouveaux chocs,
Revue d'Économie Financière,
N° 145 (2022), 286 pages – 32 euros
Collectif coordonné par Matthieu Bussière²
et André Cartapanis³

d'une vingtaine d'experts parmi les plus éminents de ce domaine (Denis Beau, Patrick Artus, Isabelle Gravet, Gilles Dufrénot entre autres), s'est précisément donné comme objectif d'examiner les contours de ce « système » et de clarifier les défis qu'il devra relever et les évolutions que ces chocs suscitent, et ceci en privilégiant deux types de questions :

- dans une première partie, celle des nouveaux défis auxquels sera confrontée « l'architecture financière internationale » (fintechs, monnaies numériques, la part croissante des actions dans les mouvements de capitaux, les interconnexions, prix du pétrole,

ainsi que la stabilité financière et les risques de stagnation séculaire sur les niveaux de taux d'intérêts réel, etc.)

- et, dans un second temps, les nouvelles réponses (dispositifs institutionnels, politiques discrétionnaires, nouvel accord multilatéral pour encadrer les cycles du dollar, réserves de change, nouvelles politiques monétaires « vertes », démocratisation et coopération des Banques Centrales, etc.), qui apparaissent ou qui devront être créés face à l'ampleur des risques globaux pour améliorer la résilience de l'économie mondiale. Enfin, les auteurs ont tenu à enrichir ces réflexions « d'une clarté profonde », (comme aimait à le dire ce cher Verlaine), à partir de plusieurs angles de vue, de Londres à Pékin en passant par Washington, d'autant que comme le souligne Patrick Artus, « les Banques centrales ont été très réticentes à admettre que l'inflation allait durer, et qu'il fallait la combattre » Vaste programme porté par une parution aussi dense et documentée que précieuse. Immanquable pour celles et ceux, financiers ou non, qui ambitionnent d'appréhender (un peu mieux) le monde qui vient.

Jean-Louis Chambon,
Président du Prix Turgot

2022-8841

1) Jean-Claude Trichet in n° 1/2019 de Politique étrangère.
2) Matthieu Bussière, Direction des Études Banque de France.
3) André Cartapanis, Professeur Sciences Po Aix.

Le dispositif Éco-énergie tertiaire, actualités 2022



Pauline Maurus,
Avocate,
Cabinet Huglo Lepage Avocats

Le dispositif Éco-énergie tertiaire est composé d'un ensemble de textes encore en cours de construction, et d'une mise en œuvre en cours de déploiement.

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, communément appelé « décret tertiaire », fait suite au premier décret qui avait été adopté le 9 mai 2017 mais suspendu en 2017, puis annulé en 2018 par le Conseil d'État.

Les dispositions du décret s'insèrent dans le Code de la construction et de l'habitation (CCH), dans une section 8 intitulée « Obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire » du chapitre I^{er} du Titre III du Livre I^{er} de la partie réglementaire, correspondant aux articles R. 174-22 et suivants.

Ce décret a été complété par un arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, mis à jour par des arrêtés modificatifs.

Le décret et son arrêté, tous deux de nature réglementaire, ont pour finalité de permettre une pleine application de l'obligation de réduction des consommations d'énergie du parc tertiaire inscrite à l'article L. 111-10-3 du Code de la construction et de l'habitation, telle que posée



par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) et modifiée par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

Le dispositif Éco-énergie tertiaire fixe un objectif de réduction de la consommation énergétique finale des bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments existants à usage tertiaire, au travers d'une alternative :

- soit par une baisse cadencée par décennies exprimée en valeur relative (-40 % avant 2030, -50 % avant 2040 et -60 % avant 2050 par rapport à la consommation de référence) de la consommation énergétique de référence dite « Créf », exprimé en KWh/an/m² d'énergie finale ;

- soit un niveau de consommation d'énergie finale, exprimé en KWh/an/m² d'énergie finale et fixé en valeur absolue. Dans le cas de la baisse séquencée de la consommation, l'année de référence est établie par les assujettis sur la base de données de consommation objectives et ne peut être antérieure à 2010 ; à défaut, l'année de référence sera celle de la première année d'exploitation postérieure à 2010, correspondant à une durée de douze mois consécutifs. Les textes précisent que cette réduction devra être constatée pour une année pleine d'exploitation et ajustée en fonction des variations climatiques selon la méthode définie par arrêté.

Dans le cas de la consommation énergétique exprimée en valeur absolue, celle-ci est fixée par arrêté

et prend en compte des indicateurs d'intensité d'usage de référence spécifiques pour chaque catégorie d'activité ajustés en fonction des conditions climatiques de référence.

Modification de l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Le premier arrêté dit « arrêté méthode » du 10 avril 2020 a concrètement mis en place le dispositif Éco-énergie tertiaire. L'arrêté modificatif du 24 novembre 2021 dit « arrêté valeur absolue I » a complété les modalités d'application des obligations, notamment au niveau des informations à faire remonter sur la plateforme de recueil et de suivi (OPERAT – Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) et des objectifs exprimés en valeur absolue pour les activités du tertiaire représentant plus de la moitié des surfaces tertiaires (Bureaux, Enseignement primaire et secondaire, Logistique de froid). L'arrêté modificatif du 29 septembre 2021 a intégré les modalités de transmission annuelle des données prévues à l'article R. 131-41 du Code de la construction et de l'habitation qui y ont été supprimées et renvoyées à un arrêté des ministres chargés de l'énergie et de la construction. Ce dernier arrêté modificatif acte également le report de l'échéance des remontées de données annuelles 2020 au 30 septembre 2022. Le dernier arrêté en date du 13 avril 2022 modifiant l'arrêté du 10 avril

2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire dit « arrêté valeur absolue II » a pour objectif de présenter la totalité de la segmentation des activités tertiaires et de préciser les objectifs exprimés en valeur absolue pour certaines activités en métropole. Cet arrêté était très attendu pour la définition des nouvelles valeurs absolues. L'arrêté donne ou complète les valeurs absolues pour les catégories d'activité (et donc les sous-catégories associées) « bureaux – services publics », « enseignement » et « logistique ». Toutefois, contrairement à ce qui était attendu, il ne contient pas la valeur absolue pour de nombreuses activités qui auraient dû être concernées : les commerces, les hôtels, les restaurants, les hôpitaux, les gares, les aéroports... Cet arrêté sera actualisé ensuite, notamment avec un arrêté dit « arrêté valeur absolue III », dont la publication est prévue au début du second semestre 2022 et qui viendra préciser de nouveaux objectifs exprimés en valeur absolue concernant les activités pour lesquels les travaux sont en cours, et intégrer les valeurs spécifiques pour les départements d'outre-mer. L'arrêté continue également à préciser et compléter le dispositif. Il modifie ainsi la définition d'une entité fonctionnelle : une entité correspondant à un établissement au sens de la définition de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à savoir : une unité de production ou d'activité géographiquement individualisée, exploitée par une entité juridique. La notion d'« unité géographiquement individualisée » se rattache à une localisation géographique précise dans laquelle les activités sont hébergées. Une entité fonctionnelle peut être

constituée soit par un local d'activité, soit par un ensemble de locaux d'activités connexes, contenu dans un bâtiment, une partie de bâtiment ou un ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site. L'établissement produit des biens ou des services : ce peut être un site industriel, un commerce, un hôtel, un restaurant, un établissement d'enseignement, un établissement hospitalier, un établissement culturel, un équipement sportif, etc.

L'arrêté ajoute en outre une précision pour la consommation énergétique de référence des bâtiments neufs : pour les bâtiments neufs, la consommation énergétique de référence établie sur la base de la première année pleine d'exploitation pourra être corrigée à l'issue de la phase de mise en service et de réglage des systèmes techniques du bâtiment. Cette correction permettra de déduire les surconsommations énergétiques liées à la surcharge hygrométrique du bâtiment neuf et de prendre en considération l'optimisation du fonctionnement dynamique du bâtiment après réglage des systèmes techniques à leur rendement optimum et l'efficacité des systèmes de contrôle et de gestion active des équipements. Cette correction ne pourra pas être effectuée au-delà de trois ans après la date de réception du bâtiment.

Transmission des données relatives à l'année 2020 sur la plateforme OPERAT

Le dispositif Éco-énergie tertiaire prévoit la mise en place d'une plateforme informatique permettant de recueillir annuellement les données de consommation et d'assurer le suivi annuel de la

réduction de consommation d'énergie finale (L. 174-1 III 4° et R. 174-27 et suivants du Code de la construction et de l'habitation).

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est l'autorité compétente chargée d'organiser la mise en place de cette plateforme numérique dénommée « Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire » (OPERAT).

La plateforme OPERAT vise plusieurs objectifs :

- répondre aux exigences de collecte de données ;
- vérifier l'atteinte des objectifs de réduction des consommations. Au plus tard les 31 décembre 2031, 2041 et 2051, le gestionnaire de la plateforme numérique vérifie, pour l'ensemble des assujettis, que les objectifs fixés ont été atteints ;
- valoriser et diffuser les données collectées en respectant les règles de confidentialité.

Pour chaque bâtiment, partie de bâtiment ou ensembles de bâtiment soumis à l'obligation de réduction de la consommation d'énergie finale, le propriétaire et, le cas échéant, le preneur à bail déclarent sur la plateforme :

- la ou les activités tertiaires qui y sont exercées ;
- la surface des bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments soumis à l'obligation ;
- les consommations annuelles d'énergie par type d'énergie, des bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments ;
- le cas échéant, l'année de référence et les consommations de référence associées, par type d'énergie, avec les justificatifs correspondants ;
- le cas échéant, le renseignement des indicateurs d'intensité d'usage relatifs aux activités hébergées, permettant de déterminer l'objectif de consommation d'énergie finale, et, éventuellement, de le moduler ;

- le cas échéant, les modulations des objectifs de réduction de consommation d'énergie finale ;
- le cas échéant, la comptabilisation des consommations d'énergie finale liées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Un premier dépôt des données initialement fixé en septembre 2021 a finalement été reporté au 30 septembre 2022 en raison de la crise sanitaire. Ainsi, chaque année à partir de 2022, sont transmises, au plus tard le 30 septembre, les données relatives à l'année précédente. La rentrée 2022 constitue par conséquent la date limite pour trois dépôts obligatoires : les consommations de 2020, les consommations de 2021, ainsi que l'année de référence à choisir entre 2010 et 2019.

2022-8879



Dernière ligne droite avant le lancement du Guichet Unique des formalités des entreprises

À partir du 1^{er} janvier 2023, les centres de formalités des entreprises et le site Guichet Entreprises seront remplacés par le Guichet Unique. À cette occasion, une table ronde a été organisée le 30 septembre dernier au Sénat par l'association ePacte, en présence du sénateur Michel Canévet.

Le 30 septembre 2022, le sénateur Michel Canévet, un des rapporteurs de la loi PACTE, recevait à la chambre haute une table ronde dédiée au futur Guichet Unique, orchestrée par l'association ePacte.

Xavier Merlin, chef de la mission interministérielle relative à la simplification et à la modernisation des formalités des entreprises et de publicité légale, chargé du pilotage et de la mise en œuvre du projet de création d'un guichet unique électronique des formalités d'entreprises et d'un registre général dématérialisé des entreprises, ainsi que Godefroy Leménager, chef de projet du Guichet unique, ont répondu présents à l'invitation de Sabine Zylberbogen, présidente de ePacte.

Se trouvaient également autour de la table les « valideurs », greffiers représentés par Didier Oudenot, ancien président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce et administrateur du GIE Infogreffe, ainsi que des représentants des chambres des métiers et de l'artisanat (CMA France), des Urssaf et de CCI France. Après un rappel des missions confiées au Guichet Unique, les intervenants ont pu répondre aux nombreuses questions posées par les membres de ePacte, essentiellement composée de mandataires en formalités, avant le lancement du dispositif prévu le 1^{er} janvier 2023.



Godefroy Leménager, Sabine Zylberbogen, Michel Canévet et Xavier Merlin

Selon la loi PACTE et ses décrets, à cette date, le site web *formalites.entreprises.gouv.fr* remplacera les six réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE) et le site Guichet Entreprises. Son utilisation ou son recours exclusifs deviendra obligatoire pour toutes les formalités légales d'entreprises, aussi bien pour les personnes physiques que morales, ainsi que pour les professions libérales.

Les 50 formulaires CERFA (M0, M2, M4, P0, P2, P4, etc.) actuellement utilisés pour effectuer les formalités vont disparaître au profit d'un seul et unique questionnaire dynamique. De plus, les formalités seront entièrement dématérialisées. Le contenu des formalités restera inchangé, de même que leurs tarifs. Le Guichet Unique sera le seul organisme apte à récupérer les données et à orienter le déclarant vers le ou les bons intervenants valideurs.

Aujourd'hui, la partie « immatriculation de société » sur le Guichet Unique est finalisée et disponible. Ce n'est pas encore le cas pour les modifications ou radiations de sociétés, dont la livraison des descriptifs de fichiers et API est prévue pour fin octobre, ce qui laisse peu de temps avant début 2023 pour programmer, tester et être fin prêts.

En cas de dysfonctionnement, une voie numérique alternative existera, de façon provisoire toutefois. Un plan de secours a été annoncé au cas où le portail ne fonctionnerait pas ou serait défaillant. Il est actuellement à l'étude au cabinet ministériel. Le sort des dossiers traités lors de la période transitoire qui correspond à la fin de l'année civile n'a pas été clairement défini. Les sujets d'inquiétude ne manquent pas, c'est pourquoi une prochaine réunion est prévue en décembre.

Myriam de Montis

2022-8920

Zoom sur le risque pénal dans les entreprises



Alain Bollé,
Avocat spécialiste en droit pénal

Le risque pénal a toujours été une préoccupation du dirigeant d'entreprise, confronté à une réglementation toujours plus complexe. Sa responsabilité personnelle peut facilement être engagée. Il a tout intérêt à faire preuve d'une grande rigueur dans la gestion du risque pour son entreprise. En effet, le défaut d'application de la réglementation est susceptible d'entraîner des sanctions pénales, notamment en cas d'abus de biens sociaux, de travail dissimulé, de délit d'entrave, de blanchiment de capitaux, ou encore lors de la mise en danger de la vie d'autrui¹...

Cependant, le dirigeant n'est pas le seul à prendre ce risque : la responsabilité pénale peut s'étendre aux autres membres physiques de la société, ainsi qu'à la structure elle-même² par la mise en jeu de la responsabilité pénale de la personne morale. Depuis la loi du 31 décembre 2005, la responsabilité pénale de la personne morale³ a été généralisée à toutes les entreprises.

Le dirigeant doit veiller personnellement au strict respect des règles et de la législation en vigueur⁴. La Cour de cassation a confirmé le principe de sa responsabilité pour les entorses à la réglementation : « *la responsabilité pénale pèse sur le chef d'entreprise auquel il appartient de veiller au respect de la législation* ».

Au sein de l'entreprise, le risque pénal est

prégnant. Cependant, le dirigeant dispose de moyens lui permettant de s'exonérer de sa responsabilité, complètement ou en partie. Par ailleurs, il peut recourir à des outils de prévention et de détection du risque pénal.

Le risque pénal au sein de l'entreprise

Le dirigeant responsable de son propre comportement

Le dirigeant, personne physique, dirige, gère et représente sa société. Le statut de dirigeant recouvre les organes de gestion (président du conseil d'administration, conseil d'administration, gérants, directeurs généraux...). Il peut être le représentant légal d'une entreprise⁵ (gérant d'une SARL, président d'une SAS...). Or, à l'occasion de son activité professionnelle, le dirigeant est susceptible de commettre personnellement de nombreuses infractions : abus de biens sociaux, fraude fiscale et sociale, travail dissimulé, corruption, banqueroute... Les exemples ne sont pas exhaustifs. Par ailleurs, l'entreprise peut également être utilisée par des organisations criminelles pour blanchir l'argent obtenu illégalement à travers des structures sociétales.

Préalablement, il est utile de rappeler que la personne morale est juridiquement indépendante de la personne physique, leurs patrimoines étant distincts. Très

souvent, notamment dans les petites structures, le dirigeant croit à tort qu'elle lui appartient et qu'il peut disposer des fonds à sa convenance, mais il n'en est rien.

Le comportement du dirigeant est pénalement sanctionnable lorsqu'il agit sciemment dans un but personnel en portant atteinte à l'intérêt de la société⁶. Il peut être poursuivi pour la prise en charge par l'entreprise de ses dépenses personnelles, rémunération de sa femme de ménage, remboursement d'un prêt, d'une prime d'assurance et de l'entretien de son véhicule à usage privé, frais de voyage, rénovation d'un appartement privé, primes d'assurance sur la vie... et notamment lorsque son compte courant associé devient débiteur. Il est fréquent qu'un dirigeant fasse l'objet de poursuites judiciaires lors de la prise en charge par la société du salaire de son épouse ou d'un tiers en l'absence de contrepartie (emploi fictif).

Le dirigeant peut agir, malgré l'interdiction posée par la loi, après l'ouverture d'une procédure collective, redressement ou de la liquidation judiciaire. Cet état se caractérise lorsqu'une entreprise ne dispose plus d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses dettes, on parle alors de cessation de paiements. La constatation est faite par le tribunal de commerce et entraîne, selon l'état financier de la société, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Dans ce cas, le dirigeant, qui profite des biens de la société, se rend coupable de

1) Article 121-3 du Code pénal.

2) Article 121-2 du Code pénal.

3) Article 121-2 al.1 du Code pénal.

4) Cass. crim. 7 déc. 1981, n° 78-91633, Bull. crim. n° 525.

5) Par exemple : article L. 225-51-1 du Code de commerce (SA), article L. 223-18 du Code de commerce (SARL).

6) Article 314-1 du Code pénal.

banqueroute⁷ s'il a, notamment, détourné ou dissimulé tout ou partie de l'actif du débiteur, frauduleusement augmenté le passif de l'entreprise, tenu une comptabilité fictive ou s'être abstenu de tenir toute comptabilité. Les éléments de l'infraction de banqueroute sont assez proches de ceux de l'abus de confiance, la qualification de ces infractions dépend de la constatation de la date de cessation de paiement. Le dirigeant peut être tenté, lorsque son entreprise connaît des difficultés financières de vendre des actifs de la société.

Une partie de l'activité d'une société peut être soustraite aux obligations fiscales, on parle alors de fraude fiscale⁸. Il suffit que la société ne déclare pas ses revenus au fisc. Certains domaines d'activité favorisent cette incrimination, la restauration, le bâtiment, la formation... En effet, il peut être tentant pour le restaurateur de ne pas déclarer la totalité de sa recette. Ce phénomène est favorisé dans les entreprises gérant des espèces, une partie de la recette peut être dissimulée. Toutefois, l'utilisation de chèques permet la dissimulation des fonds, il suffit de demander au tireur de ne pas indiquer le nom du bénéficiaire, mention qui, étonnamment, n'est pas obligatoire⁹.

Corolairement, le travail dissimulé, également appelé populairement « travail au noir », ou plus familièrement encore « travail au black », permet de dissimuler toute ou partie du travail ou de l'activité. Les exemples sont nombreux : absence de déclaration préalable à l'embauche¹⁰, absence de bulletin de paie ou mention sur ce bulletin de faux horaires de travail¹¹, dissimulation d'un emploi salarié par recours à de faux travailleurs indépendants, fausse sous-traitance lorsque les sous-traitants sont en réalité subordonnés à l'employeur¹². Le dirigeant doit donc impérativement veiller à effectuer toutes ses déclarations auprès des



organismes compétents afin d'éviter d'être sanctionné par le juge pour emploi dissimulé. La corruption¹³ a pour finalité, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières, et pour le corrompu une rétribution en échange de sa complaisance. Les actes de corruption sont connus. Ils peuvent se caractériser par une proposition, une invitation ou même une sollicitation. Entre autres constitue un acte de corruption le fait de proposer d'offrir un cadeau au responsable des achats d'une entreprise cliente pour garantir le renouvellement d'un contrat, d'attribuer un marché en contrepartie de l'embauche d'un proche, une prime extraordinaire par le directeur général d'une entreprise en contrepartie d'un agissement irrégulier de son DRH, l'attribution de nouveaux contrats en échange d'un poste honorifique. Il peut également s'agir d'inviter un cadre pour obtenir des informations stratégiques, un fournisseur pour garantir le renouvellement d'un contrat, ou encore solliciter une commission en contrepartie de l'attribution d'un contrat ou favoriser l'embauche d'un proche.

Par ailleurs, la société peut être utilisée pour blanchir l'argent sale à l'insu de son dirigeant. Le blanchiment consiste à transformer le produit de la criminalité, notamment lors de la prise de participation ou de l'augmentation du capital¹⁴. Cependant, la pénétration de fonds illégaux peut également être réalisée par le paiement de certains clients auprès de commerçants peu regardants sur l'origine des fonds. Le blanchiment de capitaux est la transformation du produit de la criminalité pour lui donner une apparence légale, acquérir des biens dans une société avec de l'argent de la criminalité, puis les revendre pour justifier de la possession des fonds. L'infraction de blanchiment peut être consécutive d'infractions d'abus de biens sociaux, de fraude fiscale..., plus généralement de toute infraction dès lors qu'il y a un mécanisme de transformation. Bien évidemment, le dirigeant peut également participer activement et en toute conscience au blanchiment de capitaux.

Les opérations entraînant des mouvements de capitaux constituent l'essentiel de l'activité quotidienne des sociétés dont le but est de dégager des bénéfices.

7) Article L. 654-2 du Code de commerce.

8) Article 1741 du Code général des impôts.

9) Article L. 131-2 du Code monétaire et financier.

10) Article L. 1221-10 du Code du travail.

11) Article R. 3243-1 du Code du travail.

12) Cass. Civ. Chambre sociale, 4 mars 2020, 19-13.316.

13) Article 432-11 et 433-1 du Code pénal.

14) Article 324-1 du Code pénal.

Le terme « capitaux » est pris dans un sens général et concerne tous les mouvements de fonds. Depuis la loi du 06 décembre 2013, le dirigeant doit être extrêmement prudent. Cette disposition a introduit une présomption de blanchiment dans le Code pénal¹⁵. Cette entrée en vigueur oblige le dirigeant à justifier de la possession légale des fonds.

Le dirigeant, responsable du comportement de ses salariés

La responsabilité du dirigeant peut également être engagée pour une incrimination commise par l'un de ses employés. En outre, sa société peut être utilisée ou servir à commettre des actes criminels. Les salariés représentent un réel risque pénal pour les sociétés. En effet, 47 % des entreprises considèrent que les salariés sont la principale source de risque. Selon le ressenti des dirigeants interrogés, les employés seraient à l'origine d'une recherche de la responsabilité du chef d'entreprise¹⁶. L'activité d'une entreprise présente de nombreuses sources de risque, le dirigeant doit veiller personnellement à une application des prescriptions réglementaires¹⁷.

S'agissant de l'activité de ses salariés, la responsabilité pénale du dirigeant peut être engagée pour délit de mise en danger d'autrui, pour des manquements graves aux mesures de sécurité ou de prudence même en l'absence de dommage¹⁸, harcèlement moral et sexuel¹⁹ infractions à la discrimination²⁰, ou encore pour travail dissimulé²¹.

Le dirigeant peut être responsable du fait d'autrui sans être ni l'auteur ni le complice de l'infraction, il peut donc être déclaré responsable d'une infraction qu'il n'a pas commise. Ce point est précisé par la décision de la Cour de cassation : « *la responsabilité pénale peut naître du fait d'autrui, dans les cas exceptionnels où certaines obligations légales imposent le devoir d'exercer une action directe sur les faits d'un subordonné*²² ».

Les juges retiennent la responsabilité pénale du dirigeant d'entreprise lors d'infractions commises sans intention. C'est notamment le cas lorsque son préposé, dans le cadre de son travail, commet une imprudence ou une négligence²³. Le dirigeant est présumé avoir commis une faute relative à son devoir de contrôle. Il appartient au chef d'entreprise de veiller personnellement à la stricte et constante exécution des prescriptions réglementaires. La chambre criminelle de la Cour de cassation a condamné pénalement un dirigeant pour homicide involontaire parce qu'il n'avait pas accompli les diligences normales pour faire respecter les prescriptions qui s'imposaient à la personne morale²⁴. La responsabilité pénale de la personne morale a été généralisée pour toutes les infractions commises à partir du 31 décembre 2005²⁵. Les infractions intentionnelles commises par des salariés de la société n'engagent pas la responsabilité des dirigeants.

Ce principe de la responsabilité pénale du dirigeant, paraît être en contradiction car la loi prévoit que « *Nul n'est responsable pénalement que de son propre fait*²⁶ ». Cependant, le premier alinéa de l'article 121-3 du Code pénal est complété par deux autres

pouvant servir de fondement aux poursuites du dirigeant.

Premièrement, sa responsabilité peut être engagée en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité, s'il n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.

C'est également le cas, lorsqu'il crée ou contribue à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qu'il n'a pas pris les mesures permettant de l'éviter, mais aussi s'il est établi qu'il a, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'il ne pouvait ignorer.

Les règles de sécurité imposées aux entreprises sont nombreuses²⁷. De façon générale, l'employeur doit prendre des mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des employés²⁸. L'outil principal est l'évaluation des risques. Le chef d'entreprise doit évaluer les risques découlant de l'activité de l'entreprise. Ils sont répertoriés dans un document unique²⁹, obligatoire pour toutes les entreprises comptant au moins un salarié. Ce document détermine la démarche de prévention. Il liste et hiérarchise l'ensemble des risques. Il préconise des actions limitant les risques, voire les supprime.

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation

15) Article 324-1-1 du Code pénal.

16) Étude de l'observatoire PWC.

17) Cass. Crim., 10 juillet 1963, n° 6293417.

18) Article 223-1 du Code pénal.

19) Articles L. 1152-1 et L. 1153-1 du Code du travail.

20) Article 225-1 du Code pénal et L.1142-1 du Code du travail.

21) Article L. 8221-1 du Code du travail.

22) Cass. Crim., 28 fév. 1956, n° 53-02879, JCP 1956. II. 92304 n. de Lestang.

23) Article 121-3 alinéas 1 et 2 du Code pénal.

24) Crim., 1^{er} décembre 1998, n° 97-80560.

25) Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 dite « Perben II », entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

26) Article 121-1 du Code pénal.

27) Articles L. 4741 et suivants du Code du travail.

28) Article L. 4121-1 du Code du travail.

29) Article R. 4121-1 du Code du travail.

pour la santé et la sécurité des travailleurs³⁰. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques.

La forme du document unique répond à des exigences de cohérence, de commodité et de traçabilité. La cohérence est caractérisée par le regroupement des données obtenues de l'analyse des risques, la commodité par le résultat de l'analyse dans un document unique et la traçabilité par la transcription des résultats de l'évaluation des risques.

Il s'agit d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé des employés, notamment portant sur :

- les procédés de fabrication ;
- les équipements de travail ;
- les substances ou préparations chimiques ;
- l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations ;
- la définition des postes de travail.

L'évaluation des risques se traduit dans un document unique. L'inventaire consiste à identifier les dangers, puis à les analyser, notamment s'agissant de leurs conditions d'exposition. L'unité de travail se définit par un poste ou plusieurs types de postes de travail ou bien par l'activité. Elle peut également couvrir des lieux différents.

L'actualisation du document unique est réalisée au moins une fois par an, en cas de modification organisationnelle ou lors de l'identification d'un nouveau risque. Le document est tenu à la disposition de certaines catégories de personnes. La première catégorie est composée des instances représentatives du personnel, des personnes soumises à un risque pour leur sécurité ou leur santé, ou du médecin du travail. La seconde catégorie regroupe l'inspection du travail, les agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale et les agents de l'inspection du travail.



Des possibilités d'exonération pour le dirigeant

Un transfert de responsabilité par la délégation de pouvoirs

Le dirigeant, dans les entreprises importantes, ne peut pas surveiller tous les secteurs d'activité en même temps. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des intermédiaires, mais cela implique pour lui d'en apporter la preuve³¹.

Si la délégation de pouvoirs présente un véritable intérêt dans les sociétés de taille importante, elle peut difficilement être invoquée dans les sociétés dans lesquelles le dirigeant a la possibilité de tout contrôler lui-même. Ce principe a été précisé par le ministre du Travail, en réponse à une question ministérielle le 29 juillet 1985 au sujet d'entreprises artisanales : « *Elles ne peuvent se prévaloir de la délégation de pouvoirs.* »

Le dirigeant fournit tous les outils nécessaires à la réalisation de la mission à son délégataire. Cette délégation se traduit par une indépendance vis-à-vis de l'organisation hiérarchique. Le délégataire devra d'initiative prendre des mesures sans en référer au dirigeant. Cela ne

signifie évidemment pas que le dirigeant abandonne ses pouvoirs entre les mains de son délégataire. La délégation reste limitée par son champ d'application et dans le temps.

La délégation est limitée à une partie spécifique des pouvoirs du dirigeant de la société. La même mission ne peut être donnée à des personnes différentes. La mise en œuvre de la délégation requiert la réunion de plusieurs conditions de validité :

- elle doit être antérieure à la commission de l'infraction ;
- elle doit être réelle ;
- elle doit concerner un domaine précis ;
- elle requiert l'accord du délégataire, car il doit disposer de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires à l'application de la réglementation.

Le 11 mars 1993, la Cour de cassation a posé les conditions de la mise en œuvre de cette délégation en précisant les moyens propres au délégataire :

- le délégataire doit disposer de la compétence nécessaire ;
- il doit posséder l'autorité inhérente pour ce poste ;
- il doit disposer des moyens nécessaires pour satisfaire à sa mission.

30) Article R. 4121-1 du Code du travail.

31) Cass. Crim. 17 septembre 2002 n° 4987 - Cass. Crim. 20 mai 2003 n° 2669 - Cass. Crim. 19 septembre 2007 n° 06-85.899.

La compétence se mesure par le niveau de savoir et de savoir-faire. Le savoir s'acquiert par la formation qui doit évidemment concerner le domaine délégué. Cette vérification ne pose aucune difficulté si le délégataire est titulaire de diplômes adéquats ou lorsqu'il a suivi une formation interne. En revanche, en l'absence de diplôme ou de formation interne, le chef d'entreprise devra s'assurer de son niveau de connaissance.

Le savoir est insuffisant s'il reste théorique : il doit être accompagné d'une véritable connaissance technique, le savoir-faire. S'agissant d'une délégation relative au risque pénal, le délégataire doit, entre autres, connaître les mécanismes de sécurité interne (nature des infractions, complicité des salariés) et externe (fraude...).

Le délégataire doit disposer de l'autorité. Il doit être en mesure d'imposer des ordres et les faire respecter. Son positionnement dans l'organisation est déterminant. En matière pénale, l'objet de la délégation de pouvoirs concerne la protection globale de la société, de ses dirigeants et collaborateurs. Le délégataire doit pouvoir prescrire des mesures de sécurité à l'ensemble du personnel de la société, et pas seulement à un groupe restreint. Par ailleurs, il ne doit pas se trouver dans une situation l'obligeant à recevoir des prescriptions qui seraient contraires à celles qu'il doit mettre en œuvre, même si ses prescriptions sont validées par la direction de l'établissement.

Le délégataire doit disposer de moyens nécessaires, pour accomplir sa mission : financiers et matériels. Il n'y a pas d'obligation à ce qu'il dispose d'un budget dédié, il peut simplement avoir une autorisation d'engager des dépenses, par exemple pour l'acquisition ou la création de logiciels informatiques ou autre matériel de sécurité. Les moyens matériels

s'articulent traditionnellement par une mise à disposition de bureau, de téléphone, d'informatique...

Les conditions inhérentes à l'effectivité de la délégation ont été définies par la Cour de cassation (compétence, autorité, moyen), mais la première décision est celle du choix du délégataire. Ce choix constitue une décision importante, non seulement en raison de ses conditions intrinsèques, mais également parce que le dirigeant doit avoir toute confiance dans le délégataire, qui doit posséder de véritables qualités personnelles en matière d'éthique, d'adhésion à la politique de la société et de pédagogie.

La délégation de pouvoirs, véritable transfert d'une partie des prérogatives du dirigeant, peut être source de contentieux, notamment pour déterminer les niveaux de responsabilité, par exemple lors d'un accident du travail. La preuve de cette délégation doit se concrétiser par un écrit, qui doit être sans ambiguïté et précis³².

Le dirigeant de la société, lors de la rédaction de la délégation de pouvoir, doit avoir à l'esprit son éventuel examen par le juge répressif. Il convient d'anticiper le risque pénal. Pour cela, une bonne connaissance de la matière est indispensable. Ces conditions excluent d'emblée une rédaction à partir d'un modèle obtenu sur un site Internet ou par d'autres moyens. Il faut prendre en compte l'évolution de la législation et de la jurisprudence en vigueur. Dès lors, cette tâche devra être réalisée avec le concours d'un juriste.

Le délégataire doit accepter cette mission, il endosse le risque pénal. Ce consentement éclairé lui permet d'accepter les risques encourus en pleine connaissance. Il peut ainsi être tenu pour responsable, notamment lorsque les faits sont consécutifs d'une absence de moyens mis à sa disposition mais qu'il

n'a pas utilisés en matière de sécurité. Il encourt également une responsabilité pénale, notamment lors de la fourniture d'instructions. En effet, celle-ci peut contribuer à la commission d'une infraction pouvant entraîner sa responsabilité³³. Il est prudent pour le dirigeant d'entreprise de formaliser le consentement dans la convention de la délégation de pouvoirs.

La délégation, outil de transmission des pouvoirs et de responsabilisation, ne signifie pas que le dirigeant abandonne ses prérogatives entre les mains de son délégataire. Il doit mettre en œuvre des mesures de contrôle, pour, d'une part, vérifier l'efficacité du dispositif et, d'autre part, s'assurer que le délégataire agit dans le cadre strict de son mandat.

Les autres moyens de réduire le risque pénal

L'efficacité du dispositif repose aussi sur la réalisation d'une cartographie des risques pénaux, des actions de formation, et un contrôle de l'efficacité des mesures, puis la mise en œuvre d'une procédure de remontée de l'information.

Afin de prévenir le risque pénal, encore faut-il le circonscrire. L'efficacité du dispositif de prévention se traduit par l'élaboration d'une cartographie du risque pénal. Cette dernière se conçoit comme l'identification et la description d'une manière objective et structurée des risques existants. Elle expose les différentes caractéristiques des risques. Il convient de connaître les événements susceptibles de se produire, en matière de fraude interne ou externe, puis s'interroger sur la probabilité de la survenance de cet événement pour en déterminer les conséquences. L'objectif de cette analyse est de réagir à l'événement, c'est-à-dire de le prendre en compte.

32) Cass. Crim. 30 avril 2002, n° 01-84405.
33) Article 121-7 du Code pénal.

En pratique, la cartographie du risque pénal suit traditionnellement les étapes suivantes :

- identifier les secteurs d'activité et les salariés exposés ;
- évaluer les risques de sanctions (pénaux ou d'atteinte à l'image) ;
- hiérarchiser les risques ;
- définir les actions à mettre en œuvre de prévention et de détection ;
- réaliser des contrôles.

La cartographie des risques ne doit pas seulement être le résultat d'une démarche intellectuelle, mais servir de base d'analyse pour sensibiliser et obtenir l'adhésion du management et des collaborateurs de l'entreprise. Elle se traduit par la mise en place de codes de conduite, codes de déontologie, codes d'éthique, permettant à tous les niveaux de sensibiliser l'ensemble du personnel sur le risque pénal qui peut non seulement impacter le dirigeant, mais également les collaborateurs de l'entreprise. La mise en place de différents documents pour une bonne application doit évidemment être bien expliquée à l'ensemble du personnel, ce qui implique d'en vérifier la bonne compréhension.

L'application des différentes mesures de prévention du risque pénal doit se traduire par la mise en place de formation³⁴. Elle doit permettre d'appréhender l'ampleur du risque pénal pour les personnes morales et les personnes physiques, d'expliquer la politique de prévention, et former les différents collaborateurs aux comportements à adopter lors de la mise en cause pénale, notamment lors des réquisitions, auditions, perquisitions...

Il convient également de définir la notion du risque pénal, notamment par une présentation des incriminations et des sources légales et réglementaires pouvant concerner l'entreprise, puis, d'aborder les obligations de sécurité du dirigeant en matière de droit pénal du travail, notamment



la spécificité des délits non intentionnels. La formation se poursuivra par la présentation des personnes chargées du contrôle et du déclenchement des poursuites pour terminer sur les conséquences d'une mise en cause et de la diversité des sanctions.

La mise en œuvre de ces outils – cartographie du risque pénal, formation des collaborateurs – est inutile sans un système de remontée d'informations, lorsque la société, le dirigeant ou les collaborateurs sont les victimes. En effet, pour réagir efficacement, le dirigeant doit être informé des événements, notamment criminogènes, qui prospèrent dans la société.

Il ne s'agit évidemment pas de mettre en place un système de délation qui aurait peu de chance de fonctionner en raison d'un rejet par les employés, mais sans information, le dirigeant, outre la saisine de la justice, ne pourra pas mettre en œuvre des mesures de protection. Il suffit d'appliquer le mécanisme prévu pour les lanceurs d'alerte, l'objectif restant la protection des salariés et de l'entreprise.

Le lanceur d'alerte désigne une personne ou un groupe de personnes estimant avoir découvert des éléments considérés comme menaçants pour la société et qui, de manière désintéressée, décide de les porter à la connaissance du dirigeant.

La Commission nationale de l'informatique

et des libertés propose, par un accès sur son site, une autorisation unique AU-004 d'alertes professionnelles permettant aux employés de signaler des problèmes fondés sur une obligation légale ou un intérêt légitime.

L'émetteur de l'alerte, sous certaines conditions, gravité des faits, examen préalable nécessaire, peut rester anonyme. En l'absence de précision, plusieurs possibilités s'offrent au dirigeant de l'entreprise pour faire remonter les informations. Il peut mettre en place un site Intranet, un formulaire spécifique...

Les entreprises ne doivent pas négliger le risque pénal, les conséquences sont personnelles et peuvent emporter une peine d'emprisonnement. Le risque financier et de non-conformité entraînent des conséquences sur la pérennisation de la société, mais le risque pénal est une mesure individuelle occasionnant indéniablement des conséquences importantes pour l'avenir du dirigeant et de sa famille.

La prévention de ce risque passe par une mise en œuvre de mesures adaptées. Il n'y a pas à opposer les intérêts de la société, des dirigeants et ceux des employés, l'implication des uns entraînera inévitablement des conséquences sur les autres.

2022-8811

34) Article L. 6311-1 du Code de travail.

Pourquoi la Petite Sirène, héroïne littéraire, a-t-elle été statufiée ?

Elle n'est haute que d'1,25 mètre et pèse pourtant 175 kilos, alors que ses lignes la rendent si douce et si légère !

Pour certains, qui l'ont vandalisée, saccagée et même volée, vitupérant son créateur, elle est une agace-pissette, un emblème d'impudeur accroché à son rocher tel un compère-loriot à une paupière scandinave.

Pour d'autres, qui l'ont restaurée, rétablie et encensée, elle est, dans le port de Copenhague, le symbole du Danemark et de sa capitale, reine de la mer Baltique. Évidemment, bien qu'issue de l'insondable et mystérieuse abysse, elle n'est, à son insu, guère d'une discrétion de violette !

Dominant, au bout de la « *Langelinie* » (« *la longue ligne* »), non pas les flots mugissants de la pleine mer, mais la délicate risée des eaux du port.

L'ondine a l'allure juvénile et le visage grave aux traits melliflus. Elle ne craint ni les grains et embruns, ni le vortex des tornades, ni Éole et le dieu-soleil. Sur le bronze, les ultraviolets ne sont guère ultraviolets ! Au couchant, le disque solaire ne peut lui servir de nimbe lumineux en raison de son orientation, mais les rayons dorés en font un bijou illuminé avec noblesse.

Illunée, elle devient magique et secrète. Le regard perdu au loin vers les océans, gracieuse et énigmatique, proche du rivage, d'un calme alcyonien, elle se détourne par pudeur des milliers de curieux et de badauds qui s'approchent, s'extasient, photographient son corps mi-femme mi-poisson, au risque parfois, pour un cliché audacieux, de plonger par mégarde dans l'eau salée.



La Petite Sirène, statue en bronze réalisée par le sculpteur Eriksen, mise en place en 1913 dans le port de Copenhague

© Etienne Macrengas

Insensible au caprice des vagues, véritable perle du « *Port des marchands* » (« *Kopenhavn* »), la cité créée au XII^e siècle par le redoutable évêque-guerrier Absalon, elle demeure imperturbable. Son équanimité semble éternelle.

Une sirène sereine illustrant Copenhague, sa reine ! Illustrant surtout l'un des chefs d'œuvre du plus célèbre des conteurs danois, Hans Christian Andersen, auteur de « *Den Lille Havfrue* », « *La Petite Sirène* », un joli conte paru en 1837.

Dans ce conte, la petite sirène vit au fond de l'océan où « *l'eau est bleue comme les feuilles des bluets, pure comme le verre le plus transparent, mais si profonde qu'il serait inutile d'y jeter l'ancre* ». Elle est la sixième fille du roi de la mer, dont le château a des murs de corail, des fenêtres d'un bel ambre jaune et un toit de coquillages « *qui s'ouvrent et se ferment pour recevoir l'eau ou pour la rejeter* » :

« Depuis plusieurs années, le roi de la mer était veuf, et sa vieille mère dirigeait sa maison. C'était une femme spirituelle, mais si fière de son rang, qu'elle portait douze huîtres à sa queue tandis que les autres grands personnages n'en portaient que six. Elle méritait des éloges pour les soins qu'elle prodiguait à ses six petites filles, toutes princesses charmantes. Cependant, la plus jeune était plus belle encore que les autres ; elle avait la peau douce et diaphane comme une feuille de rose, les yeux bleus comme un lac profond ; mais elle n'avait pas de pieds : ainsi que ses sœurs, son corps se terminait par une queue de poisson. »

Un jour, lors de son quinzième anniversaire, elle obtient le droit de rejoindre la surface de l'eau et de découvrir le monde terrestre et humain, les vaisseaux et leurs marins. Elle assiste au naufrage d'un navire et sauve un prince de la noyade. Elle en tombe

amoureuse. Une sorcière lui propose de lui offrir deux belles jambes afin que le prince soit séduit, mais au prix de graves tourments : des douleurs insoutenables lorsqu'elle marchera, et la perte de sa voix sublime. La sirène accepte. Le prince est sous le charme, l'apprécie, mais s'énamoure d'une princesse royale. La sirène se désespère. Ses sœurs sacrifient leurs cheveux auprès de la sorcière pour qu'elle retrouve ses jambes et sa voix en tuant le prince avec un couteau pendant son voyage de noces. La sirène hésite... renonce... et, bien que sachant que ce geste allait la condamner, jette le couteau dans la mer.

Elle est aussitôt momentanément transformée en écume avant de reprendre vie sous la forme d'une fille de l'air invisible : « *Et la petite sirène, élevant ses bras vers le ciel, versa des larmes pour la première fois. Les accents de la gaieté se firent entendre de nouveau sur le navire ; mais elle vit le prince et sa belle épouse regarder fixement avec mélancolie l'écume bouillonnante, comme s'ils savaient qu'elle s'était précipitée dans les flots. Invisible, elle embrassa la femme du prince, jeta un sourire à l'époux, puis monta avec les autres enfants de l'air sur un nuage rose qui s'éleva dans le ciel.* »

Vie de famille harmonieuse, tentations de l'adolescence, recherche de l'amour impossible, sacrifice, souffrance, bonne action, renoncement, joie et tristesse... sont les thèmes de cette fable des mers où la sirène n'est pas la tentatrice habituelle armée de son peigne et de son miroir mais une héroïne vertueuse. En 1909, Carl Jacobsen, fondateur d'un fabuleux musée, la Ny Carlsberg Glyptotek, fils du fondateur de la brasserie Carlsberg, décide de rendre hommage au chef d'œuvre d'Andersen et de faire réaliser par un statuaire une



Le sculpteur danois Jens Galschiot, né (en 1954) et vivant à Odensee (Danemark), ville natale du conteur-dramaturge-romancier-poète Hans Christian Andersen (1805-1875), y a réalisé en bronze devant un hôtel une statue d'Andersen assis sur un banc et une colonne inspirée de l'histoire de la petite sirène.

© Etienne Macdranges

sirène en bronze qu'il offrira à la capitale danoise. La mission est confiée au sculpteur Edvard Eriksen, qui demande à la célèbre danseuse Ellen Price de poser comme modèle. La ballerine, première danseuse du Ballet royal danois, avait en effet joué sur scène le rôle d'une sirène dans un ballet tiré du conte d'Andersen, à la représentation duquel Carl Jacobsen avait assisté. Ellen Price refuse cependant de poser nue et seul son visage est reproduit. C'est finalement le corps de l'épouse du sculpteur qui permet à ce dernier de finaliser son œuvre.

La statue est mise en place en 1913. Elle est malheureusement régulièrement vandalisée, en particulier entre 1964 et 2007.

Elle est décapitée deux fois, barbouillée à plusieurs reprises, drapée d'une burqa, recouverte d'un voile, dynamitée et arrachée de son socle ! Désormais, son moule original est caché dans un endroit secret.

En 2016, les élus d'une petite ville danoise, Asaa, située loin de la capitale, décident d'installer à leur tour une

« petite sirène » dans leur port. Bien que cette sirène soit différente de l'icône de Copenhague, d'autant qu'elle est en pierre et nullement ressemblante, les héritiers du sculpteur Eriksen introduisent une action en justice pour plagiat. Pendant que les avocats négocient, le sculpteur d'Asaa, Palle Moerk, architecte connu pour ses sculptures naturalistes en pierre, affirme qu'il n'a jamais voulu copier la sirène de la capitale et qu'une destruction de sa statue ordonnée par la justice s'apparenterait aux destructions des talibans...

La petite sirène de Copenhague fait travailler les restaurateurs, déplacer les foules, encombrer des rochers, et désormais ester. Ester ne s'emploie qu'à l'infinif. La sirène délicatement accrochée à son rocher n'a pas fini de faire rêver à l'infini !

Étienne Madranges,
Avocat à la cour,
Magistrat honoraire



Chronique n° 196

2022-8851

Le plaidoyer passionné de François Mauriac pour l'humanité des juges



Yves Benhamou,
Président de chambre,
à la cour d'appel de Douai,
Historien

« L'humanité est la première
des vertus. »

Vauvenargues

Réflexions et Maximes

« La haine est en elle-même
un mensonge. Elle fait silence
instinctivement sur toute une part
de l'homme. Elle nie
ce qui chez n'importe quel homme
mérite la compassion. »

Albert Camus

Actuelles II

Chroniques 1948-1953

François Mauriac a incarné la belle figure d'un humaniste pétri de foi chrétienne, profondément attaché aux libertés individuelles, et refusant viscéralement tout ce qui peut blesser la dignité des personnes. Sa prose dense, limpide, d'une belle élégance d'âme et pleine d'exigence morale est magnifique et porte une conception élevée de l'homme, notamment dans son *Bloc-Notes* qui reste d'une étonnante modernité. Tout comme Victor Hugo dans ses *Choses vues*, il sait tirer de l'actualité des trésors de sagesse, des pépites rares. Plus encore que dans ses romans qui sont moins lus aujourd'hui, c'est en exerçant la forme la plus noble et la plus exigeante du journalisme que François Mauriac

donne la pleine mesure de ses grandes qualités d'écrivain et reste notre précieux contemporain.

Il aimait souligner ce qu'il avait de commun avec un autre grand écrivain né aussi en Aquitaine, Montaigne, qui, comme lui, éprouvait une aversion tenace pour toutes les formes de fanatisme. Ainsi, il écrit dans son *Bloc-Notes* : « Montaigne commença à écrire ses Essais en 1572, l'année de la Saint-Barthélémy. Les œuvres morales de Plutarque, traduites par Amyot, parurent cette année-là et devinrent son bréviaire. Je ne crois pas au hasard : Montaigne cherchait un refuge dans l'écriture. Il s'agissait pour lui d'échapper à l'horreur de vivre dans un royaume éternellement divisé contre lui-même [...] De petits crimes au nom des grands principes, c'est presque toute l'histoire de France¹. »

Alors même qu'il a vécu les turbulences d'une grande partie du XX^e siècle qui ne ressembla pas à un long fleuve tranquille, François Mauriac a eu à cœur contre vents et marées, plus particulièrement après la Deuxième Guerre mondiale, de porter l'exigence de justice. Pour beaucoup, il a été plus qu'un grand écrivain, une conscience, une boussole. Voilà pourquoi on l'a appelé, avec une ironie bienveillante, « Saint François des Assises² ». Dans son *Bloc-Notes*, et dans son *Journal* notamment, il a plaidé passionnément pour l'humanité

des juges tant il est vrai qu'il avait la conviction chevillée à l'âme que la justice n'est pleinement légitime que lorsqu'elle refuse de verser dans la vengeance, lorsqu'elle récusé définitivement la loi du talion, notamment lors de l'épuration. Il a aussi exprimé sa sereine conviction de la nécessité d'une justice qui soit respectueuse de la dignité des personnes.

L'exigence d'une justice récusant tout esprit de vengeance notamment lors de l'épuration

À la Libération, pendant la délicate phase de l'épuration, François Mauriac qui a pourtant été courageusement solidaire de la Résistance, dès le 8 septembre 1944 dans un article sobrement intitulé « La vraie justice », plaide pour une justice qui ne satisfasse pas à des désirs de vengeance et soit à rebours de la loi du Talion : « Il ne s'agit pas ici de plaider pour les coupables, mais de rappeler simplement que ces hommes, ces femmes sont des accusés, des prévenus, qu'aucun tribunal ne les a encore convaincus du délit ou du crime dont on les charge. Oh ! je sais bien : la Gestapo, la police de Vichy n'avait pas de ces délicatesses. Mais justement

1) F. Mauriac, *Bloc-Notes* du samedi 10 février 1962, in *Le Bloc-Notes - 1952-1962*, coll. Bouquins, Robert Laffont/Mollat, 2020, p. 1139.

2) On se référera à ce sujet à l'excellente et très complète biographie de Jean Lacouture, *François Mauriac Tome 2. Un citoyen du siècle, 1933-1970*, coll. Points, éd. Seuil, 1980, p. 172.

nous aspirons à mieux qu'un chassé-croisé de bourreaux et de victimes. Il ne faut à aucun prix que la IV^e République chausse les bottes de la Gestapo...³ ».

À contre-courant de la fièvre ambiante consubstantielle à cette période passionnelle et passionnée de l'épuration, François Mauriac plaide pour la clémence, ce qui sera, du reste, à l'origine d'une vive polémique qui l'opposera à Albert Camus – qui finalement se rangera avec élégance et une rare probité intellectuelle à ses arguments. Cette démarche altruiste est à l'évidence courageuse tant le climat ambiant est propice aux règlements de comptes alors que la guerre n'est pas encore terminée et que de durs combats ensanglantent Paris. Ainsi, bien qu'ayant dans le passé souvent été opposé à Robert Brasillach, rédacteur en chef de *Je suis partout*, collaborateur de premier plan, et partisan inconditionnel de l'Allemagne nazie, dont il ne partageait aucune des convictions, il fit partie de ceux qui demandèrent au général de Gaulle, alors chef du gouvernement provisoire, la grâce de cet écrivain condamné à mort pour intelligence avec l'ennemi par la Cour de Justice de la Seine le 19 janvier 1945. Même si François Mauriac multiplia les démarches pour parvenir à arracher cette grâce – notamment en s'entretenant à ce sujet avec le chef du gouvernement – le 5 février 1945, ce recours en grâce fut à sa grande surprise rejeté. Le 6 février, Robert Brasillach était fusillé au pied d'une butte du fort de Montrouge. Fait qui mérite d'être noté : dans son testament remis à son avocat avant de mourir, il demandait que les passages hostiles à François Mauriac



François Mauriac en grand habit lors de son entrée à l'Académie française le 1^{er} juin 1933.

contenus dans ses œuvres comme les *Quatre jeudis* et *Notre avant-guerre* soient tous supprimés dans les rééditions futures. Dans ce même testament, il rendait un émouvant hommage aux grandes figures des lettres françaises qui, à l'instar de François Mauriac, s'étaient prononcées pour sa grâce : « C'est chez ceux-là, écrivait-il, que j'ai trouvé les défenseurs les plus ardents et qu'ils m'ont ainsi montré une générosité qui est dans la plus grande et dans la plus ardente tradition des lettres françaises [...] Au-delà de toutes les divergences et de toutes les barricades, [ils] ont fait à mon égard le geste qui pouvait le plus m'honorer⁴. »

François Mauriac, douze ans après l'exécution de Robert Brasillach, avait écrit des mots où transparaît le sens du pardon que lui inspire sa foi chrétienne :

« ... il a payé le prix fort, il a payé infiniment au-delà de ce qu'aurait exigé une stricte justice. Il faut être doué de moins d'imagination que je n'en ai reçu en partage, pour ne pas frémir à la pensée de ses derniers jours, de ses dernières nuits⁵. »

L'auteur du *Bloc-Notes*, avec ce sens aigu des formules ciselées comme des maximes, avait affirmé : « La vengeance déguisée en justice, c'est notre plus affreuse grimace⁶. » Ce désir d'une justice sereine qui ne s'apparente pas à une vengeance transparaît également dans le *Journal* de François Mauriac quand celui-ci évoque avec une plume où se mêlent humanité et indignation, le procès de Nuremberg : « Ce fut une grande pensée que cette mise en accusation à Nuremberg, devant toutes les nations survivantes, de la bande criminelle ou de ce qu'il en subsiste. Comment n'aurions-nous pas été émus par la lenteur, par la majesté de ces débats qui devaient retentir dans les siècles ? Les inventeurs de l'inimaginable système pour dégrader l'être humain, pour le ravalier jusqu'à l'antropophagie, ces assassins qui avaient repris à froid et déjà en partie exécuté le projet [...] d'anéantir une race entière et d'en exterminer les enfants (nous les avons vus, en gare d'Austerlitz, ces sombres agneaux, et leurs petites têtes paraissaient aux claires-voies, et la police française les gardait...) il était bon que ces misérables fussent jugés sur ce haut lieu, dans ce Nuremberg où avaient éclaté leurs fanfares, où ils avaient déliré face à leur blême idole aux courtes moustaches⁷ ».

3) F. Mauriac, *La vraie justice*, cité par J. Lacouture, in *François Mauriac Tome 2. Un citoyen du siècle*, p. 185.

4) J. Lacouture, *op. cit.*, p. 213.

5) F. Mauriac, « L'affaire Brasillach », *L'Express*, n° 336, 28 novembre 1957.

6) F. Mauriac, « L'affaire Brasillach », article précité.

7) F. Mauriac, *Le malaise de Nuremberg*, 5 septembre 1946, in *Journal*, coll Bouquins, éd. Robert Laffont, 2008, p. 436.

Mais François Mauriac ne se contente pas de plaider pour une justice qui récuse toute idée de vengeance, il exprime sa sereine conviction de l'exigence d'une justice respectueuse de la dignité des personnes.

L'exigence d'une justice respectueuse de la dignité des personnes

Cette exigence d'une justice respectueuse de la dignité des personnes, il ne cesse de la marteler, de l'affirmer avec un verbe souverain. Il fustige sans trêve les procédés inhumains destinés à obtenir des aveux, les entorses aux libertés individuelles, toutes les formes d'arbitraire dont peuvent être entachées certaines procédures pénales et qui blessent sa conception exigeante de la justice. Il est dans la droite ligne de Montaigne qui récusait toutes les formes de fanatisme et de barbarie ; l'auteur des *Essais* écrivait ces mots que François Mauriac aurait fait siens : « *Je hais cruellement la cruauté, et par nature et par jugement, comme l'extrême de tous les vices*⁸. »

Il dénonce de manière récurrente avec une plume acerbe la torture qui est pratiquée, notamment lors de la guerre d'Algérie dans le cadre de procédures judiciaires. Dans un article paru le 14 janvier 1955, il évoque, de manière émouvante et douloureuse, la démarche d'un prêtre de la Mission de France de la région de Constantine venu l'alerter sur le recours à la torture

dont il a été lui-même témoin ; ce prêtre lui confie que perdurent des pratiques qui ne peuvent que susciter l'indignation : « *Ils n'ont pas renoncé aux coups de nerfs de bœuf, vous savez ! Mais la baignoire ou plutôt le baquet d'eau sale où la tête est maintenue jusqu'à l'étouffement, mais le courant électrique sous les aisselles et entre les jambes, mais l'eau souillée introduite par un tuyau dans la bouche jusqu'à ce que le patient s'évanouisse...*⁹ ». Et alors que François Mauriac interroge cet ecclésiastique sur l'attitude des juges face à de tels actes, ce prêtre montre les stratagèmes utilisés pour leur masquer la réalité : « *Oh avant de les conduire au palais de justice on rend les victimes présentables. Un rien de toilette, quoi*¹⁰. »

Dans son *Bloc-Notes*, François Mauriac écrit avec une ironie grinçante : « *Il reste que la torture qui ne laisse pas de trace, demeure une des conquêtes de la technique policière qui aujourd'hui assure le repos des experts et des juges*¹¹. » Il ne cesse de s'indigner devant le recours alors fréquent à la torture : « *comment cette régression honteuse a-t-elle été possible dans la France des droits de l'homme ? Comment en sommes-nous venus là ?*¹² »

Il a la sereine conviction qu'on ne transige pas avec l'idéal de justice, et avec l'exigence du constant respect de la dignité des personnes ; en se référant à l'affaire Dreyfus, il souligne que l'on ne saurait brandir une pseudo-raison d'État ou invoquer l'honneur prétendu de l'armée pour légitimer une injustice et passer

par pertes et profits la liberté et l'honneur d'un innocent. Il écrit dans son *Bloc-Notes* du 25 septembre 1960 : « *L'affaire Dreyfus est née de cette complicité d'honnêtes gens persuadés, eux aussi, qu'il fallait par devoir couvrir le crime. Rien n'apprendra jamais à cette espèce là que ce qui a été semé dans les ténèbres sera moissonné un jour dans une implacable lumière. Tous les faux de l'affaire Dreyfus ont finalement émergé*¹³. »

François Mauriac avait la passion de la justice. Il gardait chevillée à l'âme la sereine conviction que l'humanité des juges est une condition essentielle de leur légitimité. Dans son plaidoyer passionné pour l'humanité des juges, il ne cesse de souligner qu'une vraie justice récuse par essence tout esprit de vengeance, notamment lors de la période tellement troublée de l'épuration si propice aux règlements de compte. Comme Montaigne, l'écrivain dont il se sentait le plus proche, il refuse avec constance toutes les formes de fanatisme et de barbarie. Mais plus encore, il plaide pour une justice qui soit toujours respectueuse de la dignité des personnes, notamment en dénonçant le recours inhumain à la torture pour extorquer des aveux. Il ne transige jamais avec l'idéal de justice. Comme Victor Hugo contre vents et marées, il ne cesse de plaider pour une justice plus humaine et plus fraternelle. Il est pour le juge que je suis un modèle d'exigence morale et d'humanité, un homme qui ne transigeait jamais avec l'idéal de justice.

2022-8865

8) Montaigne, *Essais*, Livre II, chapitre II.

9) F. Mauriac, « La question », vendredi 14 janvier 1955, in *Le Bloc-Notes*, 1952-1962, p. 191.

10) *Op.cit.*, p. 192.

11) F. Mauriac, *Bloc-Notes* du 28 mars 1958, in *Le Bloc-Notes*, 1952-1962, p. 550.

12) F. Mauriac, *Bloc-Notes* du 14 novembre 1957, in *Le Bloc-Notes*, 1952-1962, p. 482.

13) F. Mauriac, *Bloc-Notes* du 25 septembre 1960, in *Le Bloc-Notes*, 1952-1962, p. 969.

Le 95 soutient le monde agricole

📍 Val-d'Oise (95)

Réunis le 30 septembre en Assemblée départementale autour de Marie-Christine Cavecchi, présidente du Val-d'Oise, les élus du 95 ont décidé d'investir près de 20 000 euros pour soutenir les producteurs spécialisés en arboriculture et viticulture pour leurs plantations et achats de filets paragrêle. Quatre exploitations seront soutenues à Groslay, Villaines-sous-Bois, Hérouville-en-Vexin et Boissy-l'Aillerie pour la plantation de 13 660 pommiers, 696 poiriers et pruniers et l'acquisition de matériel de plantation. « *Les paysages du Département sont fortement marqués par l'agriculture. Nous sommes fiers de notre identité rurale et de notre histoire agricole. Les terres agricoles représentent plus de 55 000 hectares, soit 50 % du territoire départemental. Le Département agit aux côtés du monde agricole pour préserver la biodiversité, valoriser notre territoire et la production locale, et sensibiliser les habitants aux enjeux de l'agriculture de demain* » souligne la présidente du Département du Val-d'Oise dans un communiqué.

Dans le cadre de la politique départementale en faveur du monde agricole, les élus ont également décidé d'apporter leur soutien à sept organismes professionnels agricoles pour leurs actions auprès du monde agricole valdoisien, par l'attribution de subventions. Il s'agit de la Fédération Départementale



des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), pour le développement d'un projet agricole local permettant la préservation des pollinisateurs et de s'inscrire dans une démarche écoresponsable ; de l'association Terre de Lien, qui mène des actions pour la promotion d'une agriculture durable et favorisant l'installation d'agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique ; des Jeunes Agriculteurs d'Île-de-France Ouest pour l'organisation de groupes sur les enjeux de l'agriculture francilienne avec des échanges sur les pratiques entre agriculteurs et la participation au Festival de la Terre 2022 ; de l'association régionale des Points Accueil Installation (PAI) d'Île-de-France, pour informer et accompagner toute personne souhaitant mettre en place un projet dans le domaine agricole ; d'Abiosol, pour une action centrée sur le renouvellement des générations agricoles ;

du Groupement d'agriculteurs biologiques pour l'organisation d'une journée de formation sur la thématique « *Devenir bio, pourquoi pas moi ?* » ; et enfin, des Champs des Possibles pour le développement du dispositif local de tests d'activités agricoles et alimentaires et le déploiement de l'outil Coopérative d'activités et d'entrepreneurs agricoles et alimentaires.

Le Département apporte également son soutien à la Chambre d'agriculture de la Région pour qu'elle puisse mener à bien ses actions sur la préservation des espaces agricoles, le renouvellement des actifs du monde agricole, le développement des modes de production respectueux de l'environnement, la structuration des filières locales et l'accompagnement des élevages.

2022-8922

Difficultés de recrutement : la CCI Paris mène des actions dans les quartiers prioritaires de la ville

📍 Paris (75)

Dans le cadre de la quinzaine de l'emploi des chambres de commerce et d'industrie franciliennes « Recrutez autrement pour trouver vos talents », la CCI Paris vise à faciliter les recrutements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) – qui concentrent une proportion d'habitants et de foyers fragiles plus élevée qu'en moyenne parisienne – au travers de deux initiatives. Des rencontres ont ainsi eu lieu le 27 septembre, dans le 19^e arrondissement, et le 4 octobre, dans le 14^e arrondissement, lors desquelles plusieurs entreprises ont présenté leur activité aux habitants des QPV demandeurs d'emploi et ont fait découvrir les secteurs qui recrutent.

À la clef, des offres d'emploi, des entretiens professionnels et des conseils.

Par ailleurs, un job dating « *Emplois francs | Des talents dans les quartiers* » aura lieu le 13 octobre 2022 à la CCI Paris : une trentaine d'entreprises, tous secteurs confondus, proposeront des offres d'emploi pour les demandeurs d'emploi habitant dans des QPV (sur inscription). Le dispositif d'Emplois francs permet aux employeurs de bénéficier d'une aide financière pour l'embauche de toute personne sans emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : 5 000 euros par an (soit 15 000 euros pour trois ans) pour un recrutement en CDI à temps plein, et 2 500 euros

par an (soit 5 000 euros pour deux ans) pour un recrutement en CDD d'au moins six mois. Ces initiatives sont menées en partenariat avec la DRIEETS Île-de-France, Les Entreprises s'engagent, la Ville de Paris, Pôle Emploi, l'EPEC et la Mission Locale de Paris. « *En France, on estime à 355 400 le nombre d'emplois vacants, alors que 2,5 millions de personnes sont éloignées de l'emploi. Pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre, les entreprises doivent aller au-devant des candidats et s'approprier de nouvelles méthodes de recrutement* » rappelle Soumia Malinbaum, présidente de la CCI Paris, dans un communiqué.

2022-8933



Le département prend en charge la hausse des dépenses énergétiques des collèges

📍 Seine-Saint-Denis (93)

Dans le contexte de forte inflation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi de prendre en charge les risques financiers de la crise. Il va ainsi recentraliser les dépenses énergétiques des établissements et geler le tarif de la restauration scolaire. Mercredi 5 octobre, à l'occasion d'une rencontre avec les directions des collèges à la Bourse départementale du travail à Bobigny, Emmanuel Constant, vice-président chargé de l'éducation et des Jeux Olympiques et Paralympiques, et Élodie Girardet, conseillère départementale déléguée au Projet Éducatif Départemental, ont annoncé la décision du Département d'assumer les risques financiers attachés aux postes de dépenses concernés, afin de préserver les collèges et les familles. « *Je refuse que cette période de forte inflation vienne mettre en difficulté les familles des collégiens et des collégiennes de Seine-Saint-Denis. Malgré l'augmentation des prix des denrées, les tarifs de la restauration scolaire n'augmenteront pas* » rassure, dans un communiqué, le président du Département, Stéphane Troussel. Le Département prendra en charge ces dépenses évaluées à 15 millions d'euros supplémentaires en 2023 pour l'ensemble des 130 collèges publics.

« *Par ailleurs, il assumera le risque inflationniste lié à l'énergie pour ne pas impacter les établissements, assurer de bonnes conditions d'accueil des élèves et préserver l'ambition éducative départementale. C'est le rôle de la puissance publique de protéger et d'agir dans un contexte international et climatique tendu* » estime en outre Stéphane Troussel. Alors que la centralisation des dépenses d'électricité avait déjà eu lieu dès 2018 – permettant d'éviter en 2022 des efforts conséquents et peu soutenables pour les collèges –, dès le 1^{er} janvier 2023, la Seine-Saint-Denis portera également sur son budget l'ensemble des dépenses liées au gaz, et, à compter de septembre 2023, celles liées au chauffage urbain, en contractualisant directement avec les fournisseurs d'énergie. Cette recentralisation des dépenses en énergie expliquera une hausse exceptionnelle de près de 14 millions d'euros des crédits consacrés à l'énergie des établissements au sein du budget départemental. De plus, la rénovation et la construction d'établissements plus modernes et économes se poursuit avec le Plan Éco-collèges. Ces travaux visent à atteindre un niveau de consommation inférieur de 40 % de la consommation actuelle.

2022-8935

AGENDA



■ 23^e FORUM DES MÉTIERS DU DROIT

Faculté de droit, université de Nantes

20 octobre 2022

Faculté de droit – Université de Nantes
Chemin de la Censive du Tertre 44300 Nantes

2022-4543

■ LES 20 ANS DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU STATUT DE ROME

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Cour de cassation

24 octobre 2022

Grand'chambre de la Cour de cassation
ou en Live stream

5, quai de l'Horloge 75001 Paris

2022-4526

■ 66^e CONGRÈS DE L'UIA

Union Internationale des Avocats

26/30 octobre 2022

Centre international de conférences Abdou Diouf (CICAD)

Pôle urbain de Diamniadio BP 4026 Dakar – Sénégal

2022-4506

■ LE NUMÉRIQUE BOUSCULANT LE DROIT DE LA MUSIQUE

Centre d'études juridiques et économiques du numérique

10 novembre 2022

Université Panthéon-Assas - Salle des conseils
12, place du Panthéon 75005 Paris

2022-4567

■ UNIVERSITÉ DE DROIT DES AFFAIRES

École des avocats Centre Sud

10/13 novembre 2022

Hôtel H10 Madisson Carrer del Dr. Joaquim
Pou 2 4 6 08002 Barcelone – Espagne

2022-4570

Finances : le Val-de-Marne dans le rouge

📍 Val-de-Marne (94)

En début d'année, la nouvelle majorité départementale du Val-de-Marne a largement blâmé les choix budgétaires des décideurs antérieurs. Afin de dresser un état précis de la situation financière, le Conseil du 94 a mandaté le cabinet Mazars, qui a rendu les conclusions de son audit fin septembre. Ce travail porte sur les données de la période 2014-2020 et s'intéresse notamment aux comptes, à la solvabilité et aux dépenses incompressibles engagées.

L'étude constate l'état financièrement très dégradé du département. L'épargne nette, en particulier, atteint son plus bas niveau en 2020 à 55 millions d'euros (contre 72 millions en 2017). La dette s'envole. L'investissement a été maintenu à un haut niveau (334 millions d'euros en moyenne) par

l'emprunt (32 % de l'investissement). Avec un endettement de plus d'un milliard d'euros, le Val-de-Marne est le 2^e département francilien le plus endetté. Le programme d'investissement de l'année 2023 prévu par la précédente majorité excède le niveau habituel de 100 millions. Les charges de personnel dépassent de 42 % celles observées en moyenne dans les autres départements. L'audit pointe également des lacunes en matière de suivi de l'exécution budgétaire, des procédures mises en œuvre et du respect du principe de prudence.

À l'heure où le contexte international provoque une inflation qui augmente les coûts, la position financière constatée du département risque d'entraver ses capacités d'action et de gestion.

2022-8925



La médiathèque Olivier Léonhardt inaugurée à Sainte-Geneviève-des-Bois

📍 Essonne (91)

Samedi 1^{er} octobre, Sainte-Geneviève-des-Bois a célébré l'inauguration de la médiathèque intercommunale Olivier Léonhardt. Installé au cœur du quartier des Aunettes, place Dimitrov, à proximité de nombreux établissements scolaires, ce nouvel équipement culturel a été baptisé ainsi en hommage à Olivier Léonhardt, instigateur du projet, maire de la ville, président de l'agglomération et sénateur de l'Essonne, décédé au printemps dernier.

Avec ses 2 400 m², l'édifice a de quoi satisfaire tous les amateurs de livres, de musiques, de films, de jeux vidéo et de culture en général. 130 professionnels du pôle lecture publique sont présents pour accompagner les 55 000 abonnés du réseau, détenteurs d'une carte unique et gratuite. L'auditorium installé au rez-de-chaussée permet quant à lui de profiter des nombreuses animations culturelles organisées chaque année : spectacles, projections et autres conférences. Par ailleurs, un « Fab Lab », espace dédié à l'innovation, est intégré au cœur de la médiathèque pour que les curieux, ingénieurs en herbe et autres porteurs de projets puissent laisser libre cours à leur imagination et à leur créativité. Divers outils de fabrication numérique (imprimante 3D, brodeuse, découpeuse laser, etc.) sont ainsi mis à disposition du public, lors d'animations scolaires, d'ateliers thématiques ou sur simple réservation.

2022-8934

Les Yvelines font le bilan de leur fréquentation estivale

📍 Yvelines (78)

Les Yvelines ont dévoilé leur bilan de fréquentation estivale, pour les mois de juin, juillet et août 2022. Même si les chiffres sont toujours en baisse par rapport à l'année 2019, année précédant la crise du Covid-19 et exceptionnelle d'un point de vue touristique, ils restent tout de même encourageants. « *Malgré la chaleur qui a freiné les visiteurs de certains sites touristiques, la fréquentation est à la hausse, grâce au retour de la clientèle étrangère et des groupes scolaires et centres de loisirs* », assure le Département. La fin d'année devrait confirmer cette tendance, avec la reprise des séminaires et les privatisations des sites qui ont développé cette thématique. D'après un questionnaire en ligne envoyé à l'ensemble des principaux professionnels du tourisme yvelinois

(80 répondants), 52 % d'entre eux qualifient leur activité estivale de bonne. 35 % l'estiment même en hausse de plus de 10 % par rapport à l'été 2021, perturbée par une vague de contaminations au Covid-19 et la mise en place du pass sanitaire. En ce qui concerne le public, 44 % des établissements interrogés estiment que la part de leur clientèle internationale est en hausse ou en forte hausse. Les Belges, Allemands, Britanniques, Néerlandais et États-Uniens sont les nationalités les plus représentées. Le château de Versailles en particulier a presque doublé sa fréquentation en juillet 2022, avec 825 000 visiteurs contre 446 000 au même mois l'an dernier. 26 % de ces touristes viennent de France, et 18 % des États-Unis. En raison de la guerre en Ukraine et des restrictions sanitaires,

les Russes et les Chinois sont presque tous absents, ayant pour conséquence une fréquentation en baisse de plus de 20 % par rapport à 2019.

Bien qu'elle reste à ce jour en deçà de l'année 2019 (-29 %), la fréquentation hôtelière yvelinoise connaît elle aussi un rebond cet été pour 59 % des professionnels par rapport à 2021. La levée des restrictions liées au Covid, le retour des touristes européens et le beau temps ont eu un impact très positif sur la fréquentation des établissements yvelinois. Pour la fin de l'année, l'état des réservations est bon pour 58 % des hôteliers répondants, notamment grâce à la reprise du tourisme d'affaires.

2022-8926



Un nouvel espace collaboratif dédié aux avocats ouvre à Nanterre

 Hauts-de-Seine (92)

Avocats, avocates, ce nouvel espace de travail vous est dédié ! Lancé par l'avocate Valentine Grose, co-fondatrice du cabinet Urban, et soutenu par l'incubateur du barreau des Hauts-de-Seine, Cowork Avocats a ouvert le mois dernier au 73 rue Henry Barbusse, à Nanterre. Sur plus de 500 m² s'étend désormais un espace composé de postes de travail ouverts, de bureaux fermés, de salles de réunion, mais aussi d'espaces communs à savoir un salon-bibliothèque, une terrasse aménagée et une cuisine équipée. Ce concept de bureaux partagés entre les professionnels du droit s'inscrit pleinement « *dans la dynamique immobilière actuelle du coworking et de ses avantages incontestables (coûts mutualisés, environnement de travail stimulant et convivial, etc.) tout en respectant les règles déontologiques particulières de notre profession* », confirme la fondatrice du lieu.

Mais Cowork Avocats se définit aussi comme un lieu de partage d'expériences entre confrères. Derrière l'expression « *Travailler côte à côte, réussir ensemble* », Valentine Grose défend en effet un environnement stimulant où se retrouveraient les avocats de toute génération. Un espace qui favorise selon elle les synergies professionnelles. Et pour alimenter les échanges, des ateliers thématiques et des conférences d'experts du droit ou de chefs d'entreprises y seront régulièrement organisés. Dans ce contexte, Nanterre n'a pas été choisie au hasard. Bien desservie et proche du tribunal judiciaire, la ville offre de nombreux atouts que la fondatrice du lieu compte bien exploiter. Dans une perspective de dynamique RSE, de nombreux partenariats avec les acteurs économiques locaux ainsi que des artistes de la région devraient prochainement être annoncés.

2022-8918



 75 – PARIS

La CAA confirme l'annulation de permis de construire au-dessus du périphérique

Le 6 octobre, la Cour administrative d'appel de Paris a confirmé l'annulation, par le tribunal administratif de Paris datée du 2 juillet 2021, des permis de construire délivrés en 2019 par la mairie de Paris pour des bâtiments de bureaux, d'habitations et de commerces sur des dalles pour deux projets dénommés « la ville multistrates » et « mille arbres » recouvrant le boulevard périphérique à proximité de la porte Maillot. La Cour considère « *que le déplacement des polluants issus de la circulation automobile à l'entrée et à la sortie des tunnels créés par les projets entraînera, en particulier, une augmentation de la concentration de dioxyde d'azote aux alentours* ».

 92 – HAUTS-DE-SEINE

Le quartier La Défense s'interroge sur la transformation de ses tours

Le premier quartier d'affaires d'Europe poursuit son engagement écologique. Après s'être doté d'une raison en 2021, Paris La Défense organisera, le 30 novembre prochain, ses premiers États généraux de la Transformation des Tours. S'ensuivront deux prochaines éditions, en février et en avril/mai 2023. Ces événements prendront la forme de rencontres entre investisseurs et opérateurs immobiliers, avec, comme axe principal, la restructuration des tours plutôt que leur démolition. Rappelons que le quartier d'affaires s'est également donné pour ambition de devenir le premier quartier d'affaires post-carbone de dimension mondiale.

2 203

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES
ONT ÉTÉ RECENSÉES EN ÎLE-DE-FRANCE
AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022.

SOURCE : CROCIS - CCI
PARIS-IDF

 93 – SEINE-SAINT-DENIS

Saint-Ouen, 5^e ville la plus chère de France

C'est la première fois qu'une ville du 93 apparaît dans le Top des villes les plus chères de France. Selon le baromètre du portail *Trouver-un-logement-neuf.com* publié le 13 septembre qui se base sur le prix de vente des trois pièces neufs, Saint-Ouen-sur-Seine se classe en 5^e position des villes les plus chères de France, avec un prix moyen de 478 200 euros. Pour le reste du classement, Paris, sans surprise, se place en tête avec un prix de 833 000 euros, suivie de Boulogne-Billancourt et 666 200 euros. Anglet, seule commune située hors d'Île-de-France, et Rueil-Malmaison, occupent la 3^e et 4^e position, avec des T3 respectivement estimés à 503 000 euros et 488 500 euros.

ANNONCES LÉGALES

PARIS

75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 28/09/2022 par Maître Alexandre FONTAINE, Notaire à ANTONY (92160) – 1, rue Galipeau, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CROQHOLDING

Objet social : activité de holding, la prise, la gestion, administration et la vente de participations dans des sociétés dont l'objet ou l'activité peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'immobilier ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

Siège social : 35, rue de la Tombe Issoire, 75014 PARIS.

Capital initial : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS.

Président : MINKIEWICZ François, demeurant 35, rue de la Tombe Issoire, 75014 PARIS France.

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit dans la répartition des bénéfices, des réserves et du boni de liquidation, à une fraction proportionnelle au nombre d'actions existantes.

Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Clause d'agrément : toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société.

Pour avis.

215662

Aux termes d'un ASSP en date du 27/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SOCIETE DE SERVICES CANINS - SDSC

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : L'activité de formateur éducateur canin, transport garde et promenades d'animaux de compagnie, toiletteur animalier, ainsi que la formation de personnel désirant pratiquer cette activité, la vente et la fabrication d'accessoires animaliers.

Siège social : 28, bd de Strasbourg, 75010 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Présidence : ANSALDI Carole demeurant 28, bd de Strasbourg 75010 PARIS.

Cession d'actions : Clauses d'agrément et de préemption.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

215685

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 6 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Dénomination : **Alain Immo**

Siège : 74, boulevard Saint Michel, 75006 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 100 euros.

Objet : - Toutes transactions immobilières sur immeubles et fonds de commerce.

- Le conseil en stratégie d'acquisitions d'actifs immobiliers et création de valeur :

- l'assistance intellectuelle et technique se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et/ou à l'administration de biens immobiliers, à la gestion immobilière et à l'activité immobilière ;

- les prestations de services en matière administrative, comptable, financière, informatique, assurances, relatives à l'activité immobilière ;
- L'activité de marchand de biens.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alain HANAN, demeurant 87, avenue Denfert ROCHEREAU, 75014 PARIS.

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.

215740

Il a été constitué une société civile par acte sous seing privé, en date du 5 octobre 2022 à PARIS.

Dénomination : **46DC**

Forme : Société civile.

Siège social : 46, rue de la Faisanderie 75116 PARIS.

Objet : la propriété, la gestion et l'administration d'un patrimoine mobilier ou immobilier pour son propre compte.

Durée de la société : 99 ans.

Capital social fixe : 100 euros.

Cession de parts et agrément : cession libre entre associés et descendants en ligne directe. La décision d'agrément est donnée par la collectivité des associés à l'unanimité.

Gérants : Madame Sylvie DENIAU veuve de CORTA demeurant 46, rue de la Faisanderie 75116 PARIS.

Et Monsieur Jean DENIAU demeurant 46 rue de la Faisanderie 75116 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

215717

Par acte SSP du 04/10/2022, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : **ALSAYEGH COMMERCE**

Forme : SARL.

Capital : 500 €.

Siège social : 34, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS.

Objet : L'achat et vente à distance, vente sur internet, de tout type de produits ainsi que le stockage de ces produits.

Gérant : Waleed Jaafar Mohammad Alsayegh - Surra, Block 6, street 1, House 29A - Koweït.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Paris.

215666

Aux termes d'un ASSP en date du 23/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MAM MGP Pointe Dufour

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : Souscription, acquisition, détention, gestion et vente de tous titres, valeurs mobilières et droits mobiliers, et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, créées ou à créer, en particulier dans toutes sociétés civiles de construction vente.

Siège social : 26, rue Cambacérés, 75008 PARIS.

Capital : 30 000 €.

Présidence : GLUCKSTEIN Annabel demeurant 98, rue Jean Mermoz 95100 ARGENTEUIL.

Directeur général : RONGVAUX Laurence demeurant 189, route de Kayl L3514 DUDELANGE LUXEMBOURG.

Cession d'actions : libre.

Admission et vote : Chaque action confère à son titulaire un droit de vote égal à une voix, tout associé peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre associé ou par la personne de son choix ou par un salarié s'agissant d'une personne morale associée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

215673

Aux termes d'un ASSP en date du 21/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MAM MGP Pointe Dunant

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : Souscription, acquisition, détention, gestion et vente de tous titres, valeurs mobilières et droits mobiliers, et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, créées ou à créer, en particulier dans toutes sociétés civiles de construction vente.

Siège social : 26, rue Cambacérés, 75008 PARIS.

Capital : 30 000 €.

Présidence : GLUCKSTEIN Annabel demeurant 98, rue Jean Mermoz 95100 ARGENTEUIL.

Directeur général : RONGVAUX Laurence demeurant 189, route de Kayl L3514 DUDELANGE.

Cession d'actions : libre.

Admission et vote : Chaque action confère à son titulaire un droit de vote égal à une voix, tout associé peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre associé ou par la personne de son choix ou par un salarié s'agissant d'une personne morale associée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

215664

Aux termes d'un ASSP en date du 07/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **B2JE BAGNOLET**

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, glaces, sandwicherie et plats préparés, traiteur, boissons chaudes et froides sans alcool, salon thé.

Siège social : 118-120, rue de Bagnolet, 75020 PARIS.

Capital : 5 000 €.

Gérance : VIGREUX Benjamin demeurant 61, rue de Malte 75011 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

215759

Par acte S.S.P. en date à VINCENNES (94) du 05 octobre 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LMRV**

Capital social : 7 500 Euros.

Siège social : 37, rue Claude Bernard – 75005 PARIS.

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Luis ROUCO VILLARREAL demeurant à DEUIL LA BARRE (95170), 25, rue Mozart, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

215674

Aux termes d'un ASSP en date du 29/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI LES SAHAKIANS

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition d'un immeuble sis à Paris 75006, 145, Bd Raspail, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 145, bd Raspail, 75006 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : SAHAKIAN Joseph demeurant rue Abdel Wahab ACHRAFIEH (Liban).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

215705

Par acte S.S.P. du 05 octobre 2022, a été constituée la société suivante :

Dénomination sociale : **SCI BSD**

Forme : Société Civile Immobilière à capital variable.

Siège social : 15, rue des Halles 75001 PARIS.

Capital social minimal : 100 euros.

Capital d'origine : 100 euros.

Capital social maximal : 1 000 euros.

Objet : Location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Modalités de cession de parts sociales :
- Cession libre entre associés ou entre ascendants et descendants.

- Cession à un tiers sous agrément des associés représentants au moins les trois quarts du capital social.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de Paris.

Gérant : Gregory TZAMANIS demeurant 12, rue Renault 94160 SAINT-MANDE.

215756

Par acte S.S.P. en date à VINCENNES (94) du 04 octobre 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : **KYBBELH DISTRIB**

Capital social : 7 500 Euros.

Siège social : 15, rue du 4 septembre – 75002 PARIS.

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Yves HOUENASSOU demeurant à CORMEILLES EN PARISIS (95240), 95, boulevard Clemenceau, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

215725

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

PERFORMETOI

Dénomination :

Capital : 1 000 Euros.

Siège social : 38, avenue Mathurin Moreau - 75019 PARIS.

Objet : La société a pour objet en France et dans tout pays :

La formation, le conseil, l'assistance, la réalisation d'études, de veilles, d'audit ou d'analyses dans les domaines de la formation et des ressources humaines.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le président : Monsieur Betsalel CORIAT, né le 06 avril 1992 à STRASBOURG (67), demeurant au 38, avenue Mathurin Moreau - 75019 PARIS.

Immatriculation : au R.C.S de PARIS en cours.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles.

215860

Aux termes d'un ASSP en date du 08/09/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CHEVALIER AVOCAT

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de l'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. De façon générale elle peut accomplir toutes opérations financières civiles immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son extension ou son développement dès lors qu'elles sont compatibles avec l'exercice de la profession d'avocat et qu'elles ne donnent pas de caractère commercial à l'activité de la société.

Siège social : 45, avenue Saint-Mandé, 75012 PARIS.

Capital initial : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS.

Gérance : CHEVALIER Thomas, demeurant 14, rue Santerre, 75012 PARIS France.

Thomas Chevalier.

215645

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 15 août 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

SEBASCOR

Dénomination :

Capital : 500 Euros.

Siège social : 131, boulevard Pereire - 75017 PARIS.

Objet : La société a pour objet en France et dans tout pays :

Le commerce électronique notamment de bijoux, ornements et décorations.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : Monsieur Sebastian CORAO GONZALEZ, né le 19 octobre 1985 à Barcelone (Espagne), de nationalité Espagnole.

Immatriculation : au R.C.S de PARIS en cours.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles.

215799

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCCV REPUBLIQUE 94

Forme sociale : Société Civile de Construction Vente.

Siège social : 217, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS.

Capital social : 1 000 Euros.

Objet social : La société a pour objet :

- l'acquisition de terrains à bâtir,
- l'acquisition de tous droits personnels ou réels susceptibles d'en améliorer la consistance ou d'en constituer l'accessoire,

- l'édification sur tout ou partie des terrains, après démolition d'éventuels existants, de construction à usage principal d'habitation, de bureaux, de commerce, parking et toutes autres activités,

- la vente par lots ou en totalité et des constructions avec leurs dépendances, soit achevés, soit à terme, soit en l'état de futur achèvement ; éventuellement, à titre accessoire, la location des locaux inexistants,

- la constitution de tout syndicat de copropriété, facilité ou d'ASL ou d'indivision réglementées, en vue d'organiser la propriété ou la gestion future des immeubles,

- l'obtention de toute ouverture de crédit, facilité de caisse et emprunt avec ou sans garantie, ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social.

Durée : 20 ans à partir de son immatriculation au RCS de PARIS.

Gérant : BRICQUEVILLE, SAS au capital de 2 500 000 €. RCS de Paris 534 503 081 - 217, rue du faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris elle-même représentée par sa Présidente, la SARL MODIGLIANI INVESTISSEMENT, dont le siège social est 26, rue de Martignac - 75007 PARIS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 591 901, elle-même représentée par son gérant Monsieur GÉRAULT DE SEZE, dûment habilité.

Associés :

BRICQUEVILLE, PATRIMONIAL II, Société à responsabilité limitée au capital de 1 895 000,00 €, dont le siège social est 26, rue de Martignac - 75007 PARIS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484 834 585, elle-même représentée par son gérant Monsieur GÉRAULT DE SEZE, dûment habilité.

COMPAGNIE D'OC, Société à responsabilité limitée au capital de 3 390,00 €, dont le siège social est 29, avenue Kléber - 75116 PARIS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 530 449 016, elle-même représentée par son Président Monsieur Bertrand GAFFINEL, dûment habilité.

215939

Aux termes d'un ASSP en date du 10/08/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

InCryptoland

Objet social : Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises et autres organismes publics ou privés.

Siège social : 66, avenue Champs Elysées, 75008 PARIS.

Capital initial : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS.

Président : ZHURAVLEVA Alisa, demeurant 22, rue Kolodeznaya, 460008 Orenbourg RUSSIE.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

215836

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/10/2022, il a été constitué une société :

VOG CAFE

Dénomination :

Forme : SAS.

Capital : 10 000 €.

Siège social : 18, rue de Marignan - 75008 PARIS.

Objet : la création, l'achat, l'exploitation, la vente de tous de fonds de commerce de RESTAURANT - BAR - CAFE - BRASSERIE - SALON DE THE - A CONSOMMER SUR PLACE OU A EMPORTER - LIVRAISON A DOMICILE - ALIMENTATION GENERALE, sous toutes ses formes.

Durée : 99 années.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur Julien, Gilles ROSE, demeurant : 11, rue Bailleul - 75001 PARIS.

Directeur Général : SAS « C & J HOLDING », dont le siège social est situé : 152, avenue de Paris - 92320 CHATILLON, immatriculée au RCS de PARIS n° 887 511 384.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

215969

Par acte SSP du 4 octobre 2022, avis de constitution de la SASU dénommée :

BRAINSWITCH

Capital : 2 000 euros divisé en 2 000 actions de 1 euro chacune.

Siège social : 320, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS.

Objet social : la société a pour objet en France, le conseil, la formation, le coaching et toutes prestations de services afin de développer et renforcer le bien-être et leadership des personnes à la fois dans le cadre professionnel, comme à titre personnel, ainsi que l'accompagnement au développement personnel et professionnel pour tout public. Cession d'actions : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable du Président.

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions et aux délibérations, personnellement ou par un autre associé justifiant d'un mandat, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

Durée : 99 ans.

Président : M. Luc ATHLAN, Demeurant 50, rue ramponeau - 75020 PARIS.

Immatriculation au RCS de PARIS.

215866

Aux termes d'un ASSP en date du 15/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

N50 ENERGIE

Dénomination :

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : La construction, l'acquisition, la vente, la gestion, le développement, l'optimisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et toute activité de logistique, industrielle et d'ingénierie s'y rattachant.

Siège social : 10, rue Roquépine, 75008 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Présidence : GROUPE PANHARD, SAS au capital de 4 327 180€, 10, rue Roquépine 75008 PARIS immatriculée sous le n° 482 000 510 RCS Paris.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

215657

Par acte SSP du 03/10/2022, est constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

S2YP INVEST

Dénomination :

Siège : 75, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS.

Durée : 99 ans.

Capital : 2 000 000 euros.

Objet : En France et à l'étranger : La prise de participation ou d'intérêts par tous moyens dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières. La gestion des titres, droits sociaux et valeurs mobilières constituant son patrimoine. La participation active à la conduite de la politique du groupe, des filiales et sociétés qui le composent, le contrôle desdites filiales et sociétés du groupe et le cas échéant et à titre purement interne au groupe, la fourniture de tous services spécifiques dans le domaine notamment commercial, marketing, administratif, juridique, comptable, informatique, financier ou immobilier, des études et de management. Tout conseil en stratégie, management, direction commerciale, technique et financière.

Cession d'actions : Agrément pour les tiers ou entre groupes d'associés.

Admission aux assemblées générales : dans les conditions statutaires et légales.

Président : Mr Philippe CHEKLY, demeurant 75, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS.

Immatriculation : RCS de PARIS.

215940

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/10/2022, il a été constitué une société :

Dénomination :

PIERRE PREMIER

RESTAURATION

Forme : SASU.

Capital : 1 000 €.

Siège social : 7, avenue Pierre 1er de Serbie - 75116 PARIS.

Objet : la création, l'achat, l'exploitation, la vente de tous fonds de commerce de RESTAURATION - TOUS TYPES DE RESTAURATION - BAR - BRASSERIE - CAFE - EXPLOITATION DE DEBIT DE BOISSONS - SALON DE THE - A CONSOMMER SUR PLACE OU A EMPORTER - LIVRAISON, sous toutes ses formes.

Durée : 99 années.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Présidente : la société « REDKHOL », SARL au capital de 1 000 € dont le siège social est situé : 27, rue Raffet - 75016 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS n° 797 910 734.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

215928

Aux termes d'un ASSP en date du 28/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RE'UP

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : l'étude, le conseil, l'assistance, la mise en œuvre de toutes prestations liées à la récupération, la réduction, le traitement, l'élimination et le recyclage des déchets et matériaux non dangereux générés par les entreprises dans le cadre de leurs activités, notamment dans le secteur de l'évènementiel.

Siège social : 2, sq Vitruve, 75020 PARIS.

Capital : 5 000 €.

Présidence : KAGNY Mamadou Lamine demeurant 2, sq Vitruve 75020 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

216008

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 04/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : **S+SWLAB**
Siège : 141, avenue de Wagram - 75017 PARIS.

Durée : 99 ans.

Capital : 10 000 Euros.

Objet : L'achat, la vente, la distribution et la commercialisation de produits de cosmétique, compléments alimentaires, tisanes et accessoires par tous moyens y compris le e-commerce ; La fourniture de prestations de conseils et/ou de services et toutes activités connexes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Sandrine WILLIAMSON, demeurant 85, boulevard Pasteur 75015 PARIS.

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.

POUR AVIS,

La Présidente.

215886

Aux termes d'un acte authentique reçu le 23/09/2022 par Me Jean REBERAT, Notaire à PARIS (75009), 33, rue La Fayette, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **10 Puissance 14**

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : La création de toutes œuvres intellectuelles, artistiques ou autres, sous toutes les formes possibles et sur tous types de supports, notamment papier, visuel, théâtrale, phonographiques, cinématographique, audiovisuel, électronique.

Siège social : 48 bis, rue d'Auteuil, 75016 PARIS.

Capital : 50 000 €.

Présidence : WALLUT Guillaume demeurant 48 bis, rue d'Auteuil 75016 PARIS.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de se faire représenter par un autre associé, sauf si les associés sont au nombre de deux, ou par son conjoint à moins que la société ne comprenne que deux époux, ou par toute autre personne de son choix. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

215976

Aux termes d'un acte S.S.P du 16 septembre 2022, il a été constitué une

société : **NJ BEAUTY PARIS**

Société à Responsabilité Limitée.

Au capital de 1 000 Euros.

Siège Social : 75013 PARIS, 70/72, rue de Patay.

Objet : création, acquisition et exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité de coiffure pour hommes et dames, esthétique, soins de beauté, manucure, pédicure et vente de tout article se rapportant à ces commerces.

Durée : 99 ans.

Gérante : Madame Nisserine ROUAISSI, née le 5 juin 1998 à IVRY-SUR-SEINE, demeurant 19, impasse Sainte Colombe à CHEVILLY-LARUE (94), de nationalité française, célibataire.

Immatriculation au RCS de PARIS.

216024

Aux termes d'un acte SSP du 06/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

GEBEKA INTERNATIONAL

Forme : SAS.

Objet : La production et la coproduction de tous films cinématographiques d'animation ; L'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la commercialisation internationale de films cinématographiques et de tous droits d'exploitation de toutes œuvres audiovisuelles.

Siège social : 15, rue Fénelon – 75010 Paris.

Capital : 50 000 Euros divisé en 50 000 actions de 1 Euro chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des actions : clauses de préemption et d'agrément.

Conditions d'admission aux Assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Président : WILD BUNCH INTERNATIONAL, SAS au capital social de 47 392 euros sis 65, rue de Dunkerque 75009 Paris (850 413 006 RCS Paris).

Directeur Général : HILDEGARDE ANIMATION, SAS au capital de 10 000 euros sis 103, rue La Fayette 75010 Paris (901 919 803 RCS Paris).

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

215840

Par acte sous seing privé en date du 6 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

MAN KUMARI 92

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 7 000 Euros.

Siège social : 31, rue de la Montagne de l'Espérou – 75015 PARIS.

Objet : Restauration traditionnelle, vente sur place, vente à emporter, livraison à domicile.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : M. Sonam GHALÉ demeurant 31, rue de la Montagne de l'Espérou – 75015 PARIS.

Transmission des actions : libre uniquement entre associés, leurs conjoints, ascendants ou descendants, agrément pour les tiers.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

216013

Par assp du 10/10/2022, avis de constitution d'une SASU dénommée :

ORVED FRANCE

Objet : Commercialisation, vente, intermédiation, agence commerciale, apport d'affaires, développement commercial, assistance ou promotion commerciale, étude de marché et/ou le marketing des produits suivants et de toutes types de produits et services similaires ou connexes.

Siège social : 320, rue Saint Honoré, 75001 PARIS.

Capital : 1000 Euros.

Durée : 99 ans.

Président : ORVED S.P.A, Société de droit Italien, sise : Via dell'Artigianato 30 30024 Musile di Piave (ITALIE) immatriculée sous le n° REA VE - 235301 RCS VENEZIA ROVIGO.

Immatriculation au RCS de PARIS.

216032

Nous vous accueillons
du **lundi** au **vendredi**
de **9h00** à **12h30**
et de **14h00** à **18h00**

TRANSFORMATIONS

LE COEUR DU VILLAGE

Société en nom collectif

au capital de 3 048.96 Euros

Siège social : 75015 PARIS

93 Village Suisse, 78, avenue de Suffren
712 026 459 R.C.S. PARIS

1 - L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 septembre 2022 a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le nouveau texte des statuts.

2 - La durée, les dates de son exercice social et sa dénomination demeurent inchangés.

3 - Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme : La Société, précédemment sous forme de Société en nom collectif, a adopté celle de Société par actions simplifiée.

Objet social : L'objet social est inchangé.

Indivisibilité des actions : Le droit de vote appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives, sauf pour celles concernant l'affectation des résultats ou il appartient à l'utilisateur seul.

Droit de vote, quorum : Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, chaque action donne droit à une voix. Les décisions collectives seront prises à la majorité simple, sauf : Les décisions entraînant la modification ou l'adoption de clauses statutaires relatives à l'inaliénabilité des actions, la suspension des droits de vote, l'augmentation des engagements des associés seront prises à l'unanimité.

L'exclusion d'un associé ou la cession forcée de ses actions seront prises à l'unanimité, déduction faite du nombre de voix de l'associé concerné.

Administration : Avant sa transformation en Société par actions simplifiée, la Société était administrée et dirigée par deux gérants comme suit :

- Jean MASS,

- Sarah ROZENBAUM,

Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par :

- Sarah ROZENBAUM, Président, demeurant 9, place des Ternes 75017 Paris,

- Jean MASS Directeur Général, demeurant 9, place des Ternes 75017 Paris.

Il n'existe pas de mandat de commissaire aux comptes.

LE PRÉSIDENT.

215784

G DON

SC au capital de 1 198 231 Euros

Siège social :

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

98/102, rue de Paris

841 156 334 R.C.S. NANTERRE

Par décision des associés le 30/09/2022, il a été décidé de :

- transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, la durée n'ont pas été modifiés. M. Grégoire DESMETTRE ancien gérant est nommé **Président**.

- modifier l'objet social comme suit : l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la détention et la gestion de toutes valeurs mobilières, parts sociales et de toute participation, directe ou indirecte, dans toutes entreprises de toute nature et la gestion des dites participations.

- de transférer le siège social au 25, rue François 1^{er} - 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215843

MODIFICATIONS

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
DU 162 BOULEVARD
MAGENTA**

SC au capital de 154 522,31 Euros

Siège social : 75010 PARIS

162, bd Magenta

341 076 875 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/07/2021, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit :

La société a pour objet l'achat, la prise à bail, la mise en valeur et la location des immeubles sociaux, la vente ainsi que leur administration. La société peut emprunter et hypothéquer.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

216027

"ELOVI Consulting"

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 75010 PARIS

115 Rue Lafayette

878 391 960 RCS PARIS

SIRET: 878 391 960 00019

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2022, il a été décidé à l'unanimité de :

- étendre l'objet social de la société comme suit : l'acquisition, la vente, la location, la gestion de tous biens immobiliers en France et à l'étranger, pouvant se rattacher à l'objet social, - nommer Madame Corinne CHENAIS, demeurant à Paris (75010) rue La Fayette n° 115, aux fonctions de Directeur Général, pour une durée non limitée.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

216034

**AISSANI GUILBERT
& ASSOCIES**

Société Par Actions Simplifiée

au capital de 115 000,00 €

Siège social : 75013 PARIS

6, place Paul Verlaine

409 778 081 R.C.S. PARIS

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2022, il résulte que :

- Il n'a pas été procédé au remplacement de Monsieur Achour AISSANI, directeur général démissionnaire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis, le représentant légal.

216004

RHEA

SAS à associé unique

au capital social de 50.000 euros

Siège social : 75008 Paris

68, rue du Faubourg Saint-Honoré

882 735 970 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 10/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social de la Société à **Corso Monforte, n°16, à Milan (Italie)** et ce à compter du 31/10/2022. Ainsi, il a été constaté le changement de nationalité de la Société. La société sera radiée du RCS de PARIS et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce de Milan (Italie). Pour avis.

216051

GRANDE PHARMACIE DE BERCY

Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée au capital de 400 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
14, rue de Wattignies
810 608 117 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2022 l'AGE des associés, a pris acte de la démission de Monsieur Pierre COLY en qualité de Président, de Madame Brigitte COLY en qualité de Directeur Général à effet du 30/09/2022 minuit et la nomination de Monsieur Nicolas JOLY demeurant 14 Villa Dancourt 75018 PARIS en qualité de Président, à compter du 01/10/2022 zéro heure.

Pour avis,
Le Président.

215659

EOLE DE PIROY

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75010 PARIS
8, rue du Faubourg Poissonnière
818 960 858 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été pris acte de la démission de M. Eric BOBAN de ses fonctions de co-gérant.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis et mention,
M. Tanguy DE PARCEVAUX, Gérant.

215702

SCI IED ORGANIC

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
848 533 543 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Yves DESJARDINS demeurant 40, av Jean-Jacques Rousseau 78800 HOUILLLES en remplacement M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215691

IED CENTRAL PARIS RETAIL

SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
812 422 103 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Marie DUGUET demeurant 5, rue des colonels Renard 75017 PARIS en remplacement de M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215681

EC20

SAS au capital de 2 500 000,00 Euros
Siège social : 75011 PARIS
20 rue de Lappe
832 423 743 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 septembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social à SOULAC-SUR-MER (33780) 92 boulevard de l'Amélie, avec effet à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Société sera désormais immatriculée au RCS de BORDEAUX.

215700

NOVAE AEROSPACE SERVICES

SA au capital de 246 269,10 Euros
Siège social : 75008 PARIS
5, av de Messine
327 707 337 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'administration en date du 07.09.2022, il a été décidé de transférer le siège social au 130, bd Haussmann - 75008 PARIS.

Aux termes de l'Assemblée générale en date du 29.09.2022, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, FITECO, Parc Technopôle, Rue Albert Einstein 53810 CHANGE immatriculée sous le n° 557 150 067 RCS Laval.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215731

SCI PARIJS

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 02600 MONTGOBERT
6, rue de l'Eglise
893 635 524 R.C.S. SOISSONS

Par décisions unanimes de la collectivité des associés le 02/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 6, rue de l'Eglise - 02600 MONTGOBERT au 11, rue Pastourelle - 75003 PARIS.

L'objet et la durée demeurent inchangés. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée au RCS de SOISSONS et immatriculée au RCS de PARIS.

215741

LES EDITEURS

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
4 Carrefour de l'Odéon
722 020 443 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 01/09/2022, M. Henri BUGEAUD demeurant 1, rue Bréa - 75006 PARIS a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215683

KAIROS INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
91, rue du Faubourg Saint Honoré
829 415 181 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 06.10.2022, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social du 91, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS au 1110, route de la Calade 13540 PUYRICARD.

POUR AVIS,
Le Président.

215745

SCI SEREIT PLEUDIHEN

SCI au capital de 2 105 €
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
848 496 899 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Raphaël BERDOT demeurant 158, av de Versailles 75016 PARIS en remplacement de M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215680

J.R CONSULT

Société par actions simplifiée au capital de 500 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN
33, rue Alexandre Joseph Oliva
819 804 139 R.C.S. PERPIGNAN

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2022, l'associée unique a décidé :

- de remplacer à compter du 30/09/2022 la dénomination sociale J.R CONSULT par MNA Diagnostics immobiliers et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier l'objet social en activité de : Analyses, essai et inspections technique, Réalisation de diagnostics immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social 33, rue Alexandre Joseph Oliva, 66000 PERPIGNAN au 19, avenue d'Italie 75013 PARIS à compter du 30/09/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de nommer MME. BENSEDDIQ épouse LECERF, demeurant 37, route de Saintes, 17460 VARZAY, née le 17 janvier 1970 à Clichy la Garenne de nationalité française comme Président et de modifier en conséquence l'article 28 des statuts.

POUR AVIS,
Le Président.

215806

BAF Prod

Société par actions simplifiée au capital de 46 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
843 062 365 R.C.S. PARIS

Des décisions de l'AGE du 05/10/2022, il résulte que :

Pierre LACHEAU, demeurant 23, allée de la Pépinière 78870 BAILLY a été nommé en qualité de Président en remplacement de Philippe LACHEAU, démissionnaire.

L'article 40 des statuts a été modifié en conséquence et les noms de Philippe LACHEAU et Pierre LACHEAU ont été retirés des statuts sans qu'il y ait lieu de les remplacer.

Les fonctions de Directeur Général occupées par Pierre LACHEAU ont pris fin le 05/10/2022 sans remplacement.

215808

SOCIETE D'ETUDES ET D'INTERMEDIATION

SARL au capital de 39 000 €
Siège : 75017 PARIS
19 rue Brunel
382 907 954 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM du 30/06/2022, il a été décidé de nommer co-gérant BENICHOU Michel demeurant 13 avenue de Saint Mandé 75012 Paris et la modification de l'objet social par la suppression de l'activité « transaction sur immeubles et fonds de commerce ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.
215721

SCCV ASNIERES BASLY

SCCV au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
842 427 494 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 23/02/2022, la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence - 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, a été nommée en qualité de Gérant en remplacement de la société ARCHE PROMOTION.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215780

LES FILMS DU ROCHER PERCÉ

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
85/87, avenue Pierre Grenier
844 884 528 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 85-87, avenue Pierre Grenier - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT au 34, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS à compter du 15/06/2022.

Gérant : BERNARD Viktor demeurant 86, rue de Paris, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et BERNARD Jean-Christophe demeurant H2v3r3 950 avenue Champagneur, appartement 309, OUTREMONT QUEBEC, CANADA.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée au RCS de NANTERRE et immatriculée au RCS de PARIS.

215777

ROUSSELON-PAPAYE

SCI au capital de 3 000 €
Siège social : 75005 PARIS
14, rue de l'Ecole Polytechnique
529 903 783 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 23, rue Papety 13007 MARSEILLE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de MARSEILLE.

215792

IED BIGANOS

SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 75008 PARIS
1 rue Euler
810 444 406 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Marie DUGUET demeurant 5 rue des Colonels Renard 75017 PARIS en remplacement de M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215695

IED WELL WEST

SCI au capital de 2 231 600 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
882 997 646 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Raphaël BERDOT demeurant 158, av de Versailles 75016 PARIS en remplacement de M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215694

C G M

SCI au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
28, rue Saint-Sauveur
451 704 282 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 15/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 58, rue de Dunkerque - 75009 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

215630

SNC LES TERRASSES DE MEDICIS

SNC au capital de 114 360 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
491 213 419 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20/03/2015, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaire de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, et de commissaire aux comptes suppléant de M. Yves NICOLAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215754

RB

Société civile immobilière
au capital de 150 Euros
Siège social : 75008 PARIS
25, rue de Ponthieu
919 648 998 R.C.S. PARIS
(la « Société »)

Par décision des associés du 27 septembre 2022, il a été décidé de prendre acte du départ du gérant non associé, Madame BOUTROS Guitta, démissionnaire.

Mention au RCS de PARIS.
215781

SCI RESONANCE

SCI au capital de 1 001 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
824 278 766 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Marie DUGUET demeurant 5, rue des Colonels Renard 75017 PARIS, en remplacement de M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215690

IED PERGOLESE

SCI au capital de 1 508 261 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1 rue Euler
901 879 916 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Raphael BERDOT demeurant 158 av de Versailles 75016 PARIS en remplacement de M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215697

SCCV 432 RUEIL BUZENVAL

SCCV au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
851 248 229 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 23/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de ARCHE PROMOTION.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215749

Additif à l'annonce 214896 parue dans le présent du journal 21/09/2022, il convenait également de lire que M. Guillaume PEZZANA, quitte sa fonction de Vice-Président pour occuper la nouvelle fonction de Président en lieu est place de M. Jean-Michel KLEIN.
215804

BN PATRIMOINE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
71, rue Greneta
440 857 225 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 septembre 2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Albert BOUMENDIL de ses fonctions de Gérant et décidé de nommer Madame Amélie KRÖN épouse BOUMENDIL, demeurant 28, rue Jacob 75006 PARIS, en qualité de nouvelle Gérante à compter du même jour pour une durée illimitée. Corrélativement, l'article 12 des statuts a été modifié.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.
215822

AABS AVIATION 2 (FRANCE)

S.A.R.L

SARL au capital de 1 €
Siège social : 75010 PARIS
155, rue du Faubourg Saint-Denis
793 854 183 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions Ordinaires annuelles et extraordinaires de l'Associé unique en date du 30/09/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215766

JOUAN & ASSOCIES INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES J.A.I.M.S.

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
39, rue des Vignes
451 619 233 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 1^{er} septembre 2022, le siège social de la société a été transféré au 29, rue de l'Eglise 17220 Saint-Vivien, à compter de ce jour.

La société sera immatriculée au RCS de La ROCHELLE.
215771

IED CHOISY

SCI au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
812 424 703 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés le 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Marie DUGUET demeurant 5, rue des Colonels Renard 75017 PARIS, en remplacement de M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215701

SCI SEREIT RUMILLY

SCI au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
840 316 087 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions unanimes des associés le 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Raphaël BERDOT demeurant 158, av de Versailles 75016 PARIS, en remplacement de M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215711

"VESUVIO ECOLES"

S.A.S. au capital de 596 130,00 Euros
Siège social : PARIS (5^{ème} Arrt.)
Rue des Ecoles, n° 33
672 003 407 R.C.S. PARIS

Par décisions du 1^{er} juin 2022, l'associée unique, a :

- pris acte du décès de Mr Guy CROUIN, Président, survenu le 1^{er} janvier 2022.

- nommé la S.A.S. « GRAND HOTEL MODERNE », dont le siège social est à PARIS (5^{ème} Arrt.) Rue des Ecoles, n° 33, immatriculée au RCS de PARIS, sous le n° 582 089 900, représentée par sa Présidente S.A.S. « HOTELIERE ECOLES 33 », à compter dudit jour, pour une durée non limitée.

La Présidente.

215834

SCCV ASNIERES VOISIN BEURIER

SCCV au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
842 427 254 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 23/02/2022, la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence - 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, a été nommée en qualité de Gérant en remplacement de la société ARCHE PROMOTION.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215788

NOOR

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 22 867,35 Euros
Siège : 75002 PARIS
03, rue Daunou
420 614 190 R.C.S. PARIS

Suivant décision du 02/03/2022, l'associée unique a pris acte de la démission de Madame Soad MAYOUFI épouse ZEROUKI et de Monsieur Julien MATHIEU de leurs fonctions de Directeur Général de la Société avec effet au 02 mars 2022, et a décidé de ne pas nommer de nouveau Directeur Général en remplacement.

215851

THE LINE

SAS au capital de 1 000 €
Siège : 75010 PARIS
35 Passage du Désir
813 548 948 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président du 30/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 68, boulevard André Aune, 13006 Marseille à compter de ce jour. Modification des statuts en conséquence.

Nouvelle immatriculation au RCS de MARSEILLE.
215874

ARTELICE

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 75002 PARIS
1, place Boieldieu
512 979 477 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 10/10/2022, il a été pris acte ce jour de la démission de M. Emmanuel GALLOY de ses fonctions de gérant et de la nomination de Mme Clarisse GALLOY--BAUDELAIRE demeurant 1, place Boieldieu - 75002 PARIS, en tant que nouvelle gérante. Dépôt légal au RCS de PARIS.
215872

SCI PHILIBERT

SCI au capital de 1 524,49 €
Siège social : 75017 PARIS
11, rue Philibert Delorme
332 305 739 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 29/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Michèle LAVIGNE demeurant 32, rue du Pont 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE en remplacement M. Lucien LAVIGNE.

Aux termes de l'AGE en date du 16/08/2022, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Co-gérant M. Victorien LAVIGNE demeurant 3, rue Boileau 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE ;

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Acquisition, Gestion, Conservation de tous véhicules terrestres. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215888

ELYSEES SAINT-HONORE

Société en nom collectif
au capital de 1 485 Euros
Siège social : 75008 PARIS
14, avenue Maitignon
333 363 844 R.C.S. PARIS

Par AG en date du 15/09/2022, les associés ont constaté les changements suivants :

- nouvelle associée : Madame Erika VENZKE demeurant 19, avenue Hoche - 75008 Paris en conséquence du décès de son époux, Monsieur Alain GENET, ancien Gérant et associé,

- nouvelle associée : Madame Lise BARBIER, demeurant 99, avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 Boulogne Billancourt en conséquence du décès de son époux, Monsieur Max GENET, ancien Gérant et associé.

215914

NOVAPRESS

SA au capital de 2 401 696 €
Siège social : 75018 PARIS
10-12, rue Maurice Grimaud
321 798 290 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateurs :

- M. Mathieu LEVIEILLE demeurant 13, chemin Pierre de Ronsard 92400 COURBEVOIE,
- M. Maximilien SANCHEZ ARVELAIZ demeurant 26 Plympton avenue NW677J LONDRES, Royaume-Uni.

Il a été pris acte de la fin des mandats d'administrateurs de M. Louis DREYFUS et M. Julien CODORNIQUET et commissaires aux comptes de GRANT THORNTON, et de l'INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE IGEC. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215924

SCCV SANNOIS

ROUTE DU FORT

SCCV au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59 rue de Provence
814 278 263 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de ANTIM RESIDENCES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215764

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

38 AVENUE GABRIEL

SCI au capital de 670 775,68 €
Siège social : 75008 PARIS
38, av Gabriel
417 990 082 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 07/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Pierre CUGLIEVAN DURAND demeurant 1 Morton Square Apt 11EW 10014 NEW YORK/ ETATS-UNIS et Mme Isabella CUGLIEVAN DURAND demeurant Bld Roosevelt 261 Apt 501a 15073 LIMA, PEROU en remplacement de M. Pierre DURAND PODESTA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215935

MAISON COUSTERE-FU

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
45, rue de Richelieu
811 903 491 R.C.S. PARIS

Suivant décisions du 07/10/2022, l'associée unique :

- a pris acte de la démission de Mme Danièle FU et M. Romain COUSTERE de leur fonctions respectives de Présidente et Directeur général, à effet du 07/10/2022 à minuit ;

- a nommé en qualité de Président à compter du 08/10/2022, OMJ, SARL au capital de 10 000 €, dont le siège social est à ANDILLY (95580) – 7, rue du Président Paul Doumer, 919 333 625 RCS PONTOISE.

Dépôt au RCS PARIS.
215916

SC FINANCIERE SEPT

SC au capital de 3 366 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
3, rue du Boccador
542 011 283 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/02/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 4 667 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215922

"LTF"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
10, boulevard Saint-Michel
901 435 404 R.C.S. PARIS

L'AGO du 01/10/2022 a nommé M. Frédéric GUEHENEUC DE LANO, demeurant 10, boulevard Saint-Michel 75006 PARIS, en qualité de Directeur Général à compter dudit jour.

Dépôt au RCS PARIS.
215816

ZADIG PRODUCTIONS

Société à responsabilité limitée
Capital : 8 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
70, rue Amelot
437 717 721 R.C.S. PARIS

Suivant PV en date du 23/09/22 les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 8 000 € à 45 000 € avec effet immédiat. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
215931

Changement de Président

ARBRACAM

Société par actions simplifiée
au capital de 1 111 Euros
Siège social : 75116 PARIS
39, avenue d'Iéna
494 581 606 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, en date du 20 septembre 2022, il résulte que : Monsieur Alexandre GUENANT, demeurant Paseo Marquesa Viuda de Aldama 52, Chalet 15, 28109 ALCOBENDAS (Espagne) a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Pierre GUENANT, décédé.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Pierre GUENANT a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Alexandre GUENANT.
POUR AVIS,
Le Président.
215938

TELTOUR

SAS au capital de 630 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
34, rue Grégoire de Tours
307 638 684 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 18/02/2021, il a été pris acte du non renouvellement des mandats de commissaire aux comptes titulaire du CABINET LEGUIDE, et de commissaire aux comptes suppléant de M. Eric RIBREAU.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215909

"C.V.B. CONSEILS"

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75020 PARIS
43, rue du Télégraphe
914 516 034 R.C.S. PARIS

Suite à l'AGE du 05/07/2022, il a été décidé de nommer Monsieur Manuel MARTIN, demeurant à PARIS (75116) - 4 Cité Duplan en qualité de directeur général à compter rétroactivement au 01/06/2022 pour une durée illimitée. Mention est faite au RCS de PARIS.
215913

IED LOGISTIQUE

SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
812 424 851 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 02/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Raphael BERDOT demeurant 158, av de Versailles 75016 PARIS en remplacement M. Laurent DUBOS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215684

MERIDIAM

SAS au capital de 136 700 Euros
Siège social : 75002 PARIS
4, place de l'Opéra
483 579 389 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/09/2022, M. Fadi SELWAN demeurant 146, rue de Courcelles - 75017 PARIS a été nommé en qualité de Membre du Comité Exécutif. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215838

LP10

SAS au capital de 20 000 €
Siège social : 75015 PARIS
9, rue du Colonel Pierre Avia
892 146 754 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 27/09/2022, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Président M. Jean-Yves GRAS demeurant 30, rue Desaix 75015 PARIS en remplacement de M. Eric BOSDONNAT ;

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire KPMG S.A, SA, 2, av Gambetta Tour Eqho 92066 PARIS LA DEFENSE immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215953

BNP PARIBAS FACTOR

SA au capital de 5 718 272 €
Siège social : 75146 PARIS CEDEX 19
160-162, bd Macdonald ZAC
Claude Bernard Immeuble Allegro
775 675 069 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 16/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Céline ANSQUER demeurant 23, rue d'Edimbourg 75008 PARIS en remplacement de Mme Sarah ROUSSEL à compter du 03/10/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215897

CABINET WARREN - LUXEMBOURG

SAS au capital de 111 750 Euros
Siège social : 75006 PARIS
23, rue de Vaugirard
329 770 507 R.C.S. PARIS

Par décision du président le 30/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 4, place du 18 Juin 1940 - 75006 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215894

SERVICECHAIN

SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 75008 PARIS
63, rue de la Boétie
879 646 347 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du 06/10/2022, la Présidente, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 63, rue de la Boétie - 75008 PARIS au 6, rue de Téhéran - 75008 PARIS à compter du 17/10/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS,
Le Président.
215948

SOVASOLEIL

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : 75008 PARIS
27, rue de la ville l'évêque
803 251 701 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 27/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire RSM PARIS, SAS, 26, rue Cambacérès 75008 PARIS immatriculée sous le n° 792 111 783 RCS Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215927

GVL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 276 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
60, rue Monsieur Le Prince
480 608 678 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 juillet 2021, il a été décidé de supprimer la limitation de l'acquisition et l'exploitation de biens immobiliers à des seules locations saisonnières touristiques et de préciser et d'étendre les activités portées dans l'objet social aux activités suivantes à compter du 9 juillet 2021 :

- La prestation de services de toute nature ayant pour objet l'identification, la négociation de travaux de remise en état de biens immobiliers, le suivi et la réception de ces travaux ainsi que l'intermédiation dans la négociation et la gestion locative de biens immobiliers ;

- La gestion administrative, comptable, financière et juridique d'opérations immobilières quelles qu'elles soient.

L'article 3 « Objet social » a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

Pour avis.

215956

HOTEL DAUNOU OPERA

SAS au capital de 495 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
6, rue Daunou
343 792 669 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 26/09/2022, l'associé unique a décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215876

SCI SA-ML

Société civile immobilière
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
14, rue Duban
880 079 454 R.C.S. PARIS

Aux termes de délibérations du 06/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 14, rue Duban, 75016 PARIS au 5, rue Alfred Bruneau, 75016 PARIS et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au GTC de PARIS.
215907

LE TEMPS DU REVE

S.A.S au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 75011 PARIS
20, rue Jean-Pierre Timbaud
803 025 659 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 29/08/2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Willy MEUNIER de ses fonctions de Directeur Général Adjoint de la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
215881

DAVOS CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 75016 - PARIS
31, rue de l'Assomption
392 365 417 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Associé unique en date du 10 mai 2018, la durée de la société est prolongée de 20 ans.
215896

EXPRESS DELIVERIES SERVICES

SAS au capital de 1 200 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
43-45, av de Clichy
847 535 986 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 08/07/2022, il a été :

- en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société

- décidé de nommer en qualité d'administrateur M. Jonathan SARFATI demeurant 9, av des Chasseurs 75017 PARIS, en remplacement de M. Paul-Ambroise ARCHAMBEAUD et ce à compter du 01.04.2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215991



Maître Sandra Yvernault
Notaire à FEYTIAT (87220)
32 avenue Winston Churchill

« SCI EMIS » MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

SCI EMIS

Société civile immobilière
au capital de 2 100,00 Euros
Siège social : 75007 PARIS
6, rue Maurice de la Sizeranne
393 837 281 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sandra YVERNAULT, notaire à FEYTIAT (Haute-Vienne) 32, avenue Winston Churchill, le 16 août 2021, il a été décidé par les associés de la société SCI EMIS, tous intervenant audit acte, d'augmenter le capital social par apport de numéraire, pour le porter de 2 100,00 Euros à 2 115,00 Euros.

Mention en sera faite au RCS de PARIS, où la société est immatriculée.

Pour avis, Le Notaire.

215747

GOURCUFF SOCIETY HOTELS 2

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 75008 PARIS
38, av des Champs Elysées
914 544 499 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions collectives des associés en date du 30/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Laurent DE GOURCUFF demeurant 2, rue Saint Taurin 27120 HECOURT en remplacement de NOCTIS EVENT, SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215980

SCCV BONDY 15.17 FONTAINE

SCCV au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
810 364 240 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 08/06/2022, la société ARCADE-VY PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence - 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, a été nommée en qualité de Gérant en remplacement de la société ARCHE PROMOTION.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215775

"RAM ENTREPRISES"

Société à responsabilité limitée
au capital de 500,00 Euros
Siège social : 75019 PARIS
33, Villa CURIAL
909 470 551 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RAM ENTREPRISES a décidé de transférer le siège social du 33, Villa CURIAL, 75019 PARIS au 35, Bid Jeanne d'Arc 14100 LISIEUX à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Nouvelle immatriculation au RCS de LISIEUX.
215985

LES EDITIONS INDEPENDANTES

SA au capital de 326 757,51 €
Siège social : 75018 PARIS
10/12, rue Maurice Grimaud
428 787 188 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 19/09/2022, il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur M. Mathieu LEVIEILLE demeurant 13, chemin Pierre de Ronsard 92400 COURBEVOIE, en remplacement de M. Frédéric MICHEL à compter du 07/09/2022. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215900

CPT GLOBAL FRANCE

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
140B, rue de Rennes
532 743 119 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 01/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas M. Luke TUDDENHAM demeurant 464 Fairway Dr. SNOWMASS VILLAGE CO 81615, ETATS-UNIS en remplacement de M. Gérard TUDDENHAM.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215990

PRETTY SIMPLE

SA au capital de 55 855,50 Euros
Siège social : 75002 PARIS
6, rue de Hanovre
519 554 299 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 29/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 45, rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS, à compter du 17/10/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215829

SCI DE LA PAIX

Société Civile Immobilière
au capital de € 10.000
Siège social : 92170 VANVES
30-32 avenue de la Paix
R.C.S. NANTERRE N° 801.747.171

Par assemblée générale extraordinaire en date du 7 octobre 2022, la société SCI DE LA PAIX constituée et immatriculée en avril 2014 pour une durée de 99 années ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation d'immeubles a décidé de transférer son siège social à PARIS (75017) 52 rue de Lévis et modifier en conséquence l'article 4 de ses statuts.
216002

GROUPEMENT FORESTIER DE LA FAYE

Groupeement Forestier
au capital de 167 410 Euros
Siège social : 75011 PARIS
42, bd Richard Lenoir
442 529 467 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 29/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Gérante, Mme Amélie OYARZABAL née NEGRIER demeurant 146, rue Montmartre, 75002 PARIS, en remplacement de Mme Marie NEGRIER née TORRESI.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215993

PERSPECTEEV

SAS au capital de 759 916,80 Euros
Siège social : 75011 PARIS
4, rue de la Pierre Levée
529 196 313 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes du conseil de surveillance en date du 23/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Olivier BINET demeurant 86, rue Perronet 92200 NEUILLY SUR SEINE, à compter du 03/10/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
216015

MERIDIAM AFRICA INVESTMENTS 2

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : 75002 PARIS
4, place de L'opéra
897 443 172 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 01/07/2022, M. Fadi SELWAN demeurant 146, rue de Courcelles - 75017 PARIS, a été nommé en qualité de Membre du comité exécutif, en remplacement de Mme Sandrine LAGUMINA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
216017

ACCES VISION MOBILITY

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
81 Rue Michel-Ange
904 380 987 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 22 Rue Biatin 63000 CLERMONT-FERRAND, et ce, à compter du 12/09/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CLERMONT-FERRAND.
215977

Avis

Additif à l'annonce parue le 5 octobre 2022 concernant la société S.A SIMON TANAY DE KAENEL.

Il fallait ajouter les mentions complémentaires suivantes :

- Nommé Monsieur Arnaud DE KAENEL, domicilié 34, rue de Liège - (75008) Paris en qualité de Président du Conseil d'Administration ;

- Nommé Monsieur Christophe TANAY, domicilié 34, rue de Liège - (75008) Paris en qualité de Directeur Général ;

- Nommé Monsieur Christophe BERNARD, domicilié 34, rue de Liège - (75008) Paris en qualité de Directeur Général.

Modification faite au RCS de PARIS.
215643

RESEAXN'CO

SARL au capital de 3 000 Euros
Siège Social : 93100 MONTREUIL
11, rue des Grandes Cultures
904 057 908 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- Transférer le siège social du 11, rue des Grandes Cultures - 93100 MONTREUIL au 131, boulevard Pereire - 75017 PARIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- Nommer en qualité de co-gérant, Monsieur SIDIBE Sekou à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 14 des statuts.

Gérant : SAMMAH Billal Ahmed, 12, rue Jean Charcot - 95100 ARGENTEUIL.
En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de PARIS.
215873

DGC DANIEL GUY CONSEIL

SARL au capital de 18 742,50 Euros
Siège social : 75014 PARIS 14
64, avenue Jean Moulin
482 503 752 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/03/2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 18 742,50 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215720

GERMANIER

SAS au capital de 6 000 €
Siège social : 75004 PARIS
16, rue du Bourg Tibourg
848 889 168 R.C.S. PARIS

Par acte sous seing privé en date du 23/09/2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 16, rue du Bourg Tibourg - 75004 Paris au 97, rue d'Aboukir - 75002 Paris à compter du 23/09/2022.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de PARIS.
Le Président.
216030

JE SUIS A VELO

SAS au capital de 21 430 €
Siège social : 75020 PARIS
14, rue Soleillet
851 096 933 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la collectivité des associés en date du 27/09/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215763

GIREVE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 468 137 Euros
Siège social : 75002 PARIS
5-7, rue Feydeau
794 519 645 R.C.S. PARIS

Par décisions du Président du 06/10/2022, le capital a été réduit pour le ramener à 1 433 790 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215839

PYTHIE

SAS au capital de 30 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
16, rue Saint-Petersbourg
752 396 614 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28/06/2019 et du 29/06/2020, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur Mme Cécilia HURSTEL épouse BONNEFOUX demeurant 19 bis, rue Pierre Fontaine 75009 PARIS, en remplacement de M. Thibaud LECLERC à compter du 29/06/2020. Il a également été pris acte de la démission de la société TANGRAM FINANCE de ses fonctions d'administrateur et de directeur général à compter du 29/06/2020.

Enfin, il a été pris acte du départ de la société AUDIT, CONSEILS ET INFORMATIQUE de ses fonctions de CAC titulaire ainsi que du départ de M. DIENG Moustapha de ses fonctions de CAC suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
216046

FIDAL

Société d'Avocats
Immeuble Kennedy

1 Rue du Général Guédin
19316 BRIVE CEDEX

Société ALPAR

SAS au capital de 1 000 000 €
Siège social : 75001 PARIS
27, rue Danielle Casanova
387 612 518 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 29/06/2022, les associés de la Société ALPAR, ont pris acte, avec effet à compter de la même date, de :

- la démission de Monsieur Olivier ALLEZ de ses fonctions de Directeur Général,
- la démission de Monsieur Gérard ALLEZ de ses fonctions de Président,
- la nomination de Monsieur Olivier ALLEZ né le 15/10/1964 à PARIS (8^{ème}) demeurant 32, rue Desbordes Valmore 75116 PARIS, en qualité de Président et pour une durée illimitée.

L'inscription modificative sera requise près le Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Pour Avis.

215631

PROJETS DE FUSION

Association Absorbante :

ASSOCIATION LACORDAIRE

Siège : 71 rue de Grenelle, 75007 Paris
Déclarée en Préfecture du Val de Marne le 18 juin 1974, sous le numéro RNA W751140987, publiée au Journal Officiel n°151 du 28 juin 1974, SIREN : 385 225 081

Association absorbée :

ASSOCIATION DU CHATEAU DE LA GRAVETTE

Siège : 71 rue de Grenelle, 75007 Paris
Déclarée en Préfecture de Haute Garonne le 13 janvier 1953, sous le numéro RNA W122000128, publiée au Journal Officiel du 23 janvier 1953, SIREN : 776 938 888

L'association absorbante a pour objet : s'occuper du logement ou de la retraite de personnes s'étant adonnées à des œuvres d'éducation, notamment les sœurs dominicaines qui ont aidé au développement de l'association, et de faciliter la création, le développement, la propagation ou la gestion d'œuvres d'enseignement, d'éducation et d'accueil, son activité s'exerçant dans le cadre plus général de la Province de France de la Congrégation Romaine de Saint Dominique.

L'association Absorbée a pour objet :

L'association, dans la continuité de l'esprit dominicain qui a présidé à sa création, a pour objet de concourir à la formation des jeunes et des adultes par référence aux valeurs évangéliques. Cet objet pourra se réaliser soit en créant et gérant des œuvres à caractère éducatif, culturel ou social, soit en apportant son soutien à des organismes poursuivant le même objectif.

Ordre du jour : Approbation du traité de fusion-absorption de l'Association du Château de la Gravette par l'Association Lacordaire, avec effet au 01/01/2022.

Valeurs transmises : Totalité de l'actif et du passif de l'Association du Château de la Gravette, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2022

ACTIF 703.835 € PASSIF 703.835 €

L'Association Lacordaire reprend l'intégralité du patrimoine et des engagements souscrits par l'Association du Château de la Gravette, et se substitue à celle-ci pour assurer la poursuite de ses droits et obligations.

Les assemblées des deux associations sont convoquées le 23 Novembre 2022 pour statuer sur ce projet.

Les créanciers des Associations pourront faire opposition à la fusion dans le délai de 30 jours à compter de la présente publication auprès du Tribunal Judiciaire de PARIS.

Le projet de traité de fusion est disponible au siège social de chacune des associations.

215986

Association absorbée :

ASSOCIATION DU CHATEAU DE LA GRAVETTE

Siège : 71 rue de Grenelle, 75007 Paris.
Déclarée en Préfecture de Haute Garonne le 13 janvier 1953, sous le numéro RNA W122000128, publiée au Journal Officiel du 23 janvier 1953. SIREN : 776 938 888

Association Absorbante :

ASSOCIATION LACORDAIRE

Siège : 71 rue de Grenelle, 75007 Paris.
Déclarée en Préfecture du Val de Marne le 18 juin 1974, sous le numéro RNA W751140987, publiée au Journal Officiel n°151 du 28 juin 1974. SIREN : 385 225 081.

L'association absorbante a pour objet : s'occuper du logement ou de la retraite de personnes s'étant adonnées à des œuvres d'éducation, notamment les sœurs dominicaines qui ont aidé au développement de l'association, et de faciliter la création, le développement, la propagation ou la gestion d'œuvres d'enseignement, d'éducation et d'accueil, son activité s'exerçant dans le cadre plus général de la Province de France de la Congrégation Romaine de Saint Dominique.

L'association Absorbée a pour objet : L'association, dans la continuité de l'esprit dominicain qui a présidé à sa création, a pour objet de concourir à la formation des jeunes et des adultes par référence aux valeurs évangéliques. Cet objet pourra se réaliser soit en créant et gérant des œuvres à caractère éducatif, culturel ou social, soit en apportant son soutien à des organismes poursuivant le même objectif.

Ordre du jour : Approbation du traité de fusion-absorption de l'Association du Château de la Gravette par l'Association Lacordaire, avec effet au 01/01/2022.

Valeurs transmises : Totalité de l'actif et du passif de l'Association du Château de la Gravette, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2022.

ACTIF 703.835 € PASSIF 703.835 €.

L'Association Lacordaire reprend l'intégralité du patrimoine et des engagements souscrits par l'Association du Château de la Gravette, et se substitue à celle-ci pour assurer la poursuite de ses droits et obligations.

Les assemblées des deux associations sont convoquées le 23 Novembre 2022 pour statuer sur ce projet.

Les créanciers des Associations pourront faire opposition à la fusion dans le délai de 30 jours à compter de la présente publication auprès du Tribunal Judiciaire de PARIS

Le projet de traité de fusion est disponible au siège social de chacune des associations.

215987

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

BASTIA RABELAIS

SAS au capital de 37 232 Euros
Siège social : 75008 PARIS
3, rue de Messine
414 312 470 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2022,

La Société ROTHSCILD MARTIN MAUREL, SCA au capital de 35 043 490 euros sise 29, avenue de Messine - 75008 PARIS, immatriculée sous le numéro 323 317 032 au RCS de PARIS,

a, en sa qualité d'actionnaire unique, décidé la dissolution anticipée de la société BASTIA RABELAIS,

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

215768

PO MEZZANINE

SAS au capital de 31 906 050 Euros
Siège social : 75008 PARIS
23 bis, avenue de Messine
383 702 081 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2022,

La Société K DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 99 004 304,80 euros, sise 23 bis, avenue de Messine - 75008 PARIS, immatriculée sous le numéro 447 882 002 au RCS de PARIS,

a, en sa qualité d'actionnaire unique, décidé la dissolution anticipée de la société PO MEZZANINE,

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

215787

LA POSTE LOW POWER WIDE AREA NETWORK

Siège : L2PWAN
SAS au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
9, rue du Colonel Pierre Avia
815 332 861 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte en date du 04.10.2022, la Société LA POSTE NOUVEAUX SERVICES, SAS au capital de 25 865 870 Euros, dont le siège social est situé 9, rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS, immatriculée sous le n° 808 288 963 au RCS de PARIS, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la

dissolution anticipée sans liquidation de la société LA POSTE LOW POWER WIDE AREA NETWORK.

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans les délais prévus aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

215820

GEDAF

SAS au capital de 118 800 Euros
Siège social : 75008 PARIS
29, av de Messine
393 875 950 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associée unique le 10/10/2022, la Société ROTHSCILD MARTIN MAUREL, SCS, dont le siège social est 29, avenue de Messine-75008 PARIS, immatriculée sous le n° 323 317 032 RCS PARIS, a, en sa qualité d'actionnaire unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société GEDAF.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

216014

PO CAPINVEST 1

SAS au capital de 8 140 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
23B, av de Messine
490 886 777 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associée unique le 10/10/2022, la Société K DEVELOPPEMENT, SAS, dont le siège social est 23B, avenue de Messine-75008 PARIS, immatriculée sous le n° 447 882 002 RCS PARIS, a, en sa qualité d'actionnaire unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société PO CAPINVEST 1.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

216016

GAPS

S.A.R.L au capital de 5 000 €
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
815 204 854 R.C.S. PARIS

Par acte du 27/09/2022, la société SOCIETE D'EXPLOITATION DES RESTAURANTS DE GABRIEL PARIZY (RCS 511 070 211), associée unique, a décidé la dissolution anticipée de la société et la transmission universelle du patrimoine social à son profit. Conformément à l'article 1844-5 du Code civil, les créanciers sociaux peuvent faire opposition à la dissolution devant le Tribunal de Commerce de PARIS dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

216018

Commandez vos Kbis...
par e-mail : formalites@jss.fr

DISSOLUTIONS

AUTO ECOLE LICENCE B

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 37 000 Euros
Siège social : 75019 PARIS
15-17, rue Henri Ribière
330 387 655 R.C.S. PARIS

L'AGE du 31/08/22 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour.

M. Patrice DAGUST, demeurant 27, Domaine de l'Olivier 83460 LES ARCS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

L'AGE a mis fin aux fonctions de Commissaire aux Comptes de M. Michel COCCETTA, titulaire et M. Patrick MALEZIEUX, suppléant, et ce, à compter du jour de la dissolution.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
215971

LE NEUVIÈME MANUSCRIT

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 187 490 Euros
Siège social et de liquidation :
75011 PARIS
72, rue de Charonne
537 852 451 R.C.S. PARIS

Suivant assemblée générale extraordinaire du 30/09/2022, les associés ont prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, mis fin aux fonctions de Président de Monsieur Thomas VINCENT, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Thomas VINCENT, demeurant 72, rue de Charonne - 75011 PARIS, et fixé le siège de liquidation au siège social de la société.
215947

SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATISE - T.I.E. M.G.O.

SAS au capital de 65 000 €
Siège social : 75009 PARIS
20, rue de Bruxelles
381 454 693 R.C.S. PARIS

L'AGE du 30/09/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société, et nommé Eric OUVRARD demeurant 72, avenue de Saint-Ouen -75018 PARIS, liquidateur, à compter du 30/09/2022. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation seront envoyés au domicile du liquidateur. Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.
216010

"SCI KO & CO"

SCI capital : 1 000 €
Siège : 75017 PARIS
7-9, rue René Blum
807 649 504 R.C.S. PARIS

L'associé unique de la SCI KO & CO a décidé :

Le 29/09/2022, de procéder à sa dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable, liquidateur : Madame Laurence KORST, 7, rue René Blum (75017) PARIS, avec tous pouvoirs à cet effet, siège de liquidation et lieu de correspondance : 7, rue René Blum (75017) PARIS.

DEPOT : RCS PARIS.
215959

**ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL**

FONCIERE DEVELOPPEMENT

LOGEMENTS - FDL

Société Anonyme
au capital de 1 357 108,76 €
Siège social : 75116 PARIS
8, avenue Kléber
552 043 481 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions du Directeur Général en date du 30 septembre 2022 de la société COVIVIO, société anonyme au capital de 284 174 598 €, dont le siège social est situé 18, avenue François Mitterrand à Metz (57000) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 364 800 060, le Directeur Général a constaté que la condition suspensive prévue par le projet de fusion-absorption de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS - FDL par la société COVIVIO, en date du 22 juillet 2022, est réalisée et que la fusion-absorption de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS - FDL est définitivement réalisée et prend effet d'un point de vue juridique, comptable et fiscale à compter du 30 septembre 2022.

La société COVIVIO, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS - FDL, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt au greffe du tribunal de commerce de Paris du projet de fusion de la société absorbée jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'opération, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital de la société absorbante et la société absorbée a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion susvisée.
215661

LHER CREATION SAS

SAS en liquidation
Capital social : 100 euros
Siège social : 75012 PARIS
12 Rue Beccaria
842 463 655 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/10/2022 la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/10/2022 et sa mise en liquidation amiable. Eric Bouniol demeurant 29 avenue du Maréchal Foch 92210 Saint Cloud a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé au 29 avenue du Maréchal Foch 92210 Saint Cloud au même titre que l'adresse de correspondance. Mention sera faite au RCS de Nanterre. Pour avis et mention.
215902

SCI EDIRCAL

SCI en liquidation
au capital de 96 347,78 Euros
Siège social : 75018 PARIS
1, rue de la Louisiane
429 710 957 R.C.S. PARIS

Par Assemblée générale extraordinaire du 26/09/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Monsieur Emile Ghigo, Gérant, demeurant 8, chemin du Plateau - La Cride - 13610 Le Puy Sainte Réparate a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé 8, chemin du Plateau - La Cride - 13610 Le Puy Sainte Réparate. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
216037

RESTAURANT MAN LUNG

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 75016 PARIS
10, boulevard Delessert
702 030 917 R.C.S. PARIS

Par procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 3 octobre 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du lundi 3 octobre 2022. La SELARL AJRS, sise 8, rue Blanche 75009 PARIS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, a été nommée en qualité de Liquidateur amiable. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Les formalités de publication seront effectuées au Registre du Commerce et des sociétés de PARIS.
215677

BRIGHT AVOCATS

Avocats à la Cour
16 Place St Georges 31000 Toulouse

Dissolution Anticipée

COMPUFOOT

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 170 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
Lot 41 - 66, avenue des Champs Elysées
Siège de liquidation : 75008 PARIS
Lot 41, 66, avenue des Champs Elysées
509 248 878 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Sylvie PAGES, demeurant 35, chemin des Bruyères, 46100 FIGEAC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lot 41, 66, avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

215632

K.T

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 75006 PARIS
29, rue de Sèvres
813 657 343 R.C.S. PARIS

Par procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 26 septembre 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du lundi 26 septembre 2022. La SELARL AJRS, sise 8, rue Blanche 75009 PARIS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, a été nommée en qualité de Liquidateur amiable. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Les formalités de publication seront effectuées au RCS de PARIS.
215789

MM13

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
(Ville de Paris)
23 rue des cinq diamants
888 271 079 R.C.S. PARIS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 23 mars 2022 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Mahmoud OUBEKKOU demeurant à GENTILLY 94250 (Val de Marne) 33, avenue Raspail, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif, - Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : GENTILLY 94250 (Val de Marne) 33, avenue Raspail.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis,
Le représentant légal.

215812

CLÔTURES DE LIQUIDATION



FIBA HAUT RHIN
9, croisée des Lys
68300 SAINT LOUIS
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

HOLDING GERA

Société par Actions Simplifiée
Société en Liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
108-110, rue Saint-Maur
882 471 105 R.C.S. PARIS

Clôture de liquidation

Aux termes des décisions en date du 06.10.2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a :

- approuvé les comptes de liquidation,
- déchargé Monsieur David GERARDIN, demeurant 108-110, rue Saint-Maur - 75011 PARIS, de son mandat de liquidateur et lui a donné quitus de sa gestion,
- constaté la clôture des opérations de liquidation au 06.10.2022.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de PARIS.

Mention sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis. Le Liquidateur

215786

SOCIETE NOUVELLE AU MAIRE

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75003 PARIS
2, rue au Maire
303 709 190 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 31/08/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
215774

LE NEUVIÈME MANUSCRIT

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 187 490 Euros
Siège social et de liquidation :
75011 PARIS
72, rue de Charonne
537 852 451 R.C.S. PARIS

Suivant assemblée générale ordinaire du 07/10/2022, les associés ont, à compter dudit jour, approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur Monsieur Thomas VINCENT, demeurant 72, rue de Charonne – 75011 PARIS, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée au RCS de PARIS.
215949

AUTO ECOLE LICENCE B

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 37 000 Euros
Siège social : 75019 PARIS
15-17, rue Henri Ribière
330 387 655 R.C.S. PARIS

L'AGO du 05/09/22 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Patrice DAGUST, demeurant 27, Domaine de l'Olivier 83460 LES ARCS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour. La société sera radiée du RCS de PARIS.
215974

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Suivant acte S.S.P. en date à LES ULIS du 05 octobre 2022, la Société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 547 008 Euros, dont le siège social se trouve à MONDEVILLE (14120), ZI route de Paris, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 345 130 488, a confié en location-gérance, à la Société **LMRV**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 Euros, dont le siège social se trouve à PARIS (75005), 37, rue Claude Bernard, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS qui l'a accepté, un fonds de commerce d'**alimentation générale du type supermarché** sis et exploité à PARIS (75005), 37, rue Claude Bernard, sous l'enseigne « **CARREFOUR EXPRESS** », pour une durée initiale d'une année entière à compter du 10 octobre 2022 pour se terminer le 09 octobre 2023, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.
215675

Suivant acte S.S.P. en date à LES ULIS du 04 octobre 2022, la Société **FONMARTOP**, Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 Euros, dont le siège social se trouve à MONDEVILLE (14120), ZI route de Paris, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 808 597 744, a confié en location-gérance, à la Société **KYBBELH DISTRIB**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 Euros, dont le siège social se trouve à PARIS (75002), 15, rue du 4 septembre, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS qui l'a accepté, un fonds de commerce de **supermarché alimentaire et/ou non alimentaire** sis et exploité à PARIS (75002), 15, rue du 4 septembre, sous l'enseigne « **CARREFOUR CITY** », pour une durée initiale d'une année entière à compter du 17 octobre 2022 pour se terminer le 16 octobre 2023, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.
215727

Suivant ASSP du 30/09/2022 à PARIS, la société **RC DIDEROT**, SARL au capital de 5 000 € dont le siège social est situé 36, boulevard Diderot – 75012 PARIS, n°483 237 277 a donné en location gérance à la société **TREMPLIN MINUTE**, SARL au capital de 1 000 euros situé 36, boulevard Diderot - 75012 PARIS en cours d'immatriculation au greffe de Paris un fonds de commerce de **CAFE BAR BRASSERIE** situé 36, boulevard Diderot - 75012 PARIS pour une durée de 27 mois à compter du 01/10/2022, avec faculté de résiliation au 30/09/2023, puis tacite reconduction d'année en année à compter du 01/01/2025.
215696

La location-gérance consentie par la SARL H.P.J., capital : 559 000 €, siège social : 11, boulevard des Filles du Calvaire à PARIS 75003 RCS PARIS 508 630 589, à la SARL **LE PHIL DU CALVAIRE**, capital : 1 000 €, siège social : 11, boulevard des Filles du Calvaire à PARIS 75003, RCS PARIS 888 236 692, suivant ASSP du 31/08/2020, du fonds de commerce de **CAFE – BAR – BRASSERIE – RESTAURANT** (avec vente sur place et à emporter), situé 11, boulevard des Filles du Calvaire à PARIS 75003, enseigne **CAFE LA ROYALE**, a été résiliée d'un commun accord à effet du 30/09/2022. Les créanciers de la SARL **LE PHIL DU CALVAIRE** peuvent adresser leurs demandes de règlements à Maître Isabelle RAVE, Avocat, 26, rue Marsoulan – 75012 PARIS.
215842

Aux termes d'un acte SSP du 21/09/2022, la location gérance du fonds de commerce de « **RESTAURANT – SUR PLACE ET A EMPORTER** » sis et exploité 48, rue Saint-Georges – 75009 PARIS, qui avait été consentie par acte SSP le 10/05/2019 par la société « **SAS DELPHINE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 48, rue Saint-Georges – 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 850 075 656 à la société « **ANDREA 6** », Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 48, rue Saint-Georges – 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 850 960 121, est résiliée à compter du 31/12/2022.
215892

Suivant ASSP du 30/09/2022 à PARIS, la société **HPJ** siège social 11, boulevard des Filles du Calvaire – 75003 PARIS RCS PARIS 508 630 589 a donné en location gérance à la société **ROYALE SARAH** siège social 11 boulevard des Filles du Calvaire – 75003 PARIS RCS PARIS 919 710 392 un fonds de commerce de **CAFE BAR BRASSERIE RESTAURANT** situé 11, boulevard des Filles du Calvaire – 75003 PARIS pour une durée d'une année à compter du 01/10/2022 avec tacite reconduction.
215699

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 01/08/2022, enregistré le 03/08/2022 au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS SAINT SULPICE, dossier 2022 00041633, référence 7584P61 2022 10856,

La société **ROMAIN SALOMON**, SARL au capital de 100 €, Siège social ; PARIS (75013), 1-3, rue de Campo Formio, RCS PARIS B 822 795 710, représentée par son gérant, Monsieur Romain BARATA, A CEDE à
La société « **Le 13ème Lieu** », SAS au capital de 1 000 €, Siège social ; PARIS

(75013), 18, rue Pinel R.C.S. PARIS B 915 219 794, représentée par son président, Mme Dominique GIUDICELLI, Un fonds de commerce de **CABINET PARY MEDICAL ET DE FORMATION, PSYCHOTHERAPIE, COACHING** sis à PARIS (75013) 18, rue Pinel, pour le prix de **DEUX CENT UN MILLE CINQ CENTS (201 500 €)**.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1^{er} août 2022.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et pour toute correspondance, au Cabinet de Maître Stéphanie QUATREMAIN, Avocat, 33, rue Abel Hovelacque à PARIS 75013. 216022

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 juillet 2022 enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-HYACINTHE, le 22/07/2022, Dossier 2022 00028008, référence 7544P61 2022 A 09030,

La société, **LA CLOCHE DES HALLES**, SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est sis 28, rue Coquillière – 75001 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 798 565 792, a vendu à :

La société, **A LA CLOCHE DES HALLES**, SARL au capital de 20 000 euros, dont le siège social est sis 6, rue Jean Goujon – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 915 106 744,

Un fonds de commerce de **bar, brasserie, restaurant**, connu sous l'enseigne **LA CLOCHE DES HALLES**, sis et exploité au 28, rue Coquillière – 75001 PARIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix forfaitaire et définitif principal de 480 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 13 juillet 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance chez le SEQUESTRE, *Maison des Avocats - Cours des Avocats - CS 64111-75833 Paris Cedex 17.*
215689



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Florian SIMON, notaire à PARIS, le 30 septembre 2022, La S.A.R.L. **BC LAFAYETTE** au capital de 1 000 euros dont le siège est à PARIS 9^{ème} arrondissement (75009), 52, rue La Fayette angle 48, rue du Faubourg Montmartre,

A cédé à la S.A.S. **LAPORTES** au capital de 1 000 euros dont le siège est à PARIS 7^{ème} arrondissement (75007), 42, avenue Charles Floquet (914 010 681 RCS PARIS),

Un fonds de commerce de **café, bar brasserie, restaurant** auquel est attachée l'exploitation d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie exploité à PARIS (75009) 52, rue Lafayette angle 48, rue du Faubourg Montmartre, sous l'enseigne « **AU GENERAL LAFAYETTE** », et pour lequel la Société cédante est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 821 438 215,

Moyennant le prix principal de 2 400 000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet de Maître Francis LADOUX avocat à PARIS (75008) 8, rue du Rocher, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, Florian SIMON, Notaire. 215634

Acte : S.S.P du 04/10/2022 enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement Paris St Hyacinthe, le 06/10/2022, Dossier 2022 00037310, référence 7544P61 2022 A 18111.

Vendeur : « **DOLL NATION** », SARL au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75012) – 16, place de la Nation (793 620 014 RCS PARIS),

Acquéreur : « **GASTON** » SARL au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75012) – 21, rue Fabre d'Eglantine, (480 642 651 RCS PARIS),

Fonds de commerce : de **CAFE RESTAURANT** connu sous l'enseigne « **SMACK** » exploité à PARIS (75012) – 23, rue Fabre d'Eglantine.

Prix : 450 000 €.

Entrée en jouissance : le 01/10/2022.
Les oppositions : reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications au cabinet de Maître Francis LADOUX, avocat à la Cour, 8, rue du Rocher – 75008 PARIS.

POUR INSERTION.
215882

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament du 9 janvier 2017, déposé au rang des minutes de Maître Antoine HUREL, notaire à PARIS (75006), 15, rue des Saints Pères, suivant procès-verbal du 27 septembre 2022, Madame Michelle FAUCHER, demeurant à PARIS 16^{ème} Arrondissement (75016), 11, rue de Boulainvilliers, née à LA CRECHE (79260) le 3 mars 1922, célibataire, décédée à PARIS 14^{ème} Arrondissement (75014) le 22 août 2022, a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans les mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, entre les mains de Maître Antoine HUREL, susnommé, CRPCEN 75083, chargé du règlement de la succession. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
215983

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL-DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de la Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 20/11/2012, Mademoiselle Odette, Emilienne FREMIOT, retraitée, célibataire majeure, demeurant à PARIS (75011), 50, rue Sedaine. N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité. Née à PARIS (75010), le 22 juin 1936, décédée à PARIS (75011), le 2 juin 2021 a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Édouard GALINIER Notaire à LIZY SUR OURCQ (77440) suivant procès-verbal en date du 07/06/2022 dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal de Grande Instance de MEAUX le 08/06/2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me GALINIER notaire à LIZY SUR OURCQ (77440) n° CRPCEN 77077 chargé du règlement de la succession dans les mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le ou les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Maître GALINIER. 215996

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 octobre 2022,

Monsieur Mohammed Amokrane YAHIAOUI, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 11^{ème} arrondissement (75011) 112, rue Saint-Maur. Né à TABLABALT, (ALGERIE) le 22 décembre 1942. Célibataire.

Ayant conclu avec Madame Nicole Amélie AMBROIS un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Régine CHAPPAT-MOULIADRE, notaire à PARIS 11^{ème} arrondissement, le 5 octobre 2015.

Décédé à PARIS 13^{ème} arrondissement (75013) (FRANCE), le 1^{er} août 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florence GAULT, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Élise MOULIADRE et Jean-Philippe MOULIADRE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 11^{ème}, 119 boulevard Voltaire, le 5 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florence GAULT, notaire à PARIS (75011) 119 boulevard Voltaire, référence CRPCEN : 75188, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

215698

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 juillet 2012,

Monsieur Maurice André BARILLET, en son vivant retraité, demeurant à PARIS (75015) 4, rue Léon Delagrangé.

Né à OUCQUES (41290), le 7 août 1930. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à PARIS 15^{ème} arrondissement (75015), le 27 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume BOURDEL, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Philippe BOURDEL, Pierre ABRALL, Jérôme DRAY, Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Fabien LIVA, Laurent BOUILLOT, Carole DELELIS-FANIEN, Notaires Associés » d'une société titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (15^{ème}), 7-11, quai André Citroën, le 10 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Monsieur Guillaume BOURDEL, notaire à PARIS (75015), 7/11, quai André Citroën, référence CRPCEN : 75013, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

215954

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 mai 2021,

Madame Célia Marine CROGUENOC, épouse de Monsieur Zhilin SIM, en son vivant désigner, demeurant à PARIS 2^{EME} ARRONDISSEMENT (75002), 64, rue de Cléry. Née à DECHY (59187) le 9 septembre 1988. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ledit testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description reçu le 5 Octobre 2022 par Maître Grégoire FORTIN, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Guillaume HERON, Caroline SPOOR et Grégoire FORTIN, notaires associés, le Pont de Cabourg notaires », titulaire d'un office notarial dont le siège est à DIVES-SUR-MER (Calvados), Le Pont de Cabourg.

Consécutivement à son décès, il a été établi un acte de notoriété reçu par Maître Sylvain PIGNOL, notaire membre, de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Sylvain PIGNOL, Notaire » titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75011), 6, rue des Immeubles Industriels, le 6 octobre 2022, dans lequel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvain PIGNOL, notaire à PARIS 11^{ème} arrondissement (75011), 6, rue des Immeubles Industriels, référence CRPCEN : 75250, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture des dispositions de dernières volontés et copie dudit testament et de son codicille.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

215794

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 juillet 1995,

Monsieur François Camille Jean Michel VILLARD, en son vivant Retraité, demeurant à PARIS (75016) 54, rue Chardon Lagache. Né à PARIS (75016), le 9 novembre 1931. Célibataire. Non lié par un pacte civil de Solidarité. Décédé à PARIS (75016), le 23 août 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florence MERLAND-MORIN, Notaire au sein de la Société dénommée « PERINNE Notaires » Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial sis à PARIS (8^{ème} arrondissement) 4, rue de Berri, le 4 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florence MERLAND-MORIN, notaire à PARIS (75008) 4, rue de Berri, référence CRPCEN : 75006, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

215793

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 novembre 2001,

Madame Irène MONNET née COCCOLI en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Robert René MONNET, demeurant à PARIS 18^{ème} arrondissement (75018) 61, boulevard de Sébastopol.

Née à LYON 3^{ème} arrondissement (69003), le 19 octobre 1928.

Décédée à IVRY-SUR-SEINE (94200) (FRANCE), le 22 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe SIMON, de la Société Civile « Philippe SIMON Laurent CATROU et Gülay DEMIRTAS, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à HOUILLES (78800) 13, avenue du Maréchal Foch, le 10 février 2022, ainsi qu'un acte de contrôle de la saisine du légataire universelle par Maître Philippe SIMON en date du 5 octobre 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître David SOUSSAN, notaire à PARIS (1^{er}), référence CRPCEN : 75106, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS (17^{ème}) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

215722

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 mai 2019,

Monsieur Robert FRAISSE, en son vivant Retraité, veuf de Madame Claude Marie José Paule LEONARD, demeurant à PARIS 16^{ème} ARRONDISSEMENT (75016) 100, avenue de Versailles.

Né à MAISONS-ALFORT (94700), le 12 avril 1934.

Décédé à SURESNES (92150), le 22 août 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Géraldine MORIN, Notaire associé de la Société « MCM NOTAIRES » Société par Actions Simplifiée titulaire d'un Office Notarial, à PARIS (16^{ème}), 28, rue Scheffer, le 3 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Géraldine MORIN, notaire à PARIS (75016) 28, rue Scheffer, référence CRPCEN : 75035, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

215871

Le Journal Spécial des Sociétés
publie le **mercredi**
dans le **75, 78, 91, 92, 93, 94** et **95**

RÉGIME MATRIMONIAL

**INSERTION – CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Anthony BOUKHRIS, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Notaires Paris Saint-Lazare », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (9^{ème} arrondissement), 27, rue d'Athènes, le 6 octobre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil entre :

Monsieur Omar ZAAG, employé logistique, et Madame Alice Marie Ariette LATTEUX, Responsable en magasin, demeurant ensemble à PARIS 18^{ème} arrondissement (75018) 4 rue Versigny.

Monsieur est né à KSAR HELLAL (TUNISIE) le 30 avril 1994,

Madame est née à PAU (64000) le 21 mars 1997.

Mariés à la mairie de KSAR HELLAL (TUNISIE) le 6 mai 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité Tunisienne.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

215795

Information concernant les époux

Monsieur Jean-Pierre René Serge LENOIR, Commissaire aux comptes, et Madame Elisabeth Claude Suzanne Albertine MANCEAU, Retraîtée, demeurant ensemble à PARIS (75006) 13, rue du Cherche-Midi.

Monsieur est né à LEVALLOIS-PERRET (92300) le 15 mai 1949,

Madame est née à JOUY (28300) le 22 avril 1952.

Mariés à la mairie de MAINTENON (28130) le 18 novembre 1976 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Edmond THORAILLER, notaire à DREUX (28100), le 26 octobre 1976.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Information concernant la modification du régime matrimonial.

Monsieur Jean-Pierre LENOIR et Madame Elisabeth MANCEAU sont convenus d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle de biens avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte concernant cette modification de leur régime matrimonial a été régularisé par Maître Aurélie JANORAY, notaire au sein de l'office notarial sis à PARIS (75007) – 137, rue de l'Université, n° CRPCEN 75012, dont est titulaire la société dénommée « 137 Notaires », société à responsabilité limitée titulaire d'offices notariaux le 11 octobre 2022.

Information concernant l'opposition

Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Aurélie JANORAY, notaire au sein de l'office notarial sis à PARIS (75007) – 137, rue de l'Université, n° CRPCEN 75012, dont est titulaire la société dénommée « 137 Notaires », société à responsabilité limitée titulaire d'offices notariaux.

216042

Suivant acte reçu par Maître Elodie JUSOT, Notaire au sein de la société dénommée "LMBB Notaires", Société par Actions Simplifiée titulaire d'un Office Notarial sise à PARIS (16^{ème}), 25, avenue Marceau, CRPCEN 75078, le 5 octobre 2022, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial quant à l'attribution de la communauté universelle, par :

Monsieur Jean-Jacques UETTILLER, avocat, et Madame Jeannine Bernadette Emilienne CHAPPELLE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75116) 3, avenue Paul Doumer.

Nés savoir :
Monsieur à PARIS 9^{ème} arrondissement (75009) le 1^{er} août 1945.

Madame à NEUFCHATEL-EN-BRAY (76270) le 27 septembre 1944.

Initialement mariée sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) le 18 février 1966.

Actuellement soumis au régime de la communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Christian LEFEBVRE, notaire à PARIS le 18 avril 2005, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de PARIS, le 6 octobre 2006, dont la grosse a été déposée au rang des minutes de Maître LEFEBVRE notaire susnommé.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention
Maître Elodie JUSOT, Notaire
215713

Monsieur Fabrice Gérard MAYER, cadre, et Madame Valérie Eugénie Gabrielle DENARNAUD, conférencière, son épouse, demeurant ensemble à demeurant à PARIS (75009) 69-71, rue de Clichy.

Mariés à la mairie de MAISONS-LAFFITTE (78600) le 5 avril 1991 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître François BORREL, notaire à MAISONS-LAFFITTE (78000), le 1^{er} mars 1991.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en ajoutant une société d'acquêts et divers avantages matrimoniaux en cas de décès de l'un des époux, suivant acte reçu par Maître Katel MALNOE, notaire à PARIS (75008) 29, rue de la Bienfaisance, le 5 octobre 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude DIX-SEPT68 Notaires à PARIS (75008) 29, rue de la Bienfaisance dans les trois mois de la présente insertion.
215709

Par acte reçu par Maître TESSIER, Notaire à PARIS, le 10 octobre 2022, Monsieur Thierry PISTON D'EAUBONNE et Madame Anne-Sophie MEY, demeurant à PARIS 6^{ÈME} (75006), 97, boulevard Raspail,

Monsieur né à AIX-LES-BAINS (73100), le 23 mai 1978, Madame née à CHAMBERY (73000), le 20 juin 1980, mariés à PARIS 6^{ÈME} (75006), le 14 juin 2014, sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître CENAC, Notaire à PARIS, le 23 avril 2014. Les époux ont convenu d'insérer une société d'acquêts et d'organiser les règles de transmission des biens à la dissolution du régime matrimonial. Les oppositions seront reçues dans les trois mois chez Maître TESSIER, 72, avenue de Wagram, 75017 Paris (CRPCEN 75239).
215967

Suivant acte reçu par Maître François-Xavier LAUNAIS, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « Office notarial de la Madeleine – PARIS », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 8^{ème}, 3, place de la Madeleine, le 17 août 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle avec attribution de la communauté entre :

Monsieur Alain Léon NAHOUM, retraité et Madame Paule Yvonne Fanny BERTAL, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 15^{ème} (75015) 105, quai Branly.

Mariés à la mairie de PARIS 14^{ème} (75014) le 25 mars 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
215958

Par acte authentique reçu le 07/10/2022 par Maître Bérénice CHOUJAR-VINOUEZ, notaire à PARIS (75001) 10 rue de Castiglione, Monsieur Pieyre-Alexandre ANGLADE et Madame Sarah Caroline BOITEUX, demeurant ensemble à PARIS (75017) 69 rue de Saussure, mariés à la mairie de BOUDREVILLE (21520) le 31 août 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,
Ont déclaré adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.
Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication auprès de Maître Bérénice CHOUJAR-VINOUEZ, notaire susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.
215991

YVELINES

78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Anne-Sophie GOUX, Notaire à MANTES LA JOLIE (78), 19, avenue du Président Franklin Roosevelt, en date du 24/09/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BEL'INVEST

Forme : Société civile immobilière.
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente - exceptionnelle - de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 14, chemin du Bois Lambert, 78770 GOUPIILLIERES.

Capital : 110 000 €.
Gérance : BELLO Anni et LECLERC Céline demeurant ensemble 14, chemin du Bois Labert 78770 GOUPIILLIERES.

Cession de parts : agrément préalable.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.
215667

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Martine VERDON, notaire à LIBOURNE, le 11.10.2022, a été constituée la société

civile dénommée : "SC FALBALOO"
Siège social : SAINT GERMAIN EN LAYE (78100), 27, rue du Parc de Noailles.

Capital social : 777 240,00 €, divisé en 155 448 parts sociales de 5,00 € chacune, numérotées de 1 à 155 448. Apport en numéraire de 20 € et en nature de 777 220 € : apport démembré par M. Jacques BOUTEILLER pour l'usufruit et par Mme Véronique DESCAS pour la nue-propriété de la pleine propriété de 174 actions de la SAS DOMAINES BOUTEILLER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le n°312 454 002.

Objet social : La prise d'intérêts et de participation dans toutes sociétés industrielles, commerciales, artisanales, agricoles ou viticoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, française ou étrangères, l'acquisition, l'aliénation, l'échange et toutes opérations portant sur des titres de Société et tous droits mobiliers quelconques. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. VERSAILLES. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommée gérante : Mme Véronique Marie Françoise BOUTEILLER, épouse DESCAS demeurant à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100), 27, rue du Parc de Noailles.
215970

Aux termes d'un ASSP en date du 01/10/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Maure and More

Objet social : conseils aux entreprises, assistance administrative.

Siège social : 439, rue Ambroise Paré, 78800 HOUILLES.

Capital initial : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES.

Gérance : MAURETTE Valérie, demeurant 439, rue Ambroise Paré, 78800 HOUILLES France.
215639

TRANSFORMATIONS

ECO PROTECTION

SARL au capital de 400 000 Euros
Siège social :
78700 CONFLANS SAINTE-HONORINE
ZA Les Boutries
31/33, rue des Cayennes
420 850 893 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 septembre 2022, enregistré le 10.10.2022 au service départemental de l'enregistrement de Versailles, il a été décidé, à compter de cette même date, de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

L'objet, la dénomination, la durée, les dates de l'exercice social, et le siège social n'ont pas été modifiés.

Le capital reste fixé à 400 000 € divisé en 1 000 actions de 400 € chacune. Leurs cessions sont soumises à agrément sauf entre actionnaires.

Monsieur Pascal Peltier, ancien gérant, a été nommé président.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de VERSAILLES.
216041

annonces@jss.fr

MODIFICATIONS

EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

SAS au capital de 7 246 370 Euros
Siège social : 78280 GUYANCOURT
15, avenue du centre
493 389 670 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06/10/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général délégué M. Julien ALATERRE demeurant 10, rue Emile Morel 92330 SCEAUX.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
216009

LTCycles

SAS au capital de 15 000 €
Siège social : 78200 BUCHELAY
1, rue de la Dordogne
845 053 040 R.C.S. VERSAILLES

Par décisions du 29.09.2022, les associés ont pris acte de la démission de M. Benoît THERASSE de ses fonctions de Président avec effet au 30.09.2022 et ont nommé en remplacement M. Yohann CONVERT domicilié 5, rue des Tourelles 95420 MAGNY EN VEXIN, dont les fonctions de Directeur Général ont cessé au 30.09.2022.
215826

AUTO-ECOLE DES EAUX VIVES

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 78230 LE PECQ
8B, avenue Charles de Gaulle
803 975 994 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une Assemblée générale en date du 30 juin 2022, il a été décidé qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution anticipée de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes.
Mention en sera faite au RCS de VERSAILLES.

Pour avis.

216040

GROUPE NCS

SAS au capital de 15 209 558 €
Siège social : 78990 ELANCOURT
3, rue du groupe Manoukian
ZAC de la Clé saint Pierre
915 212 542 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 27/09/2022 et des décisions du Président en date du 29/09/2022 il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 15 451 638 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
215676

LA FORET D'EMERAUDE

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social :
78610 LE PERRY EN YVELINES
57, rue de Chartres
381 267 749 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 23/11/2021, il a été décidé de ne pas dissoudre la société malgré une perte de plus de la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
215734

ENERTRAG PAYS DE LOIRE I

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social :
95000 NEUVILLE SUR OISE
9 Mail Gay Lussac
812 416 311 R.C.S. PONTOISE

Aux termes des Décisions de l'Associé unique en date du 27/09/2022, il a été décidé de :

- nommer en qualité de président Mme Margaux DELAHAIE demeurant 199 Bishopsgate, EC2M 3TY LONDRES, (Royaume-Uni) en remplacement de ENERTRAG ENERGIE.

- modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **Parc Eolien de Derval**

- de transférer le siège social au **7, rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES.**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de Pontoise et immatriculée au RCS de VERSAILLES.

215752

CORPET MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 230 875 €
Siège social :
78290 CROISSY SUR SEINE
20 Grande Rue
513 778 803 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 26 septembre 2022 a décidé de réduire le capital de 230 875 € à 10 000 € par imputation d'une partie des pertes reportées à nouveau (220 875 €), le solde (1 306 €) étant imputé sur la réserve légale et par voie de réduction de la valeur nominale des parts qui passe ainsi de 25 € à 1,0828 €.

L'article 8 - CAPITAL SOCIAL des statuts a été modifié comme suit : Le capital social est fixé à : **Ancienne mention** : « 230 875 € » - **Nouvelle mention** : « 10 000 € ».

La Gérance.

215901

D.R.C. BAT

Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 1 000 Euros
Siège social : 93220 GAGNY
12, rue Jean Moulin
Bat B 3e étage esc 3G
901 670 745 R.C.S. BOBIGNY

Au terme du procès-verbal de l'AGE du 1^{er} juillet 2022, le président Mr CIARICU llié demeurant Bat B 3e étage esc 3G, 12, rue Jean Moulin - 93220 GAGNY, a décidé :

- Le transfert du siège social de la société du Bat B 3e étage esc 3G, 12, rue Jean Moulin - 93220 GAGNY au **48, rue du Maréchal Foch - 78000 VERSAILLES.**

L'article 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle immatriculation au RCS de VERSAILLES.

215919

YJ STRASBOURG

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 78000 VERSAILLES
13, rue Saint-Honoré
850 034 562 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des délibérations des associés en date du 29/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **4 parc d'activité du Luetzfeld - route de Lingolsheim 67118 GEISPOLSHHEIM.**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES et immatriculée au RCS de STRASBOURG.

215912

SNC MONTLIEU PROPERTY

Société en Nom collectif
au capital de 10 000 Euros
Siège social :
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
10, rue des Joueries
800 686 073 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 27/09/2022,

M. Alexandre GINDRE, a cédé les 20 parts sociales lui appartenant dans la société susnommée, à la société FG FINANCE, SARL au capital de 100 Euros, ayant son siège social à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100) 10, rue des Joueries, immatriculée sous le N° 800 665 986 RCS VERSAILLES, représentée par Monsieur Louis GINDRE.

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 27/09/2022,

M. Alexandre GINDRE, a cédé les 40 parts sociales lui appartenant dans la société susnommée, à la société LA LONGERE DE MONTLIEU, SARL, au capital de 100 Euros ayant son siège social à EMANCE (Yvelines) Domaine du Château de Montlieu, 490 404 076 RCS VERSAILLES, représentée par Madame Jacqueline BAUDINOT,

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 27/09/2022,

M. Carlos Manuel CASTANHEIRA LOPES, a cédé les 40 parts sociales lui appartenant dans la société susnommée, à la société CFL, SARL, au capital de 1 000 Euros ayant son siège social à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100)

10, rue des Joueries, 529 193 369 RCS VERSAILLES, représentée par Monsieur Nino LOPES.

Suivant P-V de l'AGE du 28 septembre 2022 il a été pris acte de la démission de Monsieur Carlos Manuel CASTANHEIRA LOPES de ses fonctions de gérant et des nominations en qualité de nouveaux gérants de :

- La société FG FINANCE, La société LA LONGERE DE MONTLIEU, La société CFL. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

215746

34 AFFAIR CENTER

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 75016 PARIS
34, rue du Général Delestraint
823 896 436 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 21/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **12, rue Rameau 78000 VERSAILLES.**

Représentant légal : 16 19 FIN, SAS dont le siège social est 14, rue de Vauboyen 91570 BIEVRES et immatriculée sous le n° 790 159 297 RCS EVRY.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS PARIS et immatriculée au RCS VERSAILLES.

216001

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination :

JEPSO

Forme : SARL au capital social de 1 010 000 Euros
Siège social :
78100 SAINTGERMAIN-EN-LAYE
66, rue de Paris
500 746 417 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 1er septembre 2022, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

215965

Modification des dirigeants

GAUDFRIN

Société par actions simplifiée
au capital de 900 000 Euros
Siège social :
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
45, rue de la Liberté
385 158 571 R.C.S. VERSAILLES

Suivant délibération du Conseil de Surveillance du 26/09/2022, Madame Caroline GAUDFRIN, demeurant 5 Les Hauts du Golf 78590 NOISY LE ROI a été nommée en qualité de membre du Directoire, Présidente du directoire et Présidente de la société en remplacement de Madame Marie-Eugénie GAUDFRIN, décédée.

Le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Madame Caroline GAUDFRIN de ses mandats de membre du Conseil de Surveillance et de Présidente du Conseil de Surveillance.

215963

Modification des dirigeants

DLP FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 4 155 300 Euros
Siège social :
78100 ST GERMAIN EN LAYE
45, rue de la Liberté
483 630 620 R.C.S. VERSAILLES

Suivant délibération du Conseil de Surveillance du 26/09/2022, Madame Caroline GAUDFRIN, demeurant 5 Les Hauts du Golf 78590 NOISY LE ROI a été nommée en qualité de membre du Directoire, Présidente du directoire et Présidente de la société en remplacement de Madame Marie-Eugénie GAUDFRIN, décédée.

Le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Madame Caroline GAUDFRIN de ses mandats de membre du Conseil de Surveillance et de Présidente du Conseil de Surveillance.

215964

Transfert de siège social

Dénomination :

LAUR'JIM.

Forme : SC au capital social de 2 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
6, rue des beaux-arts
507 427 821 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 19 septembre 2022, les associés ont décidé, à compter du 19 septembre 2022, de transférer le siège social à **21, avenue saint fiacre, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE.**

Objet : La société a pour objet l'acquisition et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers. **Durée** : 99 ans.

Radiation du RCS de Paris et immatriculation au RCS VERSAILLES.

215944

KIPP FRANCE

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social :
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
13, avenue Morane Saulnier Le Blériot
449 223 023 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2022, il a été pris du non renouvellement des mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société COFFRA et commissaire aux comptes suppléant de la société 3S.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

215979

KORZEN

Société par actions simplifiée
au capital de 250 625 Euros
Siège social : 92310 SEVRES
25, rue de la Croix-Bosset
795 309 236 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2022, la Présidente de la société KORZEN, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 25, rue de la Croix-Bosset 92310 SEVRES au 5, rue Lamartine **78000 VERSAILLES** à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Radiation du RCS de NANTERRE et nouvelle immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Présidente : 3 AILES COMPAGNIE, SARL au capital de 415 000 euros, dont le siège social est sis 20, avenue de Saint-Germain 78160 MARLY LE ROI, RCS VERSAILLES SIREN 901 707 786, représentée par Pascal ARMAND, son Gérant.

216012

BRITISH CHEESE MASTERS

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 78220 VIROFLAY
42, rue Rieusessec
815 371 430 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 02/09/2022, il a été décidé de limiter l'objet social aux opérations de commercialisation, vente et distribution de fromages de marque anglais. Toutes prestations de services, achat et vente de produits en relation avec ces activités et de réduire la durée de la société afin d'expirer à la date du 31/12/2037.

Il a été décidé de nommer en qualité de président M. Antoine AUTRAN demeurant 42, rue de Rieusessec 78220 VIROFLAY, en remplacement de M. Olivier DE SIGALONY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

215748

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**LA VOISINE**

SC au capital de 71 651,50 Euros
Siège social :
78860 ST NOM LA BRETECHE
82, chemin de la Forêt
443 926 225 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGO en date du 20/05/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, M. Henri HASSID demeurant 26-28, chemin de la Forêt, 78860 ST NOM LA BRETECHE, en remplacement de M. Emmanuel RUFENACHT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

215714

E 2 M E

SARL au capital de 131 400 €
Siège social : 78410 AUBERGENVILLE
ZAC des Chevries - 14, rue des Chevries
510 497 027 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 30/06/2022 a réduit le capital à 116 800 € par voie de rachat et annulation de parts sociales, ce qui a été réalisé aux termes d'une décision de la gérance du 23/08/2022.

215811

Découvrez
notre nouveau
service



www.jss.fr

DISSOLUTIONS

SOCIETE CIVILE DEBOU

Société civile Immobilière
au capital de 60 979,61 Euros
Siège social : 78390 BOIS D'ARCY
11, rue Pierre Curie
338 198 757 R.C.S. VERSAILLES

Les associés de la SOCIETE CIVILE DEBOU en AG le 20 septembre 2022, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Ils nomment, liquidateur, Michel BOURSIER, qui demeure 11, rue Pierre Curie 78390 BOIS D'ARCY, et a les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation reste fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes sera effectué au RCS de VERSAILLES.

215817

AMAZAUTO

SASU au capital de 7 500 €
Siège social : 78190 TRAPPES
104 square Auguste Renoir
850 786 658 R.C.S. VERSAILLES

L'assemblée générale extraordinaire du 15/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/07/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur JOYEZ Yannick, demeurant 104 square Auguste Renoir, 78190 TRAPPES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce VERSAILLES.

MR Joyez.

215712

NEWLIFE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 78230 LE PECQ
1B, rue du Printemps Bâtiment Samos
820 927 762 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 31/08/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Emmanuel FERET, ancien président, demeurant 1B, rue du Printemps Bâtiment Samos 78230 LE PECQ, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

215946

CLÔTURES DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE DE MOYENS MARNAUD

SCM en liquidation au capital de 152,45 €
Siège :
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
24, avenue du centre
425 085 271 R.C.S. VERSAILLES

Le 30/06/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation arrêté le 30/06/2022. Ils ont donné quitus au Liquidateur Martin ROBINET qui demeure 45, impasse des Marronniers 78870 BAILLY, ils le décharge de son mandat et prononce la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes sera effectué au RCS de VERSAILLES.

215809

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 30/09/2022, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de VERSAILLES, le 03/10/2022 - Dossier 2022 00027063, référence 7804P61 2022 A 04522, Monsieur Julien WANG, demeurant à PARIS (75019) - 27, rue du Maroc, a cédé à Monsieur Hai Francis JIN, demeurant à GENNEVILLIERS (92230) - 103, avenue Gabriel Péri, le fonds de commerce de BAR - BRASSERIE auquel est attaché la gérance d'un DEBIT DE TABAC et un Bureau de Validation des JEUX de la FRANCAISE DES JEUX », situé à HOUDAN (78550) - 17, rue de l'Enclos, connu sous l'enseigne « LE CELTIQUE », RCS VERSAILLES 848 608 295, moyennant le prix de 535 000 €.

Entrée en jouissance : 01/10/2022.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité au fonds de commerce cédé sis à HOUDAN (78550) - 17, rue de l'Enclos, et pour la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 7 rue Jean Mermoz - 75008 PARIS.

215669

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François GOUHIER, Notaire associé à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Yvelines), 18, rue Joël le Theule, le 7 octobre 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant par :

Monsieur Jean Pierre Auguste LABBE et Madame Françoise Laurence Odile LACROIX, demeurant ensemble à GUYANCOURT (78280) 21, rue Jean-Baptiste Clément.

Mariés à la mairie de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) le 1^{er} août 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, auprès de Me GOUHIER, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

215848

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Patrice SAMBAIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Patrice SAMBAIN, Anne-Laure REGARD & Adrien MAIGNAN, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à NEAUPHLE LE CHATEAU (Yvelines), CRPCEN 78125, le 10 octobre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :

Monsieur Patrick Jean-Louis Georges DENOT, retraité, et Madame Elisabeth Geneviève Augustine Marie Thérèse DINET, retraitée, demeurant ensemble à FLEXANVILLE (78910) 7, rue Aristide Barbier.

Monsieur est né à ACHERES (78260) le 16 juillet 1948,

Madame est née à ROUEN (76000) le 2 décembre 1949.

Mariés à la mairie de MAISONS-LAFFITTE (78600) le 29 juillet 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Français(e). Madame est de nationalité Français(e).

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

215982

ESSONNE



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 04/10/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

WG transport SASU

Objet social : Voiture de transport avec chauffeur.

Siège social : 16, rue du plein midi, 91200 ATHIS MONS.

Capital initial : 1 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS EVRY.

Président : GUEDIRI Wajdi, demeurant 16, rue du plein midi, 91200 ATHIS MONS France.

Admission aux assemblées et droits de votes : Le président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts à l'associé unique.

Clause d'agrément : - Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

- Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts ;

- Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Guediri Wajdi.

215653

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître VIRGINIE LAIDET, notaire au 7, rue Pérignon 75015 PARIS, le 11/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

SELARL TADBIRI-BOUKHIR

Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

Objet social : Exercice de la profession de pharmacien d'officine.

Siège social : 92 Grande rue Charles de Gaulles, 91250 SAINTRY SUR SEINE.

Capital : 10 000 €.

Gérance : TADBIRI Arman demeurant 29, av Vladimir Litch Lénine 94110 ARCUEIL.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

215998

Par acte SSP du 6/10/2022, il a été

constitué une SAS dénommée : **SLIP**
Siège social : MORANGIS (91420), 112, avenue Charles de Gaulle.

Capital : 1 000 €.

Objet : L'exploitation de carrosseries et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, tous travaux de carrosserie, de tôlerie et de peinture de véhicules ainsi que le dépannage, le transport, le gardiennage, l'entretien, la réparation et la transformation de tous véhicules, neufs ou d'occasion. L'achat et la vente de tous véhicules automobiles, neufs ou d'occasion, de toutes pièces détachées et accessoires s'y rattachant.

Président : M. Christopher LE SELLIN, GUYANCOURT (78297), 29, rue Gaston Monmousseau.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par décision collective adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés représentant plus de 75 % des votes exprimés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de d'EVRY.

215798

Aux termes d'un ASSP en date du 23/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ACANOT

Forme : Société de Participations Financières de Profession Libérale Société par actions simplifiée (SPFPL).

Objet social : Prise de participation, détention et gestion de ces participations et intérêts de parts ou d'actions de sociétés mentionnées au premier alinéa de l'article 1 de la loi numéro 90-1258 du 31 décembre 1990 ou relevant du livre II du Code de commerce ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire, conformément aux dispositions du décret n°2016-883 du 29 juin 2016 ; toute prise de participation autorisée par la loi numéro 90-1258 du 31 décembre 1990.

Siège social : 9, avenue des Ecoles, 91320 WISSOUS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : GRAY Adeline épouse CAMURCA demeurant 9, avenue des Ecoles 91320 WISSOUS.

Cession d'actions : libre en cas d'associé unique ; droit de préemption et à défaut d'agrément pour toutes les autres cessions.

Admission et vote : Chaque action donne droit à une voix ; représentation possible par un autre associé ou toute personne justifiant d'un mandat.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

216039

Aux termes d'un ASSP en date du 27/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A4 ASSOCIATES

Forme : SAS.

Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans le capital de la société L4 LOGISTICS et ses filiales. La prise de participation dans toutes sociétés, la gestion de titres de participation, la création de filiales de toute activité.

Siège social : 44, avenue Paul Langevin Zone Industrielle de l'Orme Pomponne, 91130 RIS ORANGIS.

Capital : 450 000 €.

Présidence : GASGANIAS Michel demeurant 732, rue du Maréchal Leclerc 78670 VILLENES SUR SEINE.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS d'EVRY.

215950

Vos devis en ligne sur le site : www.jss.fr

Aux termes d'un ASSP en date du 05/10/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EVH AUTO
Objet social : L'achat, la vente, la location de véhicules neufs et d'occasion en France, en Europe et à l'étranger.
Siège social : 5, rue des carriers italiens, 91350 GRIGNY.

Capital initial : 1 000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS EVRY.

Président : FRANCO Romain, demeurant 480, avenue du pavillon Royal, appartement C225, 77176 NANDY France.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément :
- Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.
- Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
- Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

215825

MODIFICATIONS

ALPHA SECURITE DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 91300 MASSY 5 et 41, rue du Saule Trapu 413 525 726 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 Mai 2022, il a été décidé du non-renouvellement du CAC Suppléant M. SZNAJDERMAN Stéphane compte tenu des réglementations en vigueur où nous sommes plus dans l'obligation de nommer un Commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.
215738

EDA

SAS au capital social de 25 000 Euros
Siège social : 91350 GRIGNY 14, rue des Carriers Italiens 843 804 980 R.C.S. EVRY

MODIFICATION DE DIRIGEANT

Le 05 SEPTEMBRE 2022, l'Associé unique a nommé en qualité de Président, Talip SENER, né le 29 AOUT 1984 à CHERBOURG - 50 demeurant 48 bis, avenue Anatole France - 91210 DRAVEIL en remplacement de Kénan BERK, démissionnaire.

Pour avis.

215852

MYSEZAME

SAS au capital de 24 862 Euros
Siège social : 91490 COURANCES 1 Grande Rue 819 106 253 R.C.S. EVRY

Par décisions de l'associé unique le 17/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société FITECO, SAS, rue Albert Einstein Parc Technopole 53810 CHANGE immatriculée sous le n° 557 150 067 RCS Laval.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.
215663

MODIFICATION DU PRESIDENT

TK CONSULT

SAS au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 91350 GRIGNY 14, rue des Carriers Italiens 909 622 193 R.C.S. EVRY

Le 05 SEPTEMBRE 2022, l'Associé unique a nommé en qualité de Président, Talip SENER, né le 29 AOUT 1984 à CHERBOURG - 50 demeurant 48 bis, avenue Anatole France - 91210 DRAVEIL en remplacement de Kénan BERK, démissionnaire.

Pour avis.

215853

TKINVEST

SAS au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 91350 GRIGNY 14, rue des Carriers Italiens 891 899 510 R.C.S. EVRY

MODIFICATION DU PRESIDENT

Le 05 SEPTEMBRE 2022, l'Associé unique a nommé en qualité de Président Talip SENER, né le 29 AOUT 1984 à CHERBOURG - 50 demeurant 48 bis, avenue Anatole France - 91210 DRAVEIL en remplacement de Kénan BERK, démissionnaire.

Pour avis.

215855

MILEXIA FRANCE

SAS au capital de 88 000 €
Siège social : 91190 ST AUBIN Immeuble le Mercury Espace Techno de St Aubin Route de l'orme des Meris 719 804 817 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 27/09/2022, il a été pris acte du départ de M. Mitia Nicolas CUGUSI de ses fonctions de directeur général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.
216025

DISSOLUTIONS

AEP

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 701 Euros
Siège social : 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE 15, rue Louis Lumière 433 353 430 R.C.S. EVRY

Suivant délibération de l'Associé Unique de la société EXLAIR, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 866 840 Euros, ayant son siège social sis ZAC des Epineaux 14, avenue Louis Blériot 95740 FREPILLON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 305 448 870, en date du 30 juin 2022, la société EXLAIR a approuvé le traité de fusion signé le 12 avril 2022 avec la société AEP, les apports effectués ainsi que leur évaluation.

La société EXLAIR, étant propriétaire de la totalité des actions de la société AEP, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux Greffes des Tribunaux de Commerce de PONTOISE et d'EVRY, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société absorbée a, du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation.

215715

ABONNEZ-VOUS

EOLIXX P.S.

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège social : 91026 EVRY 307, square des Champs Elysées 808 534 838 R.C.S. EVRY

Le 31.08.22, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Petra BOEGLIN demeurant 78, avenue Robert Schuman 68100 MULHOUSE a été nommée liquidateur amiable avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de EVRY.

Pour avis, le liquidateur.

215755



NPHF

SCI en liquidation au capital de 2 000 €
Siège social : 91290 ARPAJON 15 rue de Mondonville 798 904 223 R.C.S. EVRY

L'AGE du 30/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Philippe BERTIN, demeurant 15 rue de Mondonville 91290 ARPAJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 15 rue de Mondonville 91290 ARPAJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Evry, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

215670

Le Journal Spécial des Sociétés paraît le mercredi dans les départements suivants : 75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



CLÔTURES DE LIQUIDATION

SCI DU TROU ROUGE

En liquidation Société Civile Immobilière au capital de 305 €
Siège Social : 91440 BURES SUR YVETTE 34, rue des Clozeaux 395 148 083 R.C.S. EVRY

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jérôme BAUGUITTE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Versailles, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

215707



NPHF

SCI en liquidation au capital de 2 000 €
Siège social et siège de liquidation : 91290 ARPAJON 15 rue de Mondonville 798 904 223 R.C.S. EVRY

L'AGO du 30/06/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe BERTIN, demeurant 15 rue de Mondonville 91290 ARPAJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de EVRY, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

215668

BRIGADE D'INTERVENTION EN MILIEU ARTISTIQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000,00 Euros
Siège de liquidation : 91780 CHALO SAINT-MARS 44, rue des Sablons 500 374 905 R.C.S. EVRY

L'Associé unique a décidé en date du 26/09/2022 d'approuver les comptes définitifs de liquidation, de donner quitus de sa gestion à Monsieur Laurent CHAPUS demeurant 44, rue des Sablons 91780 CHALO SAINT-MARS, de le décharger de son mandat de liquidateur et de constater la clôture de la liquidation à effet du 30 juin 2022. La société sera radiée au RCS d'EVRY. Pour avis, le liquidateur.
215678



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP du 4 octobre 2022, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement d'Etampes le 5 Octobre 2022, Dossier 2022 00021204, référence 9104P61 2022 A 03742,

La Société **ECHOPPE DES CURRYS**, SARL, Capital 21 000 €, Siège Social 6, rue de Paris 91400 ORSAY, 884 818 410 RCS EVRY, déclarée en Liquidation Judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce d'EVRY du 13 Juin 2022, représentée par la SELARL C. BASSE, en la personne de Maître Christophe BASSE, Liquidateur,

A CEDE à la Société **DS Beauté Institut**, SARL, Capital 5 000 €, Siège Social fixé 16, rue de Paris 91400 ORSAY, en cours d'immatriculation au RCS d'EVRY, représentée par Mme Doriane SESTAN, Gérante, son fonds de commerce de « Commerce de détail de produits alimentaires exotiques et d'épicerie, production de produits alimentaires sans ingrédient animal, commerce d'alimentation générale, commerce d'ustensiles et d'appareils de cuisine et de table, commerce et édition de livres et de documents multimédias sur la cuisine, formation et coaching culinaire », exploité 16, rue de Paris 91400 ORSAY, moyennant le prix de 20 000 euros, payable comptant.

Ladite cession a été autorisée par Ordonnance rendue le 14 septembre 2022 par Madame le Juge Commissaire.

Prise en jouissance : 14 Septembre 2022.

Transfert de propriété : 4 Octobre 2022.

Oppositions : Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception des oppositions, les créanciers ayant déjà été invités à déclarer leurs créances auprès du Liquidateur conformément à l'article L. 622-24 du Code de commerce.

215934

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Geoffroy TRESCA, notaire à CHATENAY MALABRY, le 4 octobre 2022, Monsieur Anh Hien LE, agent d'accueil, et Madame Hong Khanh Catherine NGO, commerçante, demeurant ensemble à CHILLY-MAZARIN (91380) 14, chemin des Bœufs, nés savoir Monsieur à AN DUONG (VIETNAM) le 5 juillet 1963, Madame à HANOÏ (VIETNAM) le 21 septembre 1968, mariés à la mairie de CHILLY-MAZARIN (91380) le 6 octobre 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'acquéit réception ou par acte d'huissier à Maître Geoffroy TRESCA, notaire à CHATENAY MALABRY (92290),

1, avenue du Plessis où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de leur changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire compétent.

Pour avis.

215687

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hubert FABRE, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée de notaires dénommée « VXL NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à PARIS (7ème), Rue Cognacq Jay numéro 19, CRPCEN 75074, le 10 octobre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Luc COTTET, chef d'entreprise, et Madame Isabelle Marthe Françoise BISIAUX, chef d'entreprise, demeurant ensemble à MILLY-LA-FORET (91490) 35, rue des Petites Fontaines.

Monsieur est né à CORBEIL-ESSONNES (91100) le 10 avril 1956,

Madame est née à CORBEIL-ESSONNES (91100) le 31 janvier 1957.

Mariés à la mairie de VILLABE (91100) le 25 septembre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

216036

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



annonces@jss.fr



formalites@jss.fr



formations@jss.fr



www.jss.fr

HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte sous seing privé en date du 27/09/2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCCV AUBERVILLIERS – 16 PILIER

Forme : Société civile de construction-vente.

Capital : 10 000 € divisé en 10 000 parts de 1 €.

Siège social : 123, rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Objet : L'acquisition au moyen de fonds propres et/ou de deniers d'emprunt d'un ensemble immobilier sis 16, rue du Pilier à Aubervilliers (93300) figurant au cadastre sous le numéro 21 section P, ainsi que de toute parcelle adjacente ; l'acquisition de tous droits personnels ou réels susceptibles d'en améliorer la consistance ou d'en constituer l'accessoire ; la réalisation d'une opération immobilière ; la vente par lots ou en totalité des terrains et des constructions avec leurs dépendances, soit achevés, soit à terme, soit en état futur d'achèvement.

Gérance : DUVAL DEVELOPPEMENT ILE-DE-FRANCE, SAS au capital de 420 000 €, dont le siège social est 45, avenue Georges Mandel – 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 498 507 763 RCS Paris, représentée par DUVAL DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 70 000 000 €, dont le siège social est 45, avenue Georges Mandel – 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 408 723 187 RCS Paris, représentée par Eric DUVAL, Président, domicilié 45, avenue Georges Mandel – 75116 Paris.

NOVAXIA INVESTISSEMENT, SAS au capital de 13 503 800 €, dont le siège social est 1-3, rue des Italiens – 75009 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 802 346 551 RCS Paris, représentée par Mathieu Descout, Président, domicilié 26, rue Castérès – 92110 Clichy.

EHDIA PROMOTION, SAS au capital de 30 000 €, dont le siège social est 15, rue Mansart – 75009 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 890 475 825 RCS Paris, représentée par Sabrina Mhamdi, Président, domiciliée 6, rue des Tourelles – 75020 Paris.

Immatriculation : RCS de NANTERRE. 215904

Aux termes d'un ASSP en date du 06/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

BEIRA MUNDO CONSULTING

Forme : Société par actions simplifiée. Objet social : Toutes prestations de conseils aux entreprises, ainsi qu'aux personnes privées, notamment en matière de stratégie, de management et d'organisation.

Siège social : 64, rue de Strasbourg, 92400 COURBEVOIE.

Capital : 5 000 €.

Présidence : COLLOMBET Michel demeurant 64, rue de Strasbourg 92400 COURBEVOIE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE. 215686

Aux termes d'un ASSP en date du 28/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CERO FRANCE**

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : Toutes activités de support et d'accompagnement pour la réalisation, le déploiement, le développement, l'émergence, l'établissement ou l'expansion d'une entreprise, d'une industrie, d'une infrastructure, d'un projet ou d'une technologie, créés ou à créer, en vue de favoriser : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles, la protection ou l'amélioration de l'environnement naturel, la protection ou l'amélioration de la biodiversité ou la promotion de la durabilité environnementale.

Siège social : 29, rue du Pont, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Capital : 10 000 €.

Présidence : CERO GENERATION HOLDINGS FRANCE LIMITED, société de droit anglais, Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street LONDON EC2Y 9HD immatriculée sous le n° 124 512 204 RCS D'ANGLETERRE ET DU PAYS DE GALLES.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE. 215693

Aux termes d'un ASSP en date du 06/10/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CT Conseil**

Objet social : Activité d'intermédiaire en opération de banque.

Siège social : 13 Villa Simone Bigot, 92110 CLICHY.

Capital initial : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NANTERRE.

Président : THIESCE Christel, demeurant 13 Villa Simone Bigot, 92110 CLICHY France.

Admission aux assemblées et droits de votes : Les décisions de l'associé unique sont prises dans l'intérêt exclusif de la société.

Il ne peut pas déléguer les pouvoirs qui, dans une SAS pluri-personnelle, relèvent du domaine réservé des associés.

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables. La propriété des actions découle de leur inscription en compte individuel au nom de leur(s) titulaire(s) sur les registres que la société tient au sein du siège social.

La location des actions est interdite. Christel THIESCE.

215750

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Pierre-Emmanuel PERROT, notaire à COURBEVOIE, le 10 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CHRISANA**

Forme : Société civile.

Capital : 2 000 € divisé en 1 000 parts de 2 € chacune.

Siège social : BOIS-COLOMBES (92270), 9, rue Charles Dupont.

Objet : L'acquisition, la détention, la construction, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous biens et droits immobiliers et mobiliers. La mise à disposition gratuite des biens et droits immobiliers de la société au profit de ses associés.

Cession des parts : Agrément de l'assemblée générale extraordinaire pour toutes les cessions sauf entre associés.

Co-gérants : Monsieur Christopher DESTOUCHES et Madame Sana FREJ épouse DESTOUCHES, demeurant ensemble à BOIS-COLOMBES (92270), 9, rue Charles Dupont.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE. 216000

Par acte SSP du 4/10/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

SOLÈRE

Siège social : SURESNES (92150) 33, rue Henri Regnault.
Capital : 1 000 €.

Objet : La fourniture, la promotion, la distribution, l'importation, l'exportation, la commercialisation et la vente de biens, produits non réglementés et services en gros, demi-gros par correspondance par les voies du commerce électronique ou au moyen d'enchères électroniques et/ou participations à des places de marché dans les principaux secteurs de références, et notamment, dans le domaine du prêt à porter, de la maroquinerie et des accessoires de mode.

Président : La Société « THE FAMILY OFFICE » SAS, dont le siège social sis à SURESNES (92150), 33, rue Henri Regnault, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°919 504 316, représentée par Monsieur Dominique ESMENARD, président.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par décision collective adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés représentant plus de 75% des votes exprimés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANTERRE.
215890

Aux termes d'un acte SSP du 29/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

ARCANES ADVISORY

Forme : SAS.

Objet : Le conseil, l'assistance, la gestion, l'organisation et l'analyse en matière économique, comptable, financière, industrielle, informatique et commerciale, ainsi que la gestion et l'organisation des ressources humaines.

Siège social : 14, boulevard Bineau – 92300 Levallois Perret.
Capital : 1 500 Euros divisé en 1 500 actions de 1 Euro chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des actions : Libre.

Conditions d'admission aux Assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, par lui-même ou par mandataire associé. A chaque action est attaché un droit de vote.

Président : Guilhem PINOT de VILLECHENON demeurant 14, boulevard Bineau – 92300 Levallois Perret.

La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
215850

Par acte sous seing privé en date du 04/10/2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCCV LORIENT INDUSTRIE DEVELOPPEMENT

Forme : Société civile de construction-vente.

Capital : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €.

Siège social : 123, rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Objet : L'acquisition d'un terrain bâti ou à bâtir situé sur la commune de Lorient (56), 3, rue de l'Industrie ; la construction en vue de la vente, après démolition du bâtiment existant, d'un ensemble immobilier à usage de bureaux ; la vente en totalité ou par lots de cet ensemble immobilier construit, après achèvement ou en cours de construction (vente en l'état futur d'achèvement) dudit ensemble.

Gérance : DUVAL DEVELOPPEMENT GRAND-OUEST, SAS au capital de 1 200 000 €, dont le siège social est 45, avenue Georges Mandel – 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 478 098 981 RCS Paris, représentée par DUVAL DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 70 000 000 €, dont le siège social est 45, avenue Georges Mandel – 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 408 723 187 RCS Paris, représentée par Eric DUVAL, Président, domicilié 45, avenue Georges Mandel – 75116 Paris.
Immatriculation : RCS de NANTERRE.
215992

AVIS DE CONSTITUTION

**SCM
DES DOCTEURS MOKDAD
ET THOUMIE-MISSAOUI**

Par acte électronique du 04/10/2022.

Dénomination sociale : SCM DES DOCTEURS MOKDAD ET THOUMIE-MISSAOUI

Forme : Société civile de Moyens.

Capital : 1 000 €.

Siège social : 27, rue Henri Poincaré - Bât. A – 92110 CLICHY.

Objet social : Cette société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de tous moyens utiles ou nécessaires à l'exercice de leur profession (locaux, matériels, personnel, prestations de services administratives, comptables, juridiques), sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci, et en veillant à la liberté de choix par le patient et de l'indépendance technique et morale de chaque associé.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Gérance : Dr Amina MOKDAD épouse KARANOUH, domiciliée professionnellement au 27, rue Henri Poincaré, Bâtiment A 92110 CLICHY et Dr Besma MISSAOUI épouse THOUMIE, domiciliée professionnellement au 27, rue Henri Poincaré, Bâtiment A 92110 CLICHY.

Il n'a pas été désigné de Commissaires aux comptes.

Les parts ne peuvent être cédées entre associés ou au profit d'un tiers qu'avec le consentement préalable d'un ou des associés, donné dans les conditions d'une décision collective extraordinaire.

La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis, la gérance.

215856

Aux termes d'un ASSP en date du 04/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : YGGI

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : Toutes activités liées à la conception, la production, le marketing et la distribution de produits et prestations de services et de conseils se rapportant à la santé et au bien-être. Toutes prestations d'accompagnement et de formations liées aux activités mentionnées ci-dessus.

Siège social : Immeuble Beside - 3/5, rue Chantecoq, 92800 PUTEAUX.

Capital : 1 000 €.

Présidence : DESROCHE Hubert demeurant 14B, chemin du Claireau 78460 CHEVREUSE.

Directeur général : YDRASIL, SARL, 5, rue de Sully 92100 BOULOGNE BILLANCOURT immatriculée sous le n° 794 409 490 RCS Nanterre ; OPDEV, SARL, 82, bd des Batignolles 75017 PARIS immatriculée sous le n° 521 319 210 RCS Paris.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

215997

Vos devis en ligne sur le site :

www.jss.fr

Aux termes des statuts signés en date du 22/09/2022, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAS BNEDODIM

Forme Juridique : SAS.

Siège social : 16, rue Henri Barbusse 92300 LEVALLOIS PERRET.

Capital : 15 000 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Objet : Café, brasserie, restauration, vente à emporter, écailler.

Président : M. Laurent CHICHA, Demeurant : 68, Rehov Asher IL-4361381 RAANANA (Israël).

Cession des actions : Clauses d'agrément.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

215994

Aux termes d'un acte SSP à Sceaux en date du 06/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : J.O.L.O.T

Siège : 5, avenue Jean Jaurès - 92330 SCEAUX.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nanterre.

Capital : 2 000 €.

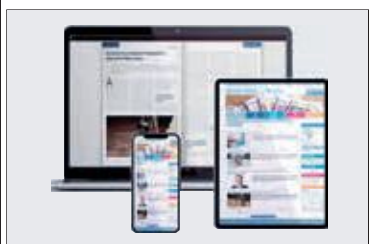
Objet : la prise de participation dans toutes sociétés ayant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière ; l'assistance dans les domaines administratif, commercial, financier et de la gestion aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation ; l'acquisition, la gestion et la location de tous biens mobiliers et immobiliers que la société pourrait acquérir ; la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; l'obtention de tous les concours financiers nécessaires pour la réalisation de tous programmes d'investissement et sous quelque forme que ce soit ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution de garanties y relatives pour les sociétés dans lesquelles la société détient une participation, notamment en se portant caution, ou en mettant en garantie ses actifs financiers ; la meilleure gestion possible des capitaux mis en œuvre et l'harmonisation des décisions et du contrôle qui en résulte.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Olivier DI PONIO, demeurant 5, avenue Jean Jaurès - 92330 SCEAUX.

215728



Dépôt des annonces et formalités dématérialisées

www.jss.fr

TRANSFORMATIONS

KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE

SARL au capital de 8 000 Euros

Siège social :

92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX 2, avenue Gambetta Tour Egho 397 970 021 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 01/10/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

- Il a été décidé de nommer en qualité de président Mme Marie GUILLEMOT, ancien gérant, demeurant 20 bis, rue Daru – 75008 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

215703

EDSA

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 37 000 Euros

Siège social : 92190 MEUDON

27, avenue de la Paix

500 943 931 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 septembre 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la forme juridique de la société de Société à Responsabilité Limitée (sarl) en société par actions simplifiée (sas).

Le Président est Monsieur Alain CHASTEANEUF né le 22 février 1951 à Neuilly sur Seine, 92100, demeurant 1149, chemin des Colles 83440 TOURRETTES.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

215955

MODIFICATIONS

NAVAL GROUP SUPPORT

SAS au capital de 63 700 Euros

Siège social : 92220 BAGNEUX

278, avenue Aristide Briand

498 664 515 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 29/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de Sas M. Christophe VIAL demeurant 186, chemin de Fontaine Lot les Majoliques 83200 LE REVEST LES EAUX, en remplacement de M. Gilles RAYBAUD à compter du 01/10/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

216006

« Big Blue Invest »

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1 000 Euros

Siège social : 75017 PARIS

131, rue des Dames

911 745 925 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2022, l'associé unique a transféré le siège social du 131, rue des Dames 75017 PARIS au 10, rue Jean Mermoz - 92200 NEUILLY SUR SEINE à compter du même jour et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Radiation du RCS de PARIS, nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.

Président : Monsieur Olivier RAMEIL, demeurant 10, rue Jean Mermoz 92200 NEUILLY SUR SEINE.

215877

INDIGO STATIONNEMENT 15

SAS au capital de 20 000 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
Tour Voltaire, 1 place des Degrés
908 192 263 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 06/10/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 400 000 Euros.

Il a également été décidé de modifier l'objet social comme suit : « Principalement, la gestion et l'exploitation des infrastructures de stationnement du nouvel hôpital du GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE situé sur le plateau de Saclay et la conception et la réalisation d'un parking à étages. Et généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ».

Il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **GHNE Stationnement**

Et enfin, il a été décidé de nommer en qualité de président de SAS M. Jean-Baptiste GALIEZ demeurant 52, rue Balard 75015 PARIS, en remplacement de la société INDIGO INFRA, SAS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

215951

INDIGO GROUP

SA au capital de 160 044 282 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
1, place des Degrés - Tour Voltaire
800 348 146 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du Conseil de surveillance en date du 23/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance Mme Rania IOUALALEN demeurant 28, rue du Printemps 75017 PARIS, en remplacement de M. Charles PORTALIER.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

215704

CGI FRANCE DEFENSE ET SPATIAL HOLDING I SAS

SAS au capital de 256 000 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
17, place des Reflets Immeuble CB16
853 272 045 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 26/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 12, cours Michelet Immeuble Carré Michelet - 92800 PUTEAUX, à compter du 01/10/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

215925

SCI LE VALLON

Société Civile
au capital de 12 000 000 Euros
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX
12, rue Jean Jaurès
403 860 653 R.C.S. NANTERRE

Des décisions de l'Assemblée Générale du 19 juillet 2022, il résulte qu'il a été pris acte de la fin de mandat de Gérant de Monsieur Philippe CHARRIER à compter de la même date et que Monsieur Laurent GUILLOT, demeurant 12, rue Jean Jaurès, 92813 Puteaux Cedex, a été désigné en qualité de Gérant à compter du 19 juillet 2022.

Inscription modificative au RCS de NANTERRE.

215905

L'VE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 810 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
1B, avenue de Château du Loir
895 397 875 R.C.S. NANTERRE

Par décision des associés du 5 octobre 2022, il a été décidé de :

- Prendre acte du départ du directeur général Monsieur Andranick Hayrapetyan, démissionnaire ;

- Nommer en qualité de directeur général Monsieur Arthur Guillon, demeurant 42-44, rue Kilford - 92400 Courbevoie.

Mention au RCS de NANTERRE.

215864

CASAL

SCI au capital de 1 300 Euros
Siège social : 75007 PARIS 7
44, boulevard des Invalides
815 177 340 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 30/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérants, Mme Adeline JULIEN demeurant 8, rue Schlumberger 92430 MARNES LA COQUETTE, Mme Sidonie JULIEN demeurant 60 ter, boulevard Meusnier de Querlon - 44000 NANTES et Mme Coralie JULIEN demeurant 21, rue Auguste Liesch - 1937 Luxembourg- Luxembourg, en remplacement de M. Laurent JULIEN et Mme Anne-Marie GILLOT JULIEN.

- Il a également été décidé de transférer le siège social au 8, rue Schlumberger - 92430 MARNES LA COQUETTE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. L'objet et la durée restent inchangés.

Radiation au RCS de PARIS.

Immatriculation au RCS de NANTERRE.

215810

INFRA-INVEST FRANCE

SAS au capital variable
de 15 425 660 Euros
Capital minimum : 1 542 566 Euros
Siège social : 75015 PARIS
4, place Raoul Dautry
821 429 594 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 16/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président ECHO GESTION, SAS, 101-109, rue Jean Jaurès Immeuble Allure 92300 LEVALLOIS PERRET immatriculée sous le n° 820 128 239 RCS Nanterre, en remplacement de CNP ASSURANCES, SA et de transférer le siège social au 101-109, rue Jean Jaurès 92300 LEVALLOIS PERRET.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de PARIS.

Immatriculation au RCS de NANTERRE.

216021

SCI PAULICE

Société Civile Immobilière
au capital de 400 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
10, allée Auguste Renoir
440 350 346 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2022 réitéré par acte authentique du 27 septembre 2022, le capital social a été réduit de 100 euros pour le porter de 400 euros à 300 euros par voie de rachat et d'annulation de 5 parts sociales.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : 400 €.

- Nouvelle mention : 300 €.

Mention sera faite au RCS de Nanterre.

Pour avis.

215957

SAINT PAUL ASSURANCES ET CREDIT

SAS au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
21, rue Tronchet
500 352 562 R.C.S. PARIS

Par décision du Président le 03/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 10 bis, rue Escudier - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

215861

REGICOLOR

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 75007 PARIS
5, rue de La Planche
447 701 756 R.C.S. PARIS

Par décision de la gérance du 01.03.2022, le siège social a été transféré au 41, avenue du Général Leclerc, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, à compter de ce jour.

Les Gérants de la société sont : Monsieur Nicolas IMBERT, demeurant 5, rue de la Planche, 75007 PARIS et Monsieur Arnaud BEZIERS-LAFOSSÉ, demeurant 27/29, rue Saint James, 92200 NEUILLY sur Seine.

La société sera radiée au RCS de Paris et immatriculée au RCS de NANTERRE.

215903

PARTHENA CONSULTANT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 84 487,24 Euros
Siège Social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
305, avenue Le Jour se Lève
379 019 482 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2022, il a été :

- pris acte de la fin du mandat arrivé à expiration du cabinet JEVA CONSEIL, Commissaire aux comptes suppléant ;
- nommé Monsieur Thierry CICILE domicilié 8, place d'Anvers 75009 PARIS aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

215943

B2BAT MULTSERVICES

SASU au capital de 1 000 €
Siège social :
92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE
9, QUAI AULAGNIER
892 829 771 R.C.S. NANTERRE

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 06/10/2022, il a été décidé de nommer Mme KOITA BODO demeurant 14 RUE GARIBALDI 93100 MONTREUIL en qualité de Président en remplacement de Mme MIHOUB HYMEN, à compter du 06/10/2022.

Modification au RCS de NANTERRE.

215761

SILVECO

SC au capital de 283 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY SUR SEINE
25, rue Edmond Bloud
814 060 554 R.C.S. NANTERRE

Par décision des associés le 24/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Tiffany SILVE en remplacement de M. Patrick SILVE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

215802

SOCIETE EN NOM COLLECTIF CTL 1820 ET PAR ABREVIATION SNC CTL 1820

SNC au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92547 MONTROUGE CEDEX
12, pl des Etats-Unis CS 70052
844 576 124 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 03/10/2022, il a été décidé de :

- modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **Société en Nom Collectif GALERNE BAIL et par abréviation SNC GALERNE BAIL.**

- modifier l'objet social comme suit : Acquérir en le finançant par tous moyens, un voiliers cargo, commandé auprès du chantier naval français Piriou, sous le numéro de coque C432, ci-après dénommé le Navire. Louer - par voie de location ou de crédit-bail -, vendre ou plus généralement transférer la propriété ou la jouissance du Navire.

- nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire RSM PARIS, 26, rue Cambacérés 75008 PARIS, 792 111 783 RCS Paris.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

215737

L2G LOGISTIQUE

SARL au capital de 201 500 €
Siège social : 92210 SAINT CLOUD
36 bis, rue Armengaud
809 461 742 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 30/09/22, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 300 000 € pour le porter de 201 500 € à 501 500 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

215751

FIDES HOLDINGS

SAS au capital de 105 381 879 €
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
166, rue Jules Guesde
829 822 717 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 27/05/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

215760

EURIS HEALTH DIGITAL SOLUTION

SAS au capital de 503 745 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
116, rue de Sully
429 963 168 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 30 mars 2022 a décidé de réduire le capital social d'une somme maximum de 100 167,75 euros par voie de rachat de 667 785 actions au maximum.

Le Président a constaté le 12 septembre 2022 que le nombre des actions offertes à la vente par les associés était inférieur au nombre d'actions dont le rachat avait été décidé par l'AGE. En vertu des pouvoirs conférés par l'AGE, le Président a constaté que le nouveau montant du capital était fixé à 403 584,75 euros à compter du 12 septembre 2022.

L'article 7 des statuts a été modifié.

215921

**SOCIETE EN NOM
COLLECTIF CTL 1807 ET PAR
ABREVIATION SNC CTL 1807**

SNC au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92547 MONTROUGE CEDEX
12, pl des Etats-Unis CS 70052
844 608 141 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/10/2022, il a été décidé de :

- modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **Société en Nom Collectif GRACE BAY 2773 BAIL et par abréviation SNC GRACE BAY 2773 BAIL.**
 - modifier l'objet social comme suit : Acquérir, en le finançant par tous moyens, un porte-conteneurs ci-après dénommé le -Navire-. Louer - par voie de location ou de crédit-bail-, vendre ou plus généralement transférer la propriété ou la jouissance du Navire,
 - nommer en qualité de **commissaire aux comptes titulaire RSM PARIS, 26, rue Cambacérés 75008 PARIS, 792 111 783 RCS Paris.**
- Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
215757

IBO

Société Civile Immobilière
au capital de 14 000 000 Euros
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX
12, rue Jean Jaurès
432 533 966 R.C.S. NANTERRE

Des décisions de l'Assemblée Générale du 22 août 2022, il résulte qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Philippe CHARRIER de son mandat de Gérant à compter de la même date et que Monsieur Laurent GUILLLOT, demeurant 12, rue Jean Jaurès, 92813 Puteaux Cedex, a été désigné en qualité de Gérant à compter du 22 août 2022.
Inscription modificative au RCS de NANTERRE.
215906

AKETUS DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 151 000 €
Siège social : 92210 SAINT CLOUD
36 bis, rue Armengaud
883 117 608 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 07/09/22, du certificat établi par la banque CIC EST le 30/09/2022 et d'une décision du Président du 30/09/22, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 200 000 € pour être porté de 151 000 € à 351 000 €, par émission de 200 000 actions nouvelles. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
215736

SCI PREMIER

Société Civile au capital de 1 300 €
Siège social :
92600 ASNIERES SUR SEINE
23, rue Pierre Boudou
522 048 693 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître CHARLES ARNAUDET, notaire au 3, rue de Séraucourt 18033 BOURGES, le 11/03/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 826,50 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
215988

**SOCIETE EN NOM
COLLECTIF CTL 1806 ET PAR
ABREVIATION SNC CTL 1806**

SNC au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92547 MONTROUGE CEDEX
12, pl des Etats-Unis CS 70052
844 608 372 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/10/2022, il a été décidé de :

- modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **Société en Nom Collectif BUZIOS 1840 BAIL et par abréviation SNC BUZIOS 1840 BAIL.**
 - modifier l'objet social comme suit : Acquérir en le finançant par tous moyens, un porte-conteneurs ci-après dénommé le -Navire-. Louer - par voie de location ou de crédit-bail-, vendre ou plus généralement transférer la propriété ou la jouissance du Navire,
 - nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire RSM PARIS, 26, rue Cambacérés 75008, 792 111 783 RCS Paris.
- Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
215762

**SOCIETE EN NOM
COLLECTIF CTL 1808 ET PAR
ABREVIATION SNC CTL 1808**

SNC au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92547 MONTROUGE CEDEX
12, pl des Etats-Unis CS 70052
844 608 992 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/10/2022, il a été décidé de :

- modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **Société en Nom Collectif BELEM 1843 BAIL et par abréviation SNC BELEM 1843 BAIL.**
 - modifier l'objet social comme suit : Acquérir en le finançant par tous moyens, un porte-conteneurs ci-après dénommé le -Navire-. Louer - par voie de location ou de crédit-bail -, vendre ou plus généralement transférer la propriété ou la jouissance du Navire,
 - nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire RSM PARIS, 26, rue Cambacérés 75008 PARIS, 792 111 783 RCS Paris.
- Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
215767

ENTROPIE

SAS au capital de 2 500 000 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
Immeuble Le Vermont
28, boulevard de Pesaro
318 223 658 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 01/07/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Adrien LE FEBVRE DE SAINT GERMAIN demeurant 34, av de la Marne 92600 ASNIERES SUR SEINE, en remplacement de M. Vincent BAUJAT.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
216005

**Nous pouvons rédiger
vos annonces légales
sur demande**

FONTENAY DISTRIPRO

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 75011 PARIS
83-85, boulevard de Charonne
879 136 448 R.C.S. PARIS

Le 10/09/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 14-16-18, route de la Reine – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, à compter du même jour, et de modifier en conséquence les statuts. La Société, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 879 136 448 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Nanterre. Gérance : M. Mehdi BEN FREDJ, demeurant 66, avenue Georges Clémenceau – 78500 SARTROUVILLE. 215706

SSAB SWEDISH STEEL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 248 000 Euros
Siège social : 92200 NEUILLY/SEINE
13, rue Madeleine MICHELIS
301 123 691 R.C.S NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 02/08/2022, il a été décidé :
- de nommer, en qualité de nouveau Président, à compter du 02/08/2022, en remplacement de M. Robin TRIGG, démissionnaire à compter du 02/08/2022 :
- M. Johan MEIJLOF, demeurant : J.J.van Deinselaan 2 - 7602 VL Almelo (Pays-Bas).
216035

GEORGELIN AUTOMOBILES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 70 126,55 €
Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON
16, avenue du 18 Juin 1940
334 900 479 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 01/09/2022 a transféré le siège au Pavillon 1 – N°5 Impasse de l'Île Dumet, 1 parc Er Groex, 56450 SURZUR à compter du 01/09/2022. Elle sera immatriculée au RCS de VANNES.
215658

EKTI CONSULTING

S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 92600 ASNIERES
25, rue des BAS
801 036 518 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une délibération date du 31/05/2022, l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant en application de l'article L. 223-42 du Code du commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
216019

**RÉALISATIONS
DE FUSION**

KEYVESTA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège : 92210 SAINT-CLOUD
25, rue Armengaud
852 764 919 R.C.S. NANTERRE

ALTAVESTA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège : 92210 SAINT-CLOUD
25, rue Armengaud
851 586 982 R.C.S. NANTERRE

Par décisions en date du 22/09/2022, l'associé unique de la société KEYVESTA, après avoir pris connaissance du projet de fusion par voie d'absorption en date du 30/06/2022, des comptes annuels, de la situation comptable et du rapport du commissaire aux apports :

- approuve le projet de fusion dans toutes ses dispositions, la transmission universelle du patrimoine de la société ALTAVESTA à la société KEYVESTA ainsi que l'évaluation qui en a été faite.
- décide d'augmenter le capital social de 1 000 euros pour le porter de 1 000 euros à 2 000 euros, par création 1 000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale, entièrement libérées, lesdites actions étant réparties entre les associés de la société ALTAVESTA à raison de une (1) action de la société KEYVESTA.
- La différence entre la valeur nette des biens apportés 575 000 euros et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport 1 000 euros, soit 574 000 euros, sera inscrite au passif du bilan à un compte intitulé "Prime de fusion" sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société absorbante.
- constate, en conséquence, que la fusion par absorption de la société ALTAVESTA par la société KEYVESTA et la dissolution sans liquidation de la société ALTAVESTA sont définitivement réalisées.
- décide de réduire le capital d'un montant de 1 000 euros, correspondant à la valeur nominale des 1 000 actions qu'elle détient par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées. Par conséquent le capital se trouve ramené de 2 000 euros à 1 000 euros, divisé en 1 000 actions de 1 euro de valeur nominale.
- La différence entre la valeur d'apport de ces actions, (soit 585 709 euros) et le montant de la réduction de capital nécessaire à leur annulation, (soit 1 000 euros), différence égale à 584 709 euros, s'imputera sur la prime de fusion, à concurrence de 574 000 euros, dont le montant sera ramené à zéro euro, et à concurrence du solde, soit la somme de 10 709 euros, qui sera comptabilisée sur le compte « Report à nouveau débiteur », à raison de ladite réduction de capital.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Par Assemblée en date du 22/09/2022, les associés de la société KEYVESTA ont :

- pris acte de la démission de Monsieur Marc EMIRIAN de son mandat de Président et nommé en qualité de nouveau Président, la société BREAKPOINT, SAS, dont le siège social est 128, boulevard Pereire – 75017 PARIS, 850 540 782 RCS PARIS,
 - décidé de nommer en qualité de Directeur Général, la société BUREAUX PARISIENS SAS, dont le siège social est 25, rue Armengaud – 92210 SAINT CLOUD, 823 074 612 RCS NANTERRE.
- Par Assemblée Générale en date du 22/09/2022, les associés de la société ALTAVESTA ont également approuvé,

Annonces et Formalités
Dématérialisées
Simple, rapide et économique



Une seule adresse :
www.js.fr

dans toutes ses dispositions, la fusion au profit de la société KEYVESTA et constaté la réalisation définitive de cette opération. La société a été corrélativement dissoute sans liquidation. Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de NANTERRE. 215679

SOCIETE LYONNAISE DE MARCHAND DE BIENS - SLMB

SA à Conseil d'Administration au capital de 38 250 Euros
Siège social :
92063 PARIS LA DEFENSE CEDEX
20, avenue André Prothin Tour Europlaza
393 001 920 R.C.S. NANTERRE
(Société absorbante)

IMMOBILIERE ALCOR ET CIE

SAS au capital de 150 000 Euros
Siège social :
92063 PARIS LA DEFENSE CEDEX
20, avenue André Prothin
Tour Europlaza a Défense 4
302 019 799 R.C.S. NANTERRE
(Société absorbée)

Aux termes des Décisions du Président Directeur Général en date du 26.09.2022 de la société SOCIETE LYONNAISE DE MARCHAND DE BIENS - SLMB et des Décisions du Président en date du 26.09.2022 de la société IMMOBILIERE ALCOR ET CIE, il a été décidé d'approuver dans toutes ses dispositions, le projet de fusion établi le 27.06.2022, prévoyant l'absorption de la société IMMOBILIERE ALCOR ET CIE par la société SOCIETE LYONNAISE DE MARCHAND DE BIENS - SLMB.

La société MY MONEY BANK, étant propriétaire de la totalité des parts des sociétés SOCIETE LYONNAISE DE MARCHAND DE BIENS - SLM et IMMOBILIERE ALCOR ET CIE, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux greffes du tribunal de, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société IMMOBILIERE ALCOR ET CIE, a, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation et ce à compter du 26.09.2022 à 23h59.

La société IMMOBILIERE ALCOR ET CIE sera radiée du RCS de NANTERRE. 215178

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



COURS FORMATION



PARTENARIAT



OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOI

RÉALISATIONS D'APPORT

KPMG S.A

SA au capital de 5 497 100 Euros
Siège social : 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
2, avenue Gambetta - Tour Eqho
775 726 417 R.C.S. NANTERRE
(Société Apporteuse)

ET

KPMG ADVISORY

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
2, avenue Gambetta - Tour Eqho
903 526 168 R.C.S. NANTERRE
(Société Bénéficiaire)

KPMG GCMS

SELAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
2, avenue Gambetta - Tour Eqho
903 527 083 R.C.S. NANTERRE
(Société Bénéficiaire)

KPMG ESC & GS

SELAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
2, avenue Gambetta - Tour Eqho
903 309 490 R.C.S. NANTERRE
(Société Bénéficiaire)

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 01/10/2022, il a été décidé :

- D'approuver le traité d'apport partiel d'actif du 13/06/2022 portant apport par la société KPMG S.A de l'activité « Advisory » au profit de la société KPMG ADVISORY dont l'actif transmis est évalué à 178 073 000 euros et le passif pris en charge à 177 083 000 euros, moyennant l'attribution à la société KPMG S.A de 990 000 actions nouvelles de 1 euro chacune. En conséquence de cet apport il a été décidé d'augmenter le capital de KPMG ADVISORY d'une somme de 990 000 euros qui passe ainsi de 10 000 euros à 1 000 000 euros. La prime d'apport a été fixée à 0 euro.

- D'approuver le traité d'apport partiel d'actif du 13/06/2022 portant apport par la société KPMG S.A de l'activité « Global Compliance Practice » au profit de la société KPMG GCMS dont l'actif transmis est évalué à 1 540k euros et le passif pris en charge à 1 415k euros, moyennant l'attribution à la société KPMG S.A de 90 000 actions nouvelles de 1 euro chacune. En conséquence de cet apport il a été décidé d'augmenter le capital de KPMG GCMS d'une somme de 90 000 euros qui passe ainsi de 10 000 euros à 100 000 euros. La prime d'apport a été fixée à 0 euro.

- D'approuver le traité d'apport partiel d'actif du 13/06/2022 portant apport par la société KPMG S.A de l'activité « Expertise-Comptable, Conseil aux Entrepreneurs et Gestion Sociale » au profit de la société KPMG ESC & GS dont l'actif transmis est évalué à 172 892 000 euros et le passif pris en charge à 171 902 000 euros, moyennant l'attribution à la société KPMG S.A de 990 000 actions nouvelles de 1 euro chacune. En conséquence de cet apport il a été décidé d'augmenter le capital de KPMG ESC & GS d'une somme de 990 000 euros qui passe ainsi de 10 000 euros à 1 000 000 euros. La prime d'apport a été fixée à 0 euro.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Les dépôts seront effectués au RCS de NANTERRE. 215863

annonces@jss.fr

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

GENERALE IMMOBILIERE DE REALISATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALS - GIRIC

SAS au capital de 152 500 Euros
Siège social :
92547 MONTROUGE CEDEX
12, place des Etats Unis - CS 70052
309 360 477 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'un acte en date du 05.10.2022, la Société CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, SA au capital de 7 851 636 342 Euros, dont le siège social est situé 12, place des Etats-Unis CS 70052 - 92547 MONTROUGE CEDEX, immatriculée sous le n° 304 187 701 au RCS de Nanterre, a, en sa qualité d'actionnaire unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société GENERALE IMMOBILIERE DE REALISATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALS - GIRIC.

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans les délais prévus aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NANTERRE. 215833

DISSOLUTIONS

PICHARD ET CIE

Société Anonyme en liquidation au capital de 2 142 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY SUR SEINE
122, avenue Charles de Gaulle
552 139 057 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société.

Monsieur Christophe PICHARD, demeurant 1 ter, boulevard de la Saussaye 92200 Neuilly sur Seine a été désigné en qualité de Liquidateur. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE. 215831

NEOWARE

SARL au capital de 500 Euros
Siège social : 92700 COLOMBES
164, bd Charles de Gaulle
877 559 971 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/08/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Wassim AZIRAR a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 215868

formalites@jss.fr

KERTEL

SAS au capital de 10 371 610 euros
Siège social : 75008 PARIS
66, avenue des Champs-Élysées
393 819 636 R.C.S. PARIS
(Société Absorbante)

FDV

SAS au capital de 50 000 euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
76, rue Thiers
840 219 364 R.C.S. NANTERRE

FDV 94

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
76, rue Thiers
851 453 787 R.C.S. NANTERRE
(Sociétés absorbées)

Aux termes de la décision de l'Associé unique de la société Absorbante du 19/09/2022, il a été approuvé dans toutes ses dispositions les projets de fusion signés entre les parties le 04/08/2022 et il a été décidé que les fusions sont définitives et qu'elles prennent effet juridiquement le 09/09/2022 pour la société FDV et le 12/09/2022 pour la société FDV 94. Il est précisé que ces fusions prennent effet fiscalement et comptablement au 01/01/2022. En conséquence, les sociétés absorbées sont dissoutes au même moment et elles seront radiées des RCS de NANTERRE. 215960

SCI du BOUVREUIL

SCI au capital de 200 €
Siège social : 92210 SAINT CLOUD
17 rue Dailly
513 224 832 R.C.S. NANTERRE

L'AGE a décidé, le 3 octobre 2022, la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 Octobre 2022, désigné en qualité de liquidateur M Jean-Jacques L'HOUR demeurant 17 rue Dailly - 92210 St Cloud, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention en sera faite au RCS de Nanterre. 215723

SARL DORAYMY

Société à responsabilité limitée au capital de 300 000,00 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
13, rue Eichenberger
451 540 843 R.C.S. NANTERRE

L'AG du 13.09.2022 a décidé la dissolution de la société, fixé le siège de la liquidation à l'adresse du siège social, et nommé Liquidateur : M. Rémy LEMOINE, 13, rue Eichenberger, 92800 PUTEAUX. 215941

CLÔTURES DE LIQUIDATION

SARL DORAYMY

Société à responsabilité limitée au capital de 300 000,00 Euros
Siège social : 92800 PUTEAUX
13, rue Eichenberger
451 540 843 R.C.S. NANTERRE

L'AG du 13.09.2022, a donné quitus au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE. 215942

SCI du BOUVREUIL

SCI au capital de 200 €
Siège social : 92210 SAINT CLOUD
17 rue Daily
513 224 832 R.C.S. NANTERRE

L'AGE a approuvé, le 3 octobre 2022, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Jean-Jacques L'HOUE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 31 octobre 2022. Mention en sera faite au RCS de Nanterre.
215724

NEOWARE

SARL en liquidation
au capital de 500 Euros
Siège social : 92700 COLOMBES
164, bd Charles de Gaulle
877 559 971 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 31/08/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
215875

SCI MUSSET

SCI en liquidation
au capital de 10 000 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
1, bd Bineau
491 537 197 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
215984

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date des 20/09/2022 et 05/10/2022,
Madame Amélia HUET, épouse TRAN, née le 18 août 1984 à COLOMBES (92), de nationalité française, demeurant 1, rue du Clocher 28210 SAINT-LUCIEN,
A confié en location gérance à
La société dénommée « TARTES ET GOURMANDISES », SAS au capital de 5 000 Euros, immatriculée sous le numéro 920 027 083 RCS NANTERRE, dont le siège social est au 104, boulevard de la République 92250 LA GARENNE-COLOMBES,
Un fonds de commerce de Boulangerie - pâtisserie - glaces - croissanterie - pizzas - quiches, sis et exploité 104, boulevard de la République 92250 LA GARENNE-COLOMBES, commençant à courir le 1er octobre 2022 pour se terminer le 30 septembre 2024.
215729

OPPOSITIONS

CESSIONS DE DROITS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28.09.2022, enregistré au SIE de VANVES2 le 05.10.2022, dossier 2022 00115267, référence 9224P02 2022 A 03371,
La société BACHERT, SARL au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est à RUEIL MALMAISON (92500), 23, rue Paul Vaillant-Couturier, immatriculée sous le n° 532 643 665 au RCS de Nanterre, a cédé à
La société TRANSAT BD, SARL au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est à RUEIL MALMAISON (92500), 4, place de l'Eglise, immatriculée sous le n° 914 872 783 au RCS de Nanterre,
Tous ses droits, à compter du 28.09.2022, au bail de locaux dépendant d'un immeuble sis à RUEIL-MALMAISON (92500), 23, rue Paul Vaillant Couturier.
La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 212 500 Euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze jours de la dernière en date des publications, au domicile du séquestre, Maître Grégory CHERQUI, Avocat à la Cour, domicilié 15, rue de Lubeck 75116 PARIS.
215813

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES
UNIVERSELS – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 4 novembre 2017, Madame Eva WANDELS née VERES a institué deux légataires universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie COULAUD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Emilie COULAUD, Caroline CONVERSE et Mickael DORES, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de CLAMART, 225, avenue Jean Jaurès, le 15 septembre 2022 suivi d'un acte complémentaire en date du 5 octobre 2022. De ce dernier, il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits par les légataires universels seront formées auprès de Maître Réda BEY, Notaire au sein de l'office de Maître Ilan KHAYAT, notaire, titulaire d'un office notarial dont le siège est à CROISSY-SUR-SEINE (Yvelines), 7, avenue de Verdun, notaire chargé du règlement de la succession ; référence CRPCEN : 78162, dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie figurée dudit testament et de l'acte complémentaire audit procès-verbal.
215688

Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

« Aux termes de son testament olographe, M. Michel Georges DELORT, né à NEUILLY SUR SEINE (92200) le 10 février 1948 a institué des légataires universels.
Le notaire chargé du règlement de la succession est M^e Gelven JOSSEAUME Notaire à PARIS 7^{ème} 21, avenue Rapp.
Les oppositions à l'exercice de ses droits par les légataires universels seront formées auprès de M^e Gelven JOSSEAUME ci-dessus nommé, dans le délai d'un mois à compter de la réception de l'acte de dépôt par le greffe du tribunal compétent ».
215995

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date du 10 juin 2008,
Madame Therezita MASUET, divorcée de Monsieur Donald Irving BROWN, en son vivant retraitée, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 41, avenue Sainte-Foy, née à RECIFE (BRESIL), le 25 mai 1928, décédée à PUTEAUX (92800), le 11 janvier 2022, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de M^e DELAPLACE, Notaire à NEUILLY-SUR-SEINE, suivant procès-verbal en date du 26 septembre 2022, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de NANTERRE, le 30 septembre 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : M^e Jean-Philippe DELAPLACE, Notaire associé à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), référence CRPCEN : 92015.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
215726

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 septembre 2007, Madame Lucienne RENAUD, née à ROSTRENEN (22110), le 22 septembre 1920, domiciliée à NEUILLY SUR SEINE (92200) 137-145, avenue Achille Peretti, décédée à COURBEVOIE (92400), le 13 mars 2022, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Adeline JOFFRON, Notaire au sein de l'Office Notarial sis à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 23bis, boulevard Jean Jaurès, le 28 septembre 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie CORREIA, notaire à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), 23bis, boulevard Jean Jaurès, référence CRPCEN : 92011, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
215739



**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 juin 2009,
Monsieur Henri Jules Léon POIGNAND-CHENELLE, en son vivant retraité, demeurant à RUEIL-MALMAISON (92500) 9 bis, rue Trumeau.

Né à RUEIL-MALMAISON (92500), le 16 janvier 1930.

Veuf en uniques noces de Madame Janine Paulette KUDLA et non remarié.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 2 août 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandra SIMON-ESTIVAL, Notaire Associé, membre de la Société dénommée « Anne-Sophie AGUÉSSY, Valérie HEMERY-DUFOUR, Paul BARRAS, Dominique SAGNES, Alexandra SIMON-ESTIVAL et Sabrina GUERINE, notaires associés », Société Civile Professionnelle titulaire de l'Office Notarial de RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine), 123, avenue Paul Doumer, le 6 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Isabelle CONUAU-CHAUVIN, notaire à POISSY (783000), 11, boulevard Devaux, référence CRPCEN : 78023, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
216023

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe fait à RUEIL-MALMAISON, en date du 16 novembre 2021, Madame Jacqueline Camille CLARISSE, en son vivant retraitée, demeurant à RUEIL-MALMAISON (92500) 22, avenue Edouard Belin, née à AULNOY-AYMERIES (59620), le 23 février 1928, veuve de Monsieur Pierre Xavier Michel RICHARD, non remariée, et décédée à SURESNES (92150), le 9 septembre 2022, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé par Maître Carine CHALLIER-FLORENT, Notaire à RUEIL-MALMAISON (92500), le 10 octobre 2022, suivant procès-verbal, dont la copie authentique dudit acte a été adressée au greffier du Tribunal judiciaire de NANTERRE.

Les oppositions pourront être formées, dans le mois suivant la réception au greffe, auprès de Maître Carine CHALLIER-FLORENT, Notaire à RUEIL-MALMAISON (92500) – 123, avenue Paul Doumer, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis,
M^e Carine CHALLIER-FLORENT, Notaire.
216038

**Insertions
& Formalités
en toute Sécurité**

Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 novembre 2011.

Madame Colette Fanny ORENSTEIN, en son vivant retraitée, demeurant à SURESNES (92150) 6, rue Chevreul. Née à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012), le 25 juillet 1928.

Veuve en secondes noces de Monsieur Fernando Isac SAPORTA et non remariée. Madame Colette SAPORTA née ORENSTEIN étant divorcée en premières noces de Monsieur Fernando Isac SAPORTA suivant jugement rendu par le Tribunal Civil de la Seine le 17 juillet 1953. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SURESNES (92150) (FRANCE), le 10 juillet 2022. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt au rang des minutes de Maître Thomas SEMERE, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « DUCAMP-MONOD & associés, notaires » titulaire d'un office notarial à PARIS 8^{ème}, 42, boulevard Mallesherbes (75101) suivant procès-verbal en date du 7 octobre 2022, dont une copie authentique a été adressée au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de NANTERRE (92), il résulte dudit procès-verbal constatant le contrôle du légataire universel, le caractère universel du legs et l'absence d'héritiers réservataires au vu des pièces annexées à l'acte.

Les oppositions seront reçues dans les mois suivant la réception par le Greffe de la copie du procès-verbal d'ouverture du testament entre les mains de Maître Thomas SEMERE, chargée du règlement de la succession.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

215880

RÉGIME MATRIMONIAL

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître ANNIE SEBAG-DARPHIN, notaire associé de la Société d'Exercice Libéral dénommée PARIS OUEST NOTAIRES, dont le siège social est à ASNIERES SUR SEINE (92600), 95, avenue de la Marne, CRPCEN 92009, le 13 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Christian Jean-Marie LECORGNE, retraité, et Madame Marie-France LE MESTRE, retraitée, demeurant ensemble à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) 1, quai Aulagnier.

Monsieur est né à SAIGON (99243) (VIETNAM) le 14 août 1947.

Madame est née à PARIS 6^{ème} arrondissement (75006) le 9 août 1946.

Mariés à la mairie de PLOURIN-LES-MORLAIX (29600) le 24 octobre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

215796

Suivant acte reçu par Maître Sylvie DURANT des AULNOIS, Notaire à PARIS, le 7 octobre 2022, Monsieur Benoit Marie Félix HOPPENOT et Madame Evelyne Elisabeth Arlette RAFFARD, demeurant ensemble à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 170, rue de Paris, initialement mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Henri-Claude PESSINA, notaire à PARIS, le 18 juin 1968, préalablement à leur union célébrée à la mairie de PARIS (75016) le 21 juin 1968,

Ont procédé au changement de leur régime matrimonial, adoptant celui de la communauté de biens meubles et acquêts.

Les oppositions pourront être faites dans les 3 mois de la date de parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier à l'Etude de Maître Sylvie DURANT des AULNOIS, Notaire à PARIS (8^{ème}), 10, rue du Cirque. CRPCEN : 75048. 215923

SEINE-ST-DENIS

93

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 30/09/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JEANJEAN**

Objet social : La restauration, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, traiteur, la vente de boissons, boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur, salon de thé, tout type d'événements tels que l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirées à thèmes entre amis. L'exploitation d'une licence Restaurant.

Siège social : 37, avenue du Capitaine Glarner, 93400 SAINT OUEN.

Capital : 5 000 €. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BOBIGNY.

Président : Monsieur HIS Jean, demeurant 13 ter, rue Garibaldi, 93400 SAINT OUEN.

Directeur général : Madame BOUCLEY Louise, demeurant 13 ter, rue Garibaldi, 93400 SAINT OUEN.

Admission aux assemblées et droits de votes : Les décisions collectives des associés sont prises à l'initiative du Président, d'un Directeur Général, d'un Directeur Général Délégué ou d'un ou plusieurs associés détenant seul ou ensemble plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la Société (le « Demandeur »).

Clause d'agrément : Sont soumises à une décision à l'unanimité des associés en application des dispositions légales applicables : l'adoption ou la modification de toute clause prévoyant l'inaliénabilité temporaire des actions, la nécessité d'un agrément en cas de cession d'actions, la possibilité d'exclure un associé ou des règles particulières en cas de changement du contrôle d'une société associée.

215635



Aux termes d'un acte sous seing privé du 20/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCI CHENGUEL

Forme : société civile immobilière. Siège social : HOLDING CHENGUEL 11, avenue Paul Eluard, APPT 369, 93000 BOBIGNY.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Capital social : 1 000 euros.

Objet social : La gestion et l'administration par voie de location, de mise à libre disposition ou autrement des biens détenus par la société. L'entretien, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire, et ce, même, si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Gérance : La société HOLDING CHENGUEL, SAS à associé unique au capital de 100 Euros sise au 11, avenue Paul Eluard 93000 BOBIGNY – 910 305 440 RCS BOBIGNY représentée par son Président M. CHEKIRI Brahim demeurant chez Madame CHEKIRI au 11, avenue Paul Eluard – apt 369 - 93000 BOBIGNY. Pour avis.

215671

IMMO DANROC

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social : 93190 LIVRY GARGAN 49 avenue Liegeard

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LIVRY GARGAN du 05/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : IMMO DANROC
Siège social : 49, avenue Liegeard, 93190 LIVRY GARGAN.

Objet social : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Rémi GRANGER demeurant 148, boulevard Chanzy 93100 Montreuil et Virginie GRANGER demeurant 148, boulevard Chanzy 93100 Montreuil.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY.

Pour avis, La Gérance.

215918

ABONNEZ-VOUS A NOTRE JOURNAL

MODIFICATIONS

CABINET EXPERTISE HAUTIN

SARL au capital de 37 500 €

Siège social :

93110 ROSNY SOUS BOIS
46 bis, rue d'Estiennes D'Orves
414 114 173 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 15/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 29, boulevard André 93250 Villemomble. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

215719

URSA FRANCE

SAS au capital de 1 003 579,20 Euros
Siège social : 93160 NOISY LE GRAND

Maille Nord 3 - Bat B 5e Etage 9,
10 Porte de Neuilly
351 970 595 R.C.S. BOBIGNY

Par décisions de l'associé unique le 20/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président de SAS M. WOJCIECH BARTOSZ SKOREK demeurant 43-190 Mikolow ZAGRODOWA 22A, POLOGNE en remplacement de M. Joaquin LOZANO AGRAMUNT à compter du 01/10/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

215742

URSA FRANCE

SAS au capital de 1 003 579,20 Euros
Siège social : 93160 NOISY LE GRAND

Maille Nord 3 - Bat B 5e Etage 9,
10 Porte de Neuilly
351 970 595 R.C.S. BOBIGNY

Par décisions de l'associé unique le 28/06/2021, il a été pris acte du départ de la société SALUSTRO REYDEL, SAS de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

215753

D&F GROUPE

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 850 000 Euros

Siège social :

93290 TREMBLAY EN FRANCE
44, rue des Chardonnerets
881 107 957 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGO du 30/06/2022, les actionnaires ont décidé de nommer :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, La société FIDUCIAIRE PARIS OUEST, SARL dont le siège social est 82, avenue André Morizet – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, 404 013 542 RCS NANTERRE,

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, la société ACA NEXIA, SAS dont le siège social est 31, rue Henri Rochefort – 75017 PARIS, 331 057 406 RCS PARIS.

215765

TRES ETANCHE

SARL à Associé Unique au capital de 2.000 €

Siège social :

93600 AULNAY SOUS BOIS
4, place La Pérouse
801 843 574 R.C.S. BOBIGNY

Par AGE du 29/09/2022, il a été décidé à compter du même jour d'augmenter le capital social d'un montant de 16.000 Euros pour le porter à 18.000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

215769

CLOTHES TWO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS
8-10, rue de la Haie Coq
Marche Cifa Lot 108
501 466 163 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/10/2022, les associés, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
215782

ORIANE ILE DE FRANCE

SAS au capital de 320 000 Euros
Siège social :
93800 EPINAY-SUR-SEINE
35A, avenue Maréchal de Tassigny
505 366 856 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire DAUGE FIDELIANCE, SAS, 105-109, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS immatriculée sous le n° 302 316 674 RCS Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
215779

DUMANI RENOV

Société par actions simplifiée
au capital de 500 €
Siège social : 93270 SEVRAN
35, rue de Champagne
878 991 611 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS. Le Président.
215849

GROUPE GSRI

SAS au capital de 8 880 928 €
Siège social : 75008 PARIS
6, av Marceau
834 741 324 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 24/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 140, av Jean Lolive 93500 PANTIN.

Représentant légal : M. Brice Xiste demeurant 10, rue du Bout du Monde 78810 FEUCHEROLLES.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS PARIS et immatriculée au RCS BOBIGNY.
215917

REZAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30 000 Euros
Siège social : 93370 MONTFERMEIL
87, chemin de la Côte du Change
811 404 755 R.C.S. BOBIGNY

Le 26/09/22, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 87, chemin de la Côte du Change 93370 MONTFERMEIL au ZAC DE VAUCANSON, 13/15, avenue Marcel Dassault, 93370 MONTFERMEIL à compter de ce même jour. Monsieur Erol ERUCU demeurant 13, rue de l'Eglise, 93470 COUBRON a été nommé en qualité de nouveau gérant en remplacement de M. Idric CUBAN, gérant démissionnaire. Les articles 4 et 11 des statuts ont été modifiés.
215981

JEVIP

SAS au capital de 1 961 €
Siège social : 93160 NOISY LE GRAND
21, avenue de Normandie
879 769 032 R.C.S. BOBIGNY

Suivant l'AGE du 08/04/2022, il a été décidé de transférer, dès le 08/04/2022, le siège social de la société au 10, rue des Braves – 13007 MARSEILLE.
Radiation au RCS de BOBIGNY,
Nouvelle immatriculation au RCS de MARSEILLE.
215672

DISSOLUTIONS**SPARTS**

SARL au capital de 1 000 €
Siège social :
93800 EPINAY SUR SEINE
3, allée du Saut du Loup
793 784 232 R.C.S. BOBIGNY

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 07/10/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur MACE Bernard, demeurant 3 Allée du Saut du Loup, 93800 EPINAY SUR SEINE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce BOBIGNY.
Bernard Mace.

215710

CYRIL DE PLATER**« C.D.P. »**

SAS en liquidation au capital de 304,90 €
Siège : 93170 BAGNOLET
25-27, rue Girardot
432 226 900 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2022. M. Cyril DE PLATER, demeurant 25-27, rue Girardot 93170 BAGNOLET, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY.
Pour avis.

216043

CLÔTURES DE LIQUIDATION**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Dénomination :

LOLL

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 1 000 Euros
Siège social :
93800 EPINAY SUR SEINE
64, avenue Jean Jaurès
837 727 395 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Walid RIZK demeurant 64, avenue Jean Jaurès, 93800 Epinay sur Seine et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS de BOBIGNY.
Le liquidateur.

216011

LOCATIONS-GÉRANCES

Aux termes d'un ASSP du 15/09/2022, la location gérance du fonds de commerce de **BAR BRASSERIE RESTAURANT** exploité 24, rue Jules Princet 93600 AULNAY SOUS BOIS, qui avait été consentie par ASSP le 01/09/2016 par la SOCIÉTÉ JOUAS, EURL au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 24, rue Jules Princet 93600 AULNAY SOUS BOIS, immatriculée sous le n° 435 077 417 RCS BOBIGNY, au profit de la société **JERKIL**, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 24, rue Jules Princet 93600 AULNAY SOUS BOIS, immatriculée sous le n° 821 785 573 RCS BOBIGNY, a été réaliée à compter du 30/09/2022.
215776

Par acte SSP du 04/10/2022

Loueur de fonds : Société BN ACTIVITES, SARL au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est à LIVRY GARGAN (93190) – 4, avenue Aristide Briand, RCS BOBIGNY 389 055 534.

Locataire-gérant : Société L'INSTITUTION BY FILIPO, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est à LIVRY GARGAN (93190) – 4, avenue Aristide Briand, RCS BOBIGNY 919 733 055.

Fonds : Restaurant, café, bar, Brasserie, pub, piano bar situé à LIVRY GARGAN (93190) – 4, avenue Aristide Briand.

Durée de la gérance : Du 11/10/2022 au 10/10/2025 renouvelable d'année en année.

Date d'entrée en jouissance : Le 11/10/2022.
215883

OPPOSITIONS**VENTES DE FONDS**

Aux termes d'un acte authentique en date du 29/09/2022, reçu par Maître LANGLES DE BEAUVOIR, notaire à AUBERVILLIERS, 93300, 23, rue Bernard et Mazoyer,

M. VONG Hon Fai, demeurant à LES LILAS, 93260, 2, avenue des Combattants d'Afrique du Nord, immatriculé sous le n° 413 284 670 RCS BOBIGNY,

a vendu à :

La société **PHENIX D'ASIE**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000,00 Euros, dont le siège social est à LES LILAS, 93260, 186, rue de Paris, immatriculée sous le n° 917 646 226 RCS BOBIGNY.

Un fonds de commerce de **restauration sur place et à emporter**, sis et exploité à LES LILAS 93260, 2, avenue des Combattants d'Afrique du Nord.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 100 000,00 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 29/09/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, auprès de M^e LANGLES DE BEAUVOIR, en l'Etude du Notaire susnommé pour la validité et la correspondance.
215884

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/09/2022, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de BOBIGNY le 30/09/2022, Dossier 2022 00019288 référence 9304P61 2022 A 05450,

La société **MAYFE**, SARL au capital de 7.222 euros, siège social 12-16 Boulevard du Mont d'Est 93160 NOISY LE GRAND, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 394 180 277,

a vendu à la Société **JN, SARL** au capital de 100 euros, siège social 11 rue Benoît Malon (94500) CHAMPIGNY SUR MARNE immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 822 956 751,

Un fonds de commerce de **Bar Restaurant** sis et exploité 12-16 Boulevard du Mont d'Est 93160 NOISY LE GRAND immatriculé au RCS de BOBIGNY sous le numéro 394 180 277, connu sous l'enseigne et le nom **BRASSERIE DU MONT D'EST**, moyennant le prix principal de 130.000 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 13/09/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds cédé pour la validité et au cabinet de Maître Michel CULANG, avocat, 3 rue Volney 75002 PARIS pour la correspondance.
215945

Suivant un acte ssp en date du 03/10/2022, enregistré le 10/10/2022 au SIE de Bobigny sous dossier n°2022 00019718, référence 9304P61 2022 A 05567,

HAN, SAS au capital de 3 000 €, dont le siège société est sis 17, impasse Du Noyer Bossu – 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n°838 475 499, prise en la personne de son Président M. BOUTAIR Abderrahman,

A vendu à **LINA**, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège société est sis 17, impasse Du Noyer Bossu – 93800 Epinay Sur Seine, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n°915 383 053, prise en la personne de son gérant M. BOUCHHIB Brahim,

Un fonds de commerce de **boulangerie pâtisserie** sis 17, impasse Du Noyer Bossu – 93800 Epinay sur Seine, moyennant un prix de trois cent vingt mille euros (320 000 €), s'appliquant :

- aux éléments incorporels, à concurrence de 234 000 euros,
- aux éléments corporels, à concurrence de 86 000 euros,

Le transfert de propriété et de jouissance a été fixé au 03/10/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds de commerce vendu, et pour la correspondance par M^e Larbi MOUTAWAKEL, Avocat au Barreau de Paris, sis 7, avenue Gourgaud - 75017 Paris, où domicile est élu à cet effet.
216044

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 16 mai 2013, M. Michel Marcel Félicien IMBERT, en son vivant retraité, demeurant de son vivant à CLICHY SOUS BOIS (93390) 24, allée William Gudschmidt, veuf de Mme Edith CORVAIA, décédé le 30 août 2022 à EVREUX (27000), a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de M^e QUIRINS, Notaire au RAINCY, suivant procès-verbal en date du 6 octobre 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître QUIRINS, Notaire au RAINCY (93340) 110, avenue de la Résistance, chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis. Me QUIRINS.
215807

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament du 24/05/2020 déposé au rang des minutes de Maître Vincent PIETO, notaire au sein de la société « THIBIERGE NOTAIRES » sise 9, rue d'Astorg 75008 PARIS, CRPCEN 75112, suivant procès-verbal du 10/10/2022 dont la copie authentique a été adressée au Tribunal judiciaire de BOBIGNY.

M. Daniel Julien AUTRAN, demeurant de son vivant 36, avenue Gabriel Péri 93400 SAINT-OUEN, né le 23/04/1960 à HYERES (83400) et décédé le 03/08/2022 à SAINT-OUEN (93400), a institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me PIETO, notaire susnommé chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

215952

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 juillet 2015,

Madame Odette Rose LACASSAGNE a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Ludvine LARREGUY-DELAFOSSÉ, Notaire de l'Office Notarial sis à NOGENT SUR MARNE (94130), 78 Grande Rue Charles de Gaulle, le 11 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie LE GAND, Notaire à NOGENT SUR MARNE (94130), 26 bis, boulevard de Strasbourg, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

216026

RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Mathieu Yves André Marie FABRE, directeur financier, et Madame Laurence SEBIN, formatrice, demeurant ensemble à MONTREUIL (93100), 7 ter, rue Emile Reynaud.

Monsieur est né à BORDEAUX (33000), le 18 mai 1971,

Madame est née à TALENCE (33400), le 28 avril 1971.

Mariés à la mairie de PODENSAC (33720), le 28 septembre 2002, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques ANTOMARCHE-LAME, notaire à PARIS, le 9 août 2002.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont modifié leur régime matrimonial pour adopter celui de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes d'un acte reçu par Maître Camille BONNET, notaire à PARIS (75116), 15, avenue Victor Hugo, le 6 octobre 2022.

Aux termes dudit acte, certains biens propres à Monsieur Mathieu FABRE restent exclus de cette communauté.

215800

Par acte authentique reçu le 30/03/2022, par Maître Véronique HERSAN, Notaire Associé à la résidence de SAINT OUEN (Seine-Saint-Denis), 5, avenue Gabriel Péri, CRPCEN 93005, M. Claude Martial LAVENU et Mme Françoise TAMAMEZ, son épouse, demeurant ensemble à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290) 32, rue de Lorraine, mariés à la mairie de SAINT-DENIS (93200) le 30 avril 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale de la communauté an cas de décès et reprise des apports en cas de divorce et exclusion des biens propres donnés ou légués sous la condition expresse qu'ils n'entrent pas dans la communauté, ou ceux acquis à titre d'emploi ou de emploi.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître HERSAN susnommée.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.

215989



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

Dénomination : **RD MED**

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 42, avenue Alphand – 94160 Saint Mandé.

Objet : La société a pour objet en France et dans tout pays :

Les solutions digitales et prestations de services à destination des pharmacies.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

- Le président Monsieur SUISSA Rudy, né le 23 juin 1995 à Paris (14eme), demeurant au 42, avenue Alphand - 94160 SAINT MANDE.

- Le directeur Général Monsieur YAICHE David Joseph, né le 23 avril 1995 à Les Lilas (93), demeurant au 61 bis, avenue Sainte-Marie 94160 SAINT MANDE.

Immatriculation : au R.C.S de CRETEIL en cours.

215744



Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IVRY SUR SEINE du 03/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : **BABE**

Siège social : 5, rue Pasteur, 94200 IVRY SUR SEINE.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 1 000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Galith BARBAUD - demeurant 20, avenue du Général Michel Bizot, 75012 PARIS.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de CRETEIL.

215885

Aux termes d'un ASSP en date du 01/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **HAMILTON MEDICAL FRANCE**

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : La vente, l'importation et l'exploitation de tout matériel, accessoires et consommables pour l'insuffisance respiratoire. L'exploitation de brevets, d'inventions, de procédés de fabrication relatifs à cet objet, ainsi que toutes activités connexes et annexes.

Siège social : 54/56, rue d'Arcueil, 94150 RUNGIS.

Capital : 100 000 €.

Gérance : HALLEK Jens demeurant Schützenweg 13a 7000 CHUR (SUISSE) ; KRÜGER Marc demeurant Konzeller Street 11 85635 HOHENKIRCHEN-SIEGERTSBRUNN (ALLEMAGNE) ; VIGLINO-CAVIEZEL Gianina demeurant Bungertweg 4A 7304 MAIENFELD (SUISSE).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

215859

Aux termes d'un ASSP en date du 08/10/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **TAXI JS**

Objet social : Transport de personnes.

Siège social : 94220 CHARENTON LE PONT 83, rue de l'Hérault

Capital : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CRETEIL.

Président : SAGHIR Jalaeddine, demeurant 83, rue de l'Hérault, 94220 CHARENTON LE PONT.

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit dans la répartition des bénéfices, des réserves et du boni de liquidation, à une fraction proportionnelle au nombre d'actions existantes.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire. L'actionnaire unique ne peut déléguer ses pouvoirs.

Chaque action donne également droit de participer aux assemblées générales des actionnaires et d'y voter.

Clause d'agrément : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales, à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumis à l'agrément de la société.

216047

Avis de constitution de

Dénomination : **ADVANS REAL ESTATE**

Forme : Société par actions simplifiée.

Date de l'acte : 27/09/2022.

Siège social : 191, avenue Aristide Briand - 94230 CACHAN.

Capital : 10 000 €.

Durée : 99 ans.

Objet : Prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou tous groupements de toute nature, qu'elle qu'en soit la forme juridique ayant une activité exclusivement immobilière.

Président : Monsieur Radomir JOVANOVIC, demeurant 33, rue de Chartres - 91400 ORSAY.

Commissaire aux comptes : Société APLITEC AUDIT & CONSEIL, 4-14, rue Ferrus 75014 PARIS.

Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

RCS CRETEIL.

215862

Suivant acte SSP du 29/09/2022, il a été constituée une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PMS**

Siège social : 107, rue du Marechal Leclerc – 94410 SAINT MAURICE.

Objet : En France et à l'étranger : L'activité de garage mécanique automobile, carrosserie, transport routier de véhicules, dépannage et remorquage, réparation générale, commerce d'automobiles du cycle et du motocycle et tout véhicule terrestre, achats et ventes de véhicules neufs ou d'occasion, dépôt vente de véhicules, pose d'accessoires, ventes de lubrifiants, locations de véhicules sans chauffeur.

Durée : 99 ans.

Capital : 7 600 Euros.

Gérance : M. Pierre BAUDERE 90, rue Victor Recourat 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Immatriculation : RCS de CRETEIL.

215929

GRISONI & Associés
Avocats à la Cour
38, Rue Beaujon – 75008 PARIS

Par acte SSP, en date à PARIS du 04/10/2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : EURL.

Dénomination : **LE FOURNIL A.N.D.M**

Siège Social : MAISONS-ALFORT (94700), 78-80, avenue du Général Leclerc.

Objet : La création l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie – pâtisserie – dépôt de pain – confiserie – chocolaterie - traiteur – glaces – petite restauration – boissons à emporter.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 Euros.

Gérant : Monsieur Brahim JAMHOR demeurant à MAISONS-ALFORT (94700), 81, avenue de la République, pour une durée indéterminée.

Immatriculée au RCS de CRETEIL.

Pour avis, Monsieur JAMHOR, le fondateur.

215778



MODIFICATIONS

COOPERATIVE

DU PERSONNEL NATIXIS

Société Coopérative de Consommation
Anonyme à capital variable

Siège social :

94220 CHARENTON LE PONT
5, avenue de la Liberté
388 806 705 R.C.S. CRETEIL

L'Assemblée Générale Ordinaire a nommé le 4 mars 2022, Corinne ANSEL demeurant 171, quai du Docteur Dervaux - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, Laurent JACQUEL demeurant 38, rue de Romainville - 93260 LES LILAS et Jean-Bernard CHASSIER demeurant 10, rue Raymonde de la Roche - 91220 LE PLESSIS-PATE, en qualité d'administrateurs, en remplacement de Philippe BORDERON, Nicolas GETTI et Marc GIORGI, administrateurs démissionnaires.

Le 25 mars 2022, le Conseil d'Administration :

1. a pris acte de la désignation par le

Comité Social et Economique (CSE) de :

• Martine NIEMEC demeurant 26, avenue du Président Wilson - 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS,

• Tania BELLEROSSE demeurant 128, boulevard Paul Claudel - 13009 MARSEILLE,

• Alexa BENICHO demeurant 2, rue du Maréchal Juin - 94220 CHARENTON-LE-PONT,

• Karine CRAPAT demeurant 1 bis, allée de la Forêt 77135 Pontcarré,

• Elie MORYOUSEF demeurant 23, avenue Ratel - 94340 JOINVILLE LE PONT,

en qualité d'administrateurs représentant le CSE, en remplacement de Dominique HUARD, Thomas COMBAREL et Sylvie PELLIER,

2. Et a nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, Elie MORYOUSEF, en remplacement de Nicolas GETTI, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration.

215899

BLACK BOX FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 138 289 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
SILIC 195, 46, rue de la Couture
385 321 039 R.C.S. CRETEIL

Par décisions en date du 30/09/2022, l'Associé unique a pris acte de la fin des fonctions de la société BDO France Léger & Associés (nouvellement dénommée BDO Paris) ainsi que de la société DYNA2 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et a décidé de nommer la société Grant Thornton ayant son siège social 29, rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine - RCS Nanterre n° 440 726 289) en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Pour avis.

215910

SOGARIS INGENIERIE

Société Civile
au capital de 17 223,69 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la Logistique
407 840 289 R.C.S. CRETEIL

Par consultation écrite des associés le 15/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société MAZARS, SA, Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215692

SOCIETE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION CLIMATIQUE

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social :
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
16, avenue François Adam
388 054 454 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 03/10/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Victor OLIVEIRA, ancien directeur général, demeurant 16, avenue Guynemer - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, en remplacement de M. Paulo DOS SANTOS. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215814

SECARO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3.000 Euros
Siège Social : 75013 PARIS
1, rue Charles Fourier
et 6, place de l'Abbé Georges Henocque
809 828 569 R.C.S. PARIS
(la Société)

Aux termes de l'AGOE en date du 16.09.2022, il a été décidé de transférer le siège social du 1, rue Charles Fourier et 6, place de l'Abbé Georges Henocque (75013) PARIS à SAINT MANDE (94160) 41, avenue Joffre, et ce, à compter du 01.10.2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

M. Serge FORLANI et Mme Caroline GENET demeurant ensemble à FONTENAY SOUS BOIS (94120) 27, villa du Châtelet restent cogérants.

La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

215730

SOGARIS BLANC-MESNIL

SCI au capital de 900 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la Logistique
843 256 546 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 02/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire KPMG, SA, 2 av Gambetta Tour Egho 92066 PARIS LA DEFENSE immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215837

SCI SOGARIS STAINS

SCI au capital de 2 710 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la Logistique
830 483 228 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 09/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire KPMG, SA, 2, av Gambetta Tour Egho 92066 PARIS LA DEFENSE immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215857

SARL SAINTE MARIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 Euros
Siège social : 94160 SAINT-MANDE
6-8, avenue Sainte-Marie
900 567 587 R.C.S. CRETEIL

L'AGE en date du 28/09/2022 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

215735

SOGARIS MIONS

SCI au capital de 2 767 920 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la logistique
419 780 192 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire MAZARS, SAS, 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215865

NOUVELLE PLATEFORME DE RUNGIS

SCI au capital de 4 000 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la logistique
879 697 902 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire MAZARS, SAS, 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215830



EUROSYNTEC

Société en Nom Collectif
Au capital de 150 000 €
Siège : 94290 VILLENEUVE LE ROI
21, rue de la Marine
652 007 360 R.C.S. CRETEIL

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des délibérations de l'AGE du 25.07.2022, il a été constaté la démission de la société DELOITTE & ASSOCIES de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire avec effet au 15.06.2022.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, co-Commissaire aux comptes titulaire, assume désormais seule les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la société pour la durée restant à courir de son mandat.

Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

215637

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CENTRE EUROPEEN DE FRET DE BAYONNE MOUGUERRE LAHONCE

Société Civile au capital de 45 720 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la Logistique
352 053 532 R.C.S. CRETEIL

Par consultation écrite des associés le 15/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société MAZARS, SA, Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215682

Vos devis en ligne
(constitution de sociétés,
droits de vote, etc.)

ATHENA EXECUTIVE SEARCH

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
216, rue du Faubourg Saint-Honoré
889 630 455 R.C.S. PARIS

Le 01.09.2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 216, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, au 242, rue de Fontenay, 94300 Vincennes, et ce à compter du 01.09.2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Madame Aurélie NABONNE, demeurant 2, rue du Prix d'Amérique, 77330 OZOIR LA FERRIERE, demeure Président.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL.

215665

SOGARIS

VITRY LES ARDOINES

SCI au capital de 18 000 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la Logistique
844 982 157 R.C.S. CRETEIL

Par consultation écrite des associés du 15/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire KPMG SA, SA, 2, av Gambetta, Tour Egho 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215785

SOGARIS IVRY JEAN JAURES

SCI au capital de 2 250 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la Logistique
907 876 007 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire KPMG SA, SA, 2, av Gambetta, Tour Egho 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215791

SOGARIS MONTROUGE

SCI au capital de 2 360 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la logistique
903 144 848 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire MAZARS, SAS, 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215827

SOGARIS LE PLESSIS

SCI au capital de 4 500 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la logistique
903 144 863 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire MAZARS, SAS, 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215828

NO NAME

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique au capital de 8 000 €
Siège : 94340 JOINVILLE LE PONT
87, quai de la Marne
493 517 445 R.C.S. CRETEIL

Le 8 mars 2022, l'Associée Unique, la SARL ELVIRA, a décidé d'accepter la démission de Monsieur Frédéric PONS de ses fonctions de co-gérant à effet du 8 mars 2022 et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Elle a également décidé de modifier l'objet social qui devient :

En France et dans le monde entier :
Toutes activités de marketing, marketing opérationnel, marketing direct, promotion des ventes, agence de publicité et de communication, l'édition, et toute prestation de services se rattachant directement ou indirectement à la publicité, au conseil, à la stratégie et à la communication, par tout moyen et tout support (Internet, media, vidéo, publicité par l'objet, packaging...) de même que toutes les opérations de parrainage, de stimulation commerciale et de sponsoring sous toutes les formes.

Les articles 2, 7 et 12 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215844

SOGARIS SEVRES

SCI au capital de 800 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la Logistique
852 112 234 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 02/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire KPMG, SA, 2, av Gambetta Tour Eqho 92066 PARIS LA DEFENSE immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215832

SOGARIS PARIEST

SCI au capital de 2 500 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
Place de la Logistique
849 651 591 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 01/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire KPMG, SA, 2 av Gambetta Tour Eqho 92066 PARIS LA DEFENSE immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215835

SCI LAPORTE

Société civile immobilière
au capital de 150 Euros
Siège social : 94600 CHOISY LE ROI
31, rue d'Alsace Lorraine
452 679 277 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2022, il résulte que :

Le siège social a été transféré du 31, rue d'Alsace Lorraine 94600 CHOISY LE ROI au 95, rue Mirabeau 94600 CHOISY LE ROI à compter du même jour et l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL.

215932

**ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL**

HAMILTON FRANCE

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
54, rue d'Arceuil
423 429 083 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 30/09/2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérants Mme Gianina VIGLINO-CAVIEZEL demeurant Via Crush 8 7402 BONADUZ, SUISSE et M. Mihai-Andrei IUGA demeurant Via Crusch 8 7402 BONADUZ, SUISSE en remplacement de M. Roger LANG.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215651

DEMETZ FORMATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
94350 VILLIERS SUR MARNE
3, boulevard Georges Méliès
821 058 062 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 3 juin 2022, les associés ont décidé de ne pas renouveler les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de la société FIDUS et de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean-Michel THIERRY.

Dépôt légal au greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL.

215937

GROUPE IMMOBIS

SARL au capital de 20 000 Euros
Siège social :
94110 SAINT MAUR DES FOSSES
36, av de l'Alma
834 595 340 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de COMMERCE, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215966

MAO

SCI au capital de 1 524,49 €
Siège social : 94400 VITRY SUR SEINE
28, rue Massias
383 420 569 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 01/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 8, allée d'Ormesson 94320 THIAIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

215999

VEROLLOT

SCI au Capital de 1 000 €
Siège social : 94400 VITRY-SUR-SEINE
102, rue du Génie
892 906 082 R.C.S. CRETEIL

Par AGE du 07.07.2022, il a été décidé de :

- nommer Madame Hélène XU, demeurant 82 bis, rue Henri Barbusse à 94800 VILLEJUIF, aux fonctions de Gérant, en remplacement de Monsieur Victor XIA, démissionnaire, à compter du 7 juillet 2022 ;

- transférer le siège social de la société au 59, rue Verollot 94800 VILLEJUIF.

Mention au RCS de CRETEIL.

216028

www.jss.fr

JPN 2015

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social :
94450 LIMEIL BREVANNES
21, allée Paul Cézanne
810 690 867 R.C.S. CRETEIL

Par décision de la collectivité des associés le 01/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 41, chemin de la Morinière - 85300 CHALLANS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de LA-ROCHE-SUR-YON.

216033

DISSOLUTIONS

POLYEDRE

Société Civile au capital de 200 €
Siège social : 94160 SAINT MANDE
5, rue Jeanne d'Arc
438 727 786 R.C.S. CRETEIL

L'AGE du 30/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé Alain PAPE, demeurant 2 ter, rue Paul Bert - 94100 SAINT-MAURDES-FOSSES, liquidateur à compter du 30/06/2022. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation seront envoyés au domicile du liquidateur. Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de CRETEIL.

216045

CLÔTURES DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE DES NATIONS

SC en liquidation
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social :
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
42, rue du Pr Milliez
413 295 346 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 31/03/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de CRETEIL.

215908

SCI AMZALLAG

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 900 Euros
Siège social : 94160 SAINT-MANDE
10, avenue Quihou
449 381 813 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE du 20 juin 2018, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Monsieur Jacques COHEN, demeurant 139, rue de Courlancy, 51100 REIMS et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La Société sera radiée au RCS de CRETEIL.

215893

Le service annonces légales
du Journal Spécial des Sociétés
est à votre disposition
du lundi au vendredi.
Tél. : 01 47 03 10 10

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Acte : S.S.P du 04/10/2022 enregistré Service Départemental de l'Enregistrement de Creteil, le 06/10/2022, Dossier 2022 00024388, référence 9404P61 2022 A 04549.

Vendeur : « MOJITO'S AND MORE », SAS au capital de 2 000 €, dont le siège social est à SAINT MANDE (94160) - 41, avenue Joffre (840 645 782 RCS CRETEIL).

Acquéreur : « SECARO », SARL au capital de 3 000 €, dont le siège social est à PARIS (75013) - 1, rue Charles Fourier et 6, place de l'Abbé Georges Henocque (809 828 569 RCS PARIS).

Fonds de commerce : de CAFE BAR BRASSERIE, exploité sous l'enseigne « MOJITO'S AND MORE », situé à SAINT MANDE (94160) 41, avenue Joffre.

Prix : 525 000 €.

Entrée en jouissance : Le 01.10.2022.

Les oppositions : Reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications, pour la validité au fonds de commerce, pour la correspondance et le renvoi des pièces au cabinet de Maître Philippe HAZEN, avocat à la cour, 1, rue de la Banque - 75002 PARIS.

215889

Aux termes d'un acte SSP en date à PARIS du 30.09.2022, enregistré au service départemental de l'enregistrement de CRETEIL le 05.10.2022, dossier 2022 00024295, référence 9404P61 2022 A 04498,

M. Litsung TSIEN et Mme Guoyan ZHOU son épouse, demeurant ensemble à CHEVILLY LA RUE (94) 6, rue de l'Oseraie,

ont cédé à :
La société « SNC LYAN » SNC au capital de 8 000 €, dont le siège social est sis 36, rue Marcel Grosménil angle du 2, rue de Gentilly 94800 Villejuif, RCS CRETEIL 917 940 934,

un fonds de commerce de CAFÉ, BAR, BRASSERIE, RESTAURANT, auquel sont attachés la gérance d'un DÉBIT DE TABAC portant le numéro administratif 9400263 S, et un bureau de validation des JEUX de la FRANÇAISE DES JEUX, TABLETTERIE, JOURNAUX, VENTE DE TITRES RATP, PRODUITS DE TELEPHONIE, connu sous l'enseigne « LE ROYAL », sis à Villejuif (94800) 36 rue Marcel Grosménil - 2, rue de Gentilly, pour lequel Mme Guoyan TSIEN est immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n°SIRET 451 278 592 00014, moyennant le prix de 500 000 € et aux conditions convenues entre les parties.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01.10.2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la correspondance auprès du CABINET THEILLAC-CAVARROC, Avocats à la Cour, sis 34, rue de Bassano 75008 PARIS et pour la validité au fonds de commerce cédé.

Pour avis.

215978

**Découvrez
notre nouveau service
DOMICILIATION**



www.jss.fr

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 janvier 2015,

Madame Jeanne Lucette TCHILINGUIRIAN, en son vivant retraitée, demeurant à ALFORTVILLE (94140) 1, rue de Rome.

Née à VIENNE (38200), le 13 octobre 1939. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à ALFORTVILLE (94140), le 1^{er} mars 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christine VIEIRA, Notaire à ALFORTVILLE (94140), 40, rue Roger Girodit, le 7 juillet 2022, suivi d'un acte de constatation de la saisine du légataire universel reçu par Maître Christine VIEIRA, Notaire à ALFORTVILLE (94140), 40, rue Roger Girodit, le 7 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aurore TRIBOULET, notaire à ALFORTVILLE (94140), 159, rue Paul Vaillant Couturier, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, et contrôle de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

215821

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 janvier 2019, Madame Huguette Nicette HANRYON-ROUYER veuve de Monsieur Guy CARCELLI et non remariée, née à PARIS (75018), le 20 juillet 1931, demeurant à LE PERREUX SUR MARNE (94170) Résidence Aurore 18, avenue des Fleurs, décédée à BRUNOY (91800), le 14 juillet 2022, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître MOREL d'ARLEUX, notaire à PARIS (75006), 15, rue des Saints Pères, en date du 11 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MOREL d'ARLEUX notaire à PARIS (75006), 15, rue des Saints Pères.

216029

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume BOURDEL, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Philippe BOURDEL, Pierre ABGRALL, Jérôme DRAY, Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Fabien LIVA, Laurent BOUILLLOT, Carole DELELISFANIEN, Notaires Associés » d'une société titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (15^{es}), 7-11, quai André Citroën, CRPCEN 75013, le 6 octobre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre :

Monsieur Baptiste Bruno Jean Jacquelin PAGÈS, Ingénieur chez Air Liquide, et Madame Diane-Laure Béatrice Denise ALGRIN, chercheur à l'Inserm, demeurant ensemble à VINCENNES (94300) 37, rue Jean Moulin.

Monsieur est né à NICE (06000) le 2 avril 1994.

Madame est née à MONTPELLIER (34000) le 1^{er} février 1996.

Mariés à la mairie de LA COUARDESUR-MER (17670) le 20 août 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

215801

Suivant acte reçu par Maître Christine BELLÉTOILE, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN - Didier RABOULIN - Christine BELLETOILE - David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à CHARENTON LE PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, CRPCEN 94001, le 7 octobre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Harry MONSONEGO, retraité, et Madame Dominique Lucia BOURGUES, retraitée demeurant ensemble à SAINT-MAURICE (94410) 11, rue des Epinettes.

Monsieur est né à FES (MAROC) le 3 août 1951.

Madame est née à PARIS 9^{ème} arrondissement (75009) le 15 septembre 1955. Mariés à la mairie de PARIS 19^{ème} arrondissement (75019) le 8 octobre 1990, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre ATTAL, notaire à PARIS 8^{ème} arrondissement (75008), le 26 septembre 1990.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

216031

Suivant acte reçu par Maître Aude PRONNIER-COMY, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Les Notaires du 155 Leclerc », titulaire d'un Office Notarial à MAISONS-ALFORT, 155-157, avenue du Général Leclerc, CRPCEN 94022, le 13 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Malek KAROUI, ingénieur informatique, et Madame Dorra KESKES, ingénieure informatique, demeurant ensemble à MAISONS-ALFORT (94700) 94, avenue de la République.

Monsieur est né à SFAX (TUNISIE) le 19 août 1993.

Madame est née à SFAX (TUNISIE) le 14 juillet 1993.

Mariés à la mairie de MAISONS-ALFORT (94700) le 2 juin 2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité tunisienne.

Madame est de nationalité tunisienne.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

215803

Suivant acte reçu par Maître Dominique BAES, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Dominique BAES, Pierre FERTE, Bertrand SCHNEEGANS », titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (Val de Marne), 120, rue de Fontenay, CRPCEN 94008, le 7 octobre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Juan Enrique GIMENEZ, retraité, demeurant à VINCENNES (94300) 22, rue de la Paix, et Madame Anne BONENFANT, retraitée, demeurant à VINCENNES (94300) 22, rue de la Paix. Monsieur est né à MURCIA (ESPAGNE) le 18 avril 1951.

Madame est née à SAINT-CHAMOND (42400) le 24 janvier 1955.

Mariés à la mairie de BONNEUIL-SUR-MARNE (94380) le 31 mars 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

215815

« Monsieur Ruben Brando BOZA LOAYZA, sans profession, né à AREQUIPA (PEROU), le 08 août 1990 et Madame Sabine BACHIR, chef de service, née à ISSY LES MOULINEAUX (92130), le 28 juillet 1974, demeurant ensemble à FRESNES (94260), 10 allée de la Résidence, mariés à la Mairie de FRESNES (94260), le 17 septembre 2022, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens.

L'acte a été reçu par M^e Xavier LECUP, notaire à FRESNES, le 07 octobre 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e Xavier LECUP, notaire à FRESNES, (94260) 2 avenue de la République, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent

demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - M^e Xavier LECUP ».

215858

Suivant acte reçu par Maître Didier RABOULIN, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN - Didier RABOULIN - Christine BELLETOILE - David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON LE PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, CRPCEN 94001, le 7 octobre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre :

Monsieur Alain Jean BOSC, retraité, et Madame Michèle Andrée Lydia LELONG-BRETON, retraitée, demeurant ensemble à IVRY-SUR-SEINE (94200) 7 allée Mulâtresse Solitude.

Monsieur est né à PARIS 11^{ème} arrondissement (75011) le 5 juillet 1959.

Madame est née à PARIS 6^{ème} arrondissement (75006) le 22 mai 1957.

Mariés à la mairie de PARIS 20^{ème} arrondissement (75020) le 31 mai 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

215854

VAL D'OISE
95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte ssp en date de 30/09/2022, il a été constitué une SASU :

Dénomination : **KAM COMPANY**
Siège Social : 1, square Guillaume Apollinaire 95240 CORMEILLES EN PARISIS.

Capital : 500 €.

Activités principales : Le conseil en gestion d'entreprise ; Gestion administratif et financier d'entreprise ; Marketing et communication ; La fourniture de prestations de services qualifiées aux entreprises ; Le conseil en recrutement, la formation ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée : 99 ans.

Président : M. AIT MESGHAT KAMEL 1 square Guillaume Apollinaire 95240 CORMEILLES EN PARISIS.

Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas.

Exercice du droit de vote : une action égale une voix.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

215644

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



FUSION
ACQUISITION

Votre contact : annonces@jss.fr
01 47 03 10 10



Transmettez
vos annonces :

annonces@jss.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERSAN du 4 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination : **QIP PERSAN**
Siège : 1, rue Marguerite Aumerle, ZAC du chemin Herbu, 95340 PERSAN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10 000 euros.

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : L'exploitation de tout établissement de soins et prestations esthétiques ainsi que la formation dans ce domaine et la vente de produits et accessoires s'y rapportant.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
 Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Sophie PANNIER, demeurant 69 dixième avenue à 60260 LAMORLAYE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE.

POUR AVIS, Le Président.
 215878

Par acte ssp en date de 30/09/2022, il a été constitué une SASU :

Dénomination : **SASU BO-RENOVE**
Siège Social : 23, AV DU 8 MAI 1945, 95400 VILLIERS LE BEL.

Capital : 20 000 €.
Activités principales : Rénovation intérieure, décoration, carrelage, électricité, plomberie, maçonnerie générale.

Durée : 99 ans.
Président : M. BENER FURKAN EDEN 23, AV DU 8 MAI 1945 95400 VILLIERS LE BEL.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215633

Par acte ssp en date de 07/09/2022, il a été constituée une SASU :

Dénomination : **BW ECO CONFORT**
Siège Social : 69, avenue des Adages 95220 HERBLAY.

Capital : 1 000 €.
Activités principales : Travaux installations sanitaire, thermique et assainissement.

Durée : 99 ans.
Président : M. BEN LAGHA WALID 69, avenue des Adages 95220 HERBLAY.

Cession d'actions : soumise à agrément.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215654

Par acte ssp en date de 03/10/2022, il a été constitué une SASU :

Dénomination : **LIFT**
Siège Social : 12, rue des Chauffours Immeuble Ordinal 508 F 95000 CERGY.

Capital : 3 000 €.
Activités principales : Mécanique générale, réparations de toutes machines industrielles, escalators, ascenseurs, montages modernisations, démolitions, maçonnerie, escalators et ascenseurs.

Durée : 99 ans.
Président : M. TASKIN MEKSELINA 32, rue Saint Just 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215636

Par acte ssp en date de 07/09/2022, il a été constituée une SASU :

Dénomination : **BW ECO CONFORT**
Siège Social : 69, avenue des Adages 95220 HERBLAY.

Capital : 1 000 €.
Activités principales : Travaux installations sanitaire, thermique et assainissement.

Durée : 99 ans.
Président : M. BEN LAGHA WALID 69, avenue des Adages 95220 HERBLAY.

Cession d'actions : soumise à agrément.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215654

Etude de Maître Samy SCIALOM, Notaire
 à PARIS (2^{ème} arrondissement),
 42, rue Etienne Marcel.

Suivant acte reçu par la Société par Actions Simplifiée « NOTAIRES FOCH », titulaire d'Offices Notariaux à PARIS, MONTPELLIER, BEZIERS et MARSEILLE, le 6 octobre 2022, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **des Mimis**

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : 3, place Pierre Semard (95100) ARGENTEUIL.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Objet : acquisition, administration et gestion par location de biens immobiliers.

Capital social : 1 000,00 €.

Gérance : M. Louis LE NAOUR et Mme Mathilde ALBERT demeurant tous deux à RUEIL-MALMAISON (92500), 9, rue Charles Grégoire.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et descendants du cédant uniquement. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE.

Pour avis, Le notaire.

215911

Par acte SSP du 05/10/2022, il a été constitué une SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

HABITA SANTE

Siège social : 15, rue de l'Yser (95390) SAINT-PRIX.

Durée : 99 ans.

Capital social : 25 000 € (apports en numéraire).

Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Objet social : Acquisition, par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location de tous biens immobiliers et de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens mobiliers.

Et ce soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. La prise de participation dans toutes sociétés ainsi que l'emprunt de toutes sommes nécessaires à ces opérations.

Toutes opérations civiles pouvant se rattacher à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Gérance : Mme Wahiba HABITA demeurant 15, rue de l'Yser 95390 SAINT-PRIX.

Immatriculation : RCS PONTOISE.
 215879

Par acte ssp en date de 03/10/2022, il a été constitué une SASU :

Dénomination : **LIFT**
Siège Social : 12, rue des Chauffours Immeuble Ordinal 508 F 95000 CERGY.

Capital : 3 000 €.
Activités principales : Mécanique générale, réparations de toutes machines industrielles, escalators, ascenseurs, montages modernisations, démolitions, maçonnerie, escalators et ascenseurs.

Durée : 99 ans.
Président : M. TASKIN MEKSELINA 32, rue Saint Just 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215636

Par acte SSP en date à ST OUEN L'AUMONE du 10/10/22, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SI ENVIRONNEMENT

Siège : 13, avenue du Général de Gaulle, 95310 ST OUEN L'AUMONE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

Capital : 1000 Euros.

Objet : - le désamiantage intérieur et extérieur de tous biens, friable et non friable, dépollution et décontamination de sites,

- le déplombage, curage, décontamination, désinfection, recyclage,

- le démantèlement ou démolition dans le cadre du traitement de l'amiante et du plomb,

- les petits travaux de maintenance comportant un risque amiante, la construction, la rénovation,

- le transport de déchets pour le compte de particuliers ou de professionnels.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Imran SHINWARI, demeurant 13, Avenue du Général de Gaulle, 95310 ST OUEN L'AUMONE

215920

Par acte ssp en date de 30/09/2022, il a été constituée une SASU :

Dénomination : **MAM**
Siège Social : 24, rue Claret 95500 GONESSE.

Capital : 8 000 €.

Activités principales : NETTOYAGE.

Durée : 99 ans.

Président : M. SINGH DEHALWAL RANJEET 24, rue Claret 95500 Gonesse.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215638

Par acte ssp en date de 29/09/2022, il a été constitué une SASU :

Dénomination : **LA PALOMA**
Siège social : 2, rue Victor Hugo 95260 BEAUMONT SUR OISE.

Capital : 15 000 €.

Activités principales : Transporteur public routier de marchandises avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA. Location de voiture particulière, utilitaire et de luxe.

Durée : 99 ans.

Président : Mme NIRO Cyrielle 2, rue Victor Hugo 95260 BEAUMONT SUR OISE.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215641

Aux termes d'un ASSP en date du 06/10/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Spring Holding

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : La prise de participations, par acquisition, souscription ou apport au capital social de toutes sociétés, existantes ou à créer, particulièrement tout intérêt économique dans des participations majoritaires directes ou indirectes dans des sociétés commerciales.

Siège social : av du XXI^{ème} Siècle - ZAC du Parc des Tulipes, 95500 GONESSE.

Capital : 10 €.

Présidence : GUICHARD Xavier demeurant 14B, rue de la Folie Regnault 75011 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215603

Par acte ssp en date de 30/08/2022, il a été constitué une SAS.

Dénomination : **B.R & SECURITY**
Siège Social : 57, rue de la Coussaye 95880 ENGHEN LES BAINS

Capital : 75 000 €.

Activités principales : Toutes prestations ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par système électronique de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble et également l'accueil du public ; Entreprise multi-services de petits travaux d'entretien, de rénovation et de maintenance ; La mise à disposition ou en relation, la sous-traitance de personnel.

Durée : 99 ans.

Président : BC INNOVATIONS SARL au capital de 500 €, RCS 831 319 371 PONTOISE, 57, rue de la Coussaye 95880 ENGHEN LES BAINS, représenté par Billal CHOULLI.

Cession d'actions : soumise à agrément.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215770

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 28 septembre 2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **H RENOV**

Capital : 500 euros.

Siège : 25, avenue Anna de Noailles, 95200 SARCELLES.

Objet : Nettoyage, Rénovation.

Durée : 99 ans.

Président : M. ABDELLATIF Hosam demeurant 25, avenue Anna de Noailles, 95200 Sarcelles, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215895

Par acte ssp en date de 30/09/2022, il a été constitué une SASU :

Dénomination : **HITECH CONSEIL**
Siège Social : 219 bis, avenue du Maréchal Joffre 95100 ARGENTEUIL.

Capital : 500 €

Activités principales : L'informatique, conseil en systèmes et logiciels informatiques, les prestations de toute nature se rapportant aux systèmes informatiques et la formation liée à l'objet social.

Durée : 99 ans.

Président : Mme YASSINE MAHA 219 bis, avenue du Maréchal Joffre 95100 ARGENTEUIL.

Cession d'actions : libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas.

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215652

Par acte ssp en date de 21/09/2022, il a été constitué une SASU.

Dénomination : **TAXI EZO**
Nom Commercial : TAXI EZO
Siège Social : 1, impasse des Clos Milons Chez Monsieur Olivier LUCY 95130 FRANCONVILLE.

Capital : 500 €.

Activités principales : Transports terrestres de voyageurs y compris par taxis.

Durée : 99 ans.

Président : M. LUCY Olivier 1, impasse des Clos Milons 95130 FRANCONVILLE.

Cession d'actions : Libre.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE.
 215772

Par acte ssp en date de 22/09/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination : FLEETWOOD
Siège Social : 72, avenue des Bonshommes 95290 L ISLE ADAM.
Capital : 1 000 €.
Activités principales : Location de bateaux de plaisance avec ou sans skipper.
Durée : 99 ans.
Président : M. TOUITOU Alain 72, avenue des Bonshommes 95290 L ISLE ADAM.
Cession d'actions : Libre.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE. 215650

Par acte ssp en date de 19/09/2022, il a été constitué une SASU :

Dénomination : E2L
Siège Social : 53, rue Juliette Récamier 95350 ST BRICE SOUS FORET.
Capital : 200 €.
Activités principales : Conseils aux entreprises, saisie des données administratives. Prestations consulting pour entreprises, management des sociétés, marketing, coachings entrepreneuriaux. Apporteur d'affaires.
Durée : 99 ans.
Président : M. Jérémy, Jacques Guedj 53, rue Juliette Récamier 95350 ST BRICE SOUS FORET.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE. 215647

Par acte ssp en date de 07/04/2022, il a été constitué une SAS :

Dénomination : YODA
Siège Social : 20 bis, avenue Henri Prost 95200 SARCELLES.
Capital : 200 €.
Activités principales : Edition musicale, enregistrement phonographique, promotion d'artistes, management artistique, organisation d'événement artistiques, vente de vidéos et de musique sur internet par téléchargement payant, merchandising.
Durée : 99 ans.
Président : M. BOUKHOBZA David 8, rue Danielle Casanova 95140 GARGES LES GONESSE.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE. 215649

Par acte ssp en date de 05/10/2022, il a été constitué une SAS.

Dénomination : KGT TOUT CORPS D'ETATS
Siège Social : 28, rue Pierre Rebière 95140 GARGES LES GONESSE.
Capital : 1 000 €.
Activités principales : Les travaux de tout corps d'état dans le bâtiment, la maçonnerie, l'électricité, la plomberie, le carrelage, la démolition, la construction, la rénovation, la menuiserie.
Durée : 99 ans.
Président : M. BALAYERA Houssene 11 ter, avenue Louis Bordes 93240 STAINS.
Directeur Général : M. BEKMAMBEVTOV Almambet 28, rue Pierre Rebière 95140 GARGES LES GONESSE.
 Immatriculation au RCS de PONTOISE. 215823

MODIFICATIONS

SCI DE LA LICORNE
 S.C.I. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD
 2, rue Jean Giraudoux
 805 057 684 R.C.S. PONTOISE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2022, il résulte que :
 - Le siège social a été transféré au 54 rue des Moissons 62161 DUISANS, à compter du 20 juin 2022. L'article 3 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

- Le nom de Monsieur Jean LAJARRIGE, ancien gérant, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de Monsieur Steve ARNOLD, nouveau gérant, demeurant 54 rue des Moissons 62161 DUISANS.
 L'article 13 a été modifié en conséquence.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 805 057 684 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'ARRAS.

Pour avis.

215708

Additif/Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Journal Spécial des Sociétés du 20/04/2022 concernant SCI WG A3 LA CALARDE, Il n'y avait pas lieu de lire : L'AGE du 05/10/2021 et il y avait lieu de lire L'AGO du 10/10/2021 a décidé de nommer gérant M. William GIGOT demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris en remplacement de Mme Valérie GIGOT, décédée le 22/10/2020.

215926

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WG A4 LA CALARDE

Société Civile
 au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 95500 GONESSE
 9 parc de la Calarde
 384 028 213 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 05/10/2021 a constaté le décès de Mme Valérie GIGOT en date du 22/10/2020, gérante et associée, et constaté le legs de la totalité de ses parts à ses héritiers désormais associés M. William GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris et Mme Dounia GIGOT demeurant 135, rue du Ranelagh 75016 Paris, à compter du 04/10/2021. L'AGO du 10/10/2021 a décidé de nommer Monsieur William GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris, en qualité de gérant à compter du 10/10/2021, et ce pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

215824

STEF LOGISTIQUE CERGY

SAS au capital de 100 000 €
Siège social :
 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
 Parc d'activités des Béthunes
 30, avenue des Béthunes
 419 911 078 R.C.S. PONTOISE

Selon procès-verbal du 23-06-2022, l'Associé unique a décidé de :

- nommer pour 6 exercices en qualité de Commissaire aux comptes titulaire MAZARS (« Tour Exaltis » 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie – 784 824 153 RCS Nanterre), en remplacement de KPMG,

- ne pas renouveler le mandat de SALUSTRO REYDEL en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, ni pourvoir à son remplacement conformément à l'article L. 823-1 al. 2 du Code de commerce.

Mention en sera faite au RCS de PONTOISE. 215773

PBHC HOLDING

SAS au capital de 10 000 €
Siège : 95270 VIARMES
 87, rue de Seugy
 909 505 430 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 26/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au L'Orme du Gros Jacques 95270 BELLOY EN FRANCE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. 215898

AB HOLDING

SAS à Associé Unique
 au capital de 325 000 Euros
Siège Social :
 95700 ROISSY EN FRANCE
 ZAC du Moulin – 10, rue du Meunier
 447 794 066 R.C.S. PONTOISE

Aux termes des décisions du 30/06/2022, l'associé unique a pris acte du changement de nom et d'adresse du commissaire aux comptes titulaire lequel est désormais dénommé « CGEC SERVAL & Associés » et domicilié 115-123, avenue Charles De Gaulle 92200 Neuilly Sur Seine, RCS Nanterre SIREN 722 016 706.

Mention sera faite au RCS de Pontoise.

Pour avis.

215648

MJC IMMO IDF

SASU au capital de 40 000 €
Siège : 95500 LE THILLAY
 19, avenue de Flore
 817 639 669 R.C.S. PONTOISE

Suivant décision du 07/09/22, il a été décidé :

- d'accepter la démission M. Jean-Pierre LAHOUCHE de ses fonctions de Président de la société,

- de nommer en qualité de Présidente, pour une durée illimitée :

La société AECP, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est 77, rue du Haut de Senlis 95470 ST WITZ, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 910 523 737.

Suivant décision du 20/09/22 le siège social a été transféré 2, rue des Longues Raies 77230 MOUSSY-LE-NEUF, avec fermeture de son ancien siège.

215656

Additif/Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Journal Spécial des Sociétés du 20/04/2022 concernant SCI WG A5 LA CALARDE, Il n'y avait pas lieu de lire : L'AGE du 05/10/2021 et il y avait lieu de lire L'AGO du 10/10/2021 a décidé de nommer gérant M. William GIGOT demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris en remplacement de Mme Valérie GIGOT, décédée le 22/10/2020.

215936

SCI WG A3 LA CALARDE

Société Civile
 au capital de 1 524,50 Euros
Siège social : 95500 GONESSE
 9 parc de la Calarde
 384 028 478 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 05/10/2021 a constaté le décès de Mme Valérie GIGOT en date du 22/10/2020, gérante et associée, et constaté le legs de la totalité de ses parts à ses héritiers désormais associés M. William GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris et Mme Dounia GIGOT demeurant 135, rue du Ranelagh 75016 Paris, à compter du 04/10/2021.

L'AGO du 10/10/2021 a décidé de nommer Monsieur William GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris, en qualité de gérant à compter du 10/10/2021, et ce pour une durée illimitée.

215818

LS GONESSE

SNC au capital de 8 000 €
Siège social : 95500 GONESSE
 Avenue de la Plaine de France
 ZAC PARIS NORD II
 914 822 853 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 11/10/2022 a décidé de transférer le siège social 160, avenue de la plaine de France 95500 Gonesse, à compter du 11/10/2022.

Mention au RCS de PONTOISE.

215973

BIG TRADE

SARL Unipersonnelle au capital de 100 €
Siège Social :
 95240 CORMELLES EN PARISIS
 3, place Edouard Imbs
 912 202 884 R.C.S. PONTOISE

L'associé unique, en date du 30/05/2022, a décidé au 30/05/2022 :
 - L'objet social devient Transports de marchandises à l'aide de véhicules excédant 3,5 tonnes - Le capital social devient 51 100 euros.

Mention au RCS de PONTOISE.

215870

Objet social

Dénomination :

GENERATION NETWORK

Forme : SAS au capital de 500 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
 131, avenue Jean Jaurès
 894 099 456 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 1^{er} août 2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :
 - décoration électricité.

Mention sera portée au RCS de Pontoise.

215640

Additif/Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Journal Spécial des Sociétés du 20/04/2022 concernant SCI WG A4 LA CALARDE, Il n'y avait pas lieu de lire : L'AGE du 05/10/2021 et il y avait lieu de lire L'AGO du 10/10/2021 a décidé de nommer gérant M. William GIGOT demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris en remplacement de Mme Valérie GIGOT, décédée le 22/10/2020.

215930

LE FROMAGER DE GONESSE

SNC au capital de 8 000 €
Siège WG A5 LA CALARDE
 Avenue de la Plaine de France
 ZAC PARIS NORD II
 901 891 176 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 11/10/2022 a décidé de :

- Nommer Gérant PROSOL GESTION, SAS au capital de 993 226 €, ayant son siège social 375, RUE JULIETTE RECAMIER 69970 Chaponnay, 378 100 416 RCS de Lyon, en remplacement de M. VALLAT Hervé.

- Transférer le siège social 160, avenue de la Plaine de France 95500 Gonesse le 11/10/2022.

Mention au RCS de PONTOISE.

215972

STB

SASU au capital de 10 000 Euros
Siège social : 95210 SAINT-GRATIEN
 25, boulevard de la gare
 899 218 978 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 16 août 2022 le siège social a été transféré au 44, rue Rodier à Paris (75009).

Modification au RCS de PONTOISE.

215743

SCI BECCAVIN-FRANCO

SCI au capital de 1 440 €
Siège social :
 95880 ENGHEN-LES-BAINS
 9 Rue Blanche
 889 611 273 R.C.S. PONTOISE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/10/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 6 Rue Gaston Israël, 95880 ENGHEN-LES-BAINS. Validation : RCS PONTOISE. Pour avis. La gérance.

215962

STEF LOGISTIQUE DISTRIBUTION CERGY

SAS au capital de 40 000 €
Siège social :
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
Parc d'activités des Béthunes
1, avenue de la Haute Borne
452 363 203 R.C.S. PONTOISE

Selon procès-verbal du 23.06.2022, l'Associé unique a décidé de :

- nommer pour 6 exercices en qualité de Commissaire aux comptes titulaire MAZARS (« Tour Exaltis » 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie – 784 824 153 RCS Nanterre), en remplacement de KPMG,

- ne pas renouveler le mandat de SALUSTRO REYDEL en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, ni pourvoir à son remplacement conformément à l'article L. 823-1 al. 2 du Code de commerce.

Mention en sera faite au RCS de PONTOISE.

215783

BOUBOUL VIANDES INVEST

Société Civile au capital de 100 000 Euros
Siège social :
95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE
37, rue de l'Abondance
422 430 199 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 28/09/2022, M. Hamoud OUMOHAND demeurant 8 rue Lakanal – 93500 PANTIN a été nommé en qualité de cogérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.

215660

Additif/Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Journal Spécial des Sociétés du 20/04/2022 concernant SCI WG A14 LA CALARDE, Il n'y avait pas lieu de lire : L'AGE du 05/10/2021 et il y avait lieu de lire L'AGO du 10/10/2021 a décidé de nommer gérant M. William GIGOT demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris en remplacement de Mme Valérie GIGOT, décédée le 22/10/2020.

215933

EXLAIR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 866 840 Euros
Siège social :
95310 SAINT OUEN L'AUMONE
ZI du Vert Galant
2, avenue de l'Eguillette
305 448 870 R.C.S. PONTOISE

Lors des décisions du 15 septembre 2022, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Ignace CAPPUYNS de son mandat de Président avec effet à compter du 1^{er} octobre 2022 et a décidé de nommer, aux fonctions de Président, avec effet à compter du 1er octobre 2022, Monsieur Franck BORGNON demeurant 37A Avenue des Quarts 26120 MALISSARD.

215733

ONAAP SERVICES

SAS au capital de 4 000 €
Siège social :
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
1, place Charles de Gaulle
834 140 600 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 05/10/2022 a décidé de transférer le siège social 07, rue Gaston Monmousseau 95100 Argenteuil.

- Président : Mme Anima Constance, demeurant 07, rue Gaston Monmousseau 95100 Argenteuil.

Radiation au RCS de Versailles et réimmatriculation au RCS de PONTOISE.

215797

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WG A5 LA CALARDE

Société Civile
au capital de 1 524,50 Euros
Siège social : 95500 GONESSE
9 parc de la Calarde
384 028 619 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 05/10/2021 a constaté le décès de Mme Valérie GIGOT en date du 22/10/2020, gérante et associée, et constaté le lègue de la totalité de ses parts à ses héritiers désormais associés M. William GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris et Mme Dounia GIGOT demeurant 135, rue du Ranelagh 75016 Paris, à compter du 04/10/2021. L'AGO du 10/10/2021 a décidé de nommer Monsieur William GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris, en qualité de gérant à compter du 10/10/2021, et ce pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

215845

ROUBIAN TRAVEL CONSULTING

SARL Unipersonnelle
au capital de 15 000 €
Siège Social : 95330 DOMONT
23B, rue Jean Jaurès
840 127 534 R.C.S. PONTOISE

L'associé unique, en date du 30/09/2022, a décidé de transférer le siège social au 12, rue de la Marne 95460 EZANVILLE, à compter du 01/11/2022. Mention au RCS de Pontoise.

215805

VELS

S.A.S au capital de 10 000 €
Siège :
95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES
5, rue du Plessis Bouchard
Durée : 99 ans
883 393 241 R.C.S. PONTOISE

Par décision de l'AGE en date du 04/08/2022, il a été décidé la modification suivante à compter du 04/08/2022. Transfert du siège social au 71, avenue de La République 75011 Paris.

Radiation du RCS de Pontoise Inscription au RCS de PARIS.

215819

Additif à l'annonce publiée dans Le Journal Spécial des Sociétés du 16/03/2022 concernant SCI WG A16 LA CALARDE, ajouter : L'AGO du 10/10/2021 a décidé de nommer Monsieur William GIGOT, demeurant 10, rue du Dobropol 75017 Paris, en qualité de co-gérant à compter du 10/10/2021, et ce pour une durée illimitée.

215869

FILDAV

Société Civile Immobilière
Capital : 315 000,00 €
Siège social :
95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE
118, eue de la Station
819 973 546 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'un PV de l'AGE du 21/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social de FRANCONVILLE-LA-GARENNE (95130) 118, rue de la Station à : BEAUCHAMP (95250) 1 bis, avenue Pierre Semard à effet de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié. Le dépôt légal sera effectué au GTC de PONTOISE.

215841

**ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL**

COMISO France

Société Anonyme
au capital de 38 112,25 €
Siège social : 95500 LE THILLAY
86/88, rue de Paris
383 060 175 R.C.S. PONTOISE

L'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2019 a nommé la société FITECO, SAS, Parc Technopole Rue Albert Einstein 53000 LAVAL, SIREN : 557 150 067 en qualité de commissaire aux comptes titulaire et a renouvelé Monsieur Yannick OLLIVIER demeurant 27, rue des Peupliers Route d'Argentant 61500 LA FERTE MACE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.03.2028. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.

215961

LES JARDINS DE GONESSE

SNC au capital de 8 000 €
Siège social : 95500 GONESSE
Avenue de la Plaine de France
ZAC PARIS NORD II
901 605 964 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 11/10/2022 a décidé de :

- Nommer Gérant PROSOL GESTION, SAS au capital de 993 226 €, ayant son siège social 375, rue Juliette Recamier 69970 Chaponnay, 378 100 416 RCS de Lyon, en remplacement de M. VALLAT Hervé.

- Transférer le siège social 160, avenue de la Plaine de France 95500 Gonesse le 11/10/2022.

Mention au RCS de PONTOISE.

215975

RÉALISATIONS DE FUSION

EXLAIR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 866 840 Euros
Siège social : 95740 FREPILLON
ZAC des Epineaux
14, avenue Louis Blériot
305 448 870 R.C.S. PONTOISE

Suivant délibération de l'Associé Unique de la société EXLAIR, en date du 30 juin 2022, la société EXLAIR a approuvé le traité de fusion signé le 12 avril 2022 avec la société AEP, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 701 euros, ayant son siège social sis 15, rue Louis Lumière 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY sous le numéro 433 353 430, les apports effectués ainsi que leur évaluation.

La société EXLAIR, étant propriétaire de la totalité des actions de la société AEP, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux Greffes des Tribunaux de Commerce de PONTOISE et d'EVRY, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société absorbée a, du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation.

215716

DISSOLUTIONS

Erratum à l'annonce n° 214228 parue dans le présent journal le 14/09/2022, concernant la SCI du 4, place de la Halle, il fallait lire en plus :

- Monsieur Patrice BROSSAY, démissionne de ses fonctions de gérant, à compter du 26 juillet 2022.

215968

CLÔTURES DE LIQUIDATION

ANDRESY CANOE

SAS au capital de 100 €
Siège social :
95510 VIENNE-EN-ARTHIES
9, chemin des Champs Crosniers
834 855 058 R.C.S. PONTOISE

Le 05/11/2019, L'AG Mixte a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. MASSON Julien, demeurant 9, chemin des Champs Crosniers 95510 Vienne-en-Arthies pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Pontoise.

Radiation au RCS de PONTOISE.

215642

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte authentique en date du 29/09/2022, reçu par Maître Vincent Marie PORTIER, notaire associé à DEUIL LA BARRE (95170), 68, avenue de la Division Leclerc,

La société dénommée LE POINT COMMUN, SAS au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à ENGHEN LES BAINS (95880), 1, rue Jean Monnet, 824 691 992 RCS PONTOISE

a vendu à
La COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS, collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département du Val-d'Oise, ayant son siège à ENGHEN LES BAINS (95880), Hôtel de Ville 57 Rue du Général de Gaulle, identifiée sous le numéro INSEE 219502101,

Un fonds de commerce d'épicerie fine, vins et spiritueux, traiteur sur place et à emporter à l'exclusion de toute autre même temporairement, connu sous l'enseigne LE POINT COMMUN, sis et exploité à ENGHEN LES BAINS (95880), 1 rue Jean Monnet.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 127 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 29/09/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'Etude du Notaire susnommé pour la validité et la correspondance.

216048

**Publiez vos annonces...
dans nos colonnes**



**FUSION
ACQUISITION**



**LOCATION
VENTE**

APPEL D'OFFRE



PAKISTAN INTERNATIONAL AIRLINES
APPEL D'OFFRE
ASSISTANCE AU SOL AEROPORT
PARIS CHARLES-DE-GAULLE

La compagnie PAKISTAN AIRLINES vous invite à participer à son appel d'offre pour l'assistance complète de ses vols sur l'escale de CDG.

Télécharger le formulaire disponible sur le site de la compagnie
[HTTPS://WWW.PIAC.COM.PK/CORPORATE/SALES-PROCUREMENT/TENDERS](https://www.piac.com.pk/corporate/sales-procurement/tenders)

Envoyer votre réponse par mail par voie postale à l'adresse suivante :

Country Manager PIA-France
BP 28142
95711 Roissy CDG Cedex
Terminal 1

Date limite pour déposer votre dossier :
vendredi 11 novembre 2022 à 13h

PAKISTAN INTERNATIONAL AIRLINES
Tel : 01.56.59.22.80
Email : PARUJPK@piac.aero
Site web PIRA: www.ppra.org.pk
215790

VENTES PAR
ADJUDICATION

EVRY

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le
mercredi 23 novembre 2022 à 10h.
Au palais de justice
d'EVRY-COURCOURONNES (91),
Tribunal Judiciaire,
EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier
dénommé « GRIGNY II »
sis à GRIGNY (91350),
2-4 avenue des Sablons

Cadastré Section AL numéro 106, lieudit
« 2-4 avenue des Sablons » pour
32 a 91ca

Au 4 avenue des Sablons :

Selon le procès-verbal de description
dressé en date du 1^{er} AVRIL 2022 par
Me LONGUEVILLE, Huissier de Justice
Associé à EPINAY SOUS SÉNART,
les lots numéros QUATRE-CENT
QUATORZE (414) et QUATRE-CENT
DIX-SEPT (417) ont été réunis pour ne
former qu'une seule et même entité dont
la désignation actuelle est la suivante :

Dans le Bâtiment D2, au 12^{ème} étage
à droite en sortant de l'ascenseur puis
1^{re} porte sur la droite, un APPARTEMENT
comprenant : une entrée/couloir, une salle
de bains, deux chambres et une cuisine.
Le tout d'une superficie privative de
42,52 M².

Selon même PV, les lieux sont occupés.
Cette vente a lieu à la requête du
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
SECONDAIRE DAVOUT 28 sis
2/4 avenue des Sablons 91350 GRIGNY
représenté par Maître Florence TULIER
POLGE, Mandataire judiciaire au sein de

la SELARL TULIER POLGE - ALIREZAI,
SELARL dont le siège social est à EVRY-
COURCOURONNES (91000) Immeuble
Le Mazière - Rue René Cassin, agissant
en qualité d'Administrateur Provisoire
de la copropriété en difficulté avec tous
les pouvoirs de l'assemblée générale
des copropriétaires à l'exception de
ceux du conseil syndical et de ceux
prévus aux articles 26 a et 26 b de la loi
du 10 juillet 1965, Assistée du Cabinet
PRECLAIRE, SARL au capital de
30 000,00 Euros immatriculée au RCS
d'EVRY sous le numéro 533 489 977,
ayant son siège social 15, rue Jacquard
91280 SAINT PIERRE DU PERRY, prise
en la personne de ses représentants
légaux domiciliés audit siège, dûment
habilité à poursuivre la vente par décision
de l'Administrateur provisoire dudit
immeuble en date du 15 FÉVRIER 2022 –
résolution n° 5., ayant pour Avocat Maître
Michel MIORINI, Avocat au barreau de
l'Essonne.

MISE À PRIX : 30.000 €
(TRENTE MILLE EUROS)

On ne peut porter des enchères qu'en
s'adressant à l'un des Avocats postulant
près le Tribunal Judiciaire d'EVRY-
COURCOURONNES.

CONSIGNATION : 3.000 €
à l'ordre de CARPA Séquestre

Fait et rédigé à CORBEIL, le
26 septembre 2022, Signé Maître Michel
MIORINI, Avocat.

S'adresser pour tous renseignements :
A Maître Michel MIORINI, membre
de la SELAS AVOCATS ASSOCIES
MIORINI, Avocat au barreau de
l'Essonne, Résidence Le Féray - 4 rue
Féray (91100) CORBEIL ESSONNES,
TEL. 01.60.90.13.13, dépositaire d'une
copie du cahier des conditions de vente.

Au Greffe du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire d'EVRY
COURCOURONNES, où le cahier
des conditions de vente est déposé.
(NRG 22/00117).

Sur les lieux pour visiter, le mardi
15 novembre 2022 à 9h30.

Sur INTERNET : www.vench.fr -
www.licitor.com - www.miorini.com
215887

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



annonces@jss.fr



formalites@jss.fr



formations@jss.fr



www.jss.fr



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités
et aux informations légales
des entreprises



Abonnez-vous
et suivez l'actualité juridique

1 AN (52 NUMÉROS)

D'ABONNEMENT BI-MÉDIA
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

52 €
TTC

29 €
TTC

1 AN (52 NUMÉROS)

D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE PDF
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

JE M'ABONNE PAR...

INTERNET

WWW.JSS.FR

E-MAIL

ABO@JSS.FR

TÉLÉPHONE

01 47 03 10 10

COURRIER

Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

1 AN D'ABONNEMENT BI-MÉDIA

AU JSS POUR 52 € TTC

1 AN D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

AU JSS POUR 29 € TTC

RENSEIGNEMENTS :

N° ABONNÉ :

NOM ET PRÉNOM :

M. M^{me} M^{aitre}

SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

E-MAIL :

TÉLÉCOPIE :

TÉL.MOBILE :

TÉL.PRO :

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPPS

Par Carte Bleue (sur le site www.jss.fr)

Date et signature

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L. 136-1 du code de commerce.


Gagnez du temps et
déléguez vos annonces
et formalités légales au

JSS 

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

UN ACCOMPAGNEMENT DIGITAL ET HUMAIN

www.jss.fr

 01 47 03 10 10

 JSS - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

 contact@jss.fr